



# HISTOIRE

DE

# LA RÉVOLUTION DU PIÉMONT.

DE L'IMPRIMERIE DE GUEFFIER, RUE GUÉNÉGAUD,
N°. 31.

# HISTOIRE

DE

# LA RÉVOLUTION DU PIÉMONT;

## SECONDE PARTIE,

RÉDIGÉE SUR DES MÉMOIRES SECRETS;

AVEC UNE RÉFUTATION DE L'ÉCRIT INTITULÉ :

## DE LA RÉVOLUTION PIÉMONTAISE;


PAR M. ALPH. DE BEAUCHAMP,

CHR. DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.





A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, LIBRAIRE, PLACE DES VICTOIRES,

N°. 3.

1823.



# PRÉFACE.

Ce fut du 8 au 13 mars 1821 que les conspirateurs piémontais remportèrent sur la couronne un déplorable triomphe qui dura *trente jours*. Cet attentat du jacobinisme, commis par les carbonari ultramontains, fit une grande sensation. Dès le mois de mai suivant je publiai l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, ouvrage écrit pour ainsi dire avec la même rapidité que se passaient les événemens. On le lut, soit en Piémont, soit en France, avec tout l'intérêt qu'inspirait alors la crise de la haute Italie et de Naples. Cet écrit donna lieu à une controverse dans les journaux, et depuis à quelques observations critiques. On releva, non sans raison, des erreurs de détails, inséparables de toute composition historique, dont l'utilité et l'importance, pendant les temps de révolution, consistent surtout dans l'à-propos. Ces premiers jets de la vérité publique, envers lesquels on aurait tort de se montrer trop

sévères, servent à fixer l'opinion et à préparer les jugemens, sauf plus ample informé.

Les erreurs reprochées à l'*Histoire de la Révolution du Piémont* étaient d'autant plus faciles à rectifier, qu'elles ne reposaient ni sur les causes des événemens, ni sur leurs principales circonstances. Dès que j'eus recueilli de nouvelles lumières, des renseignemens plus positifs, je formai le projet de rectifier et de compléter cet ouvrage. D'autres circonstances et des engagemens imprévus m'ont longtemps détourné d'un travail où me portaient mon goût naturel, et, en outre, la connaissance particulière d'un pays qui m'est d'autant plus cher, que, dans l'âge des impressions les plus vives et les plus durables, il m'a servi de seconde patrie. Tout ce qui tient aux Alpes provoque en moi le doux souvenir de mes premières affections.

Excité par des motifs puisés dans les intérêts de la vérité et de la justice, j'ai cru devoir céder aux sollicitations d'un Français aussi éclairé que judicieux, qui, pendant un long séjour à Turin, a obtenu et recueilli pour moi des matériaux précieux

et inédits. J'ai donc traité de nouveau ce sujet d'histoire contemporaine, qui n'était point encore épuisé.

Si mon premier ouvrage n'a été rédigé que d'après l'émission des pièces officielles et sur des relations trop récentes pour être scrupuleusement exactes dans tous les détails, celui-ci au contraire repose sur des mémoires particuliers et authentiques, et sur des documens irrécusables, pesés et mûris avec lenteur, élaborés par des témoins oculaires, par des hommes qui, n'étant point étrangers au pouvoir, ont vu de près les événemens, et ont pu en assigner les véritables causes. Ce sujet, d'ailleurs, est plus grave qu'il ne le paraît au premier coup-d'œil. Il s'agit de prouver à l'Europe que la nation piémontaise est restée fidèle à son Dieu, à son Roi, et que les déplorables événemens des *trente jours* sont dus aux machinations ténébreuses des mêmes hommes qui avaient juré de renverser tous les trônes. Envisagé sous ce point de vue, l'ouvrage en lui-même pourra être utilement consulté par ceux qui tiennent les rênes des empires que travaille la lèpre révolutionnaire ; ils y verront (s'ils veu-

lent y voir quelque chose, car l'aveuglement est la maladie de nos jours ), ils y verront, dis-je, qu'en présence des révolutionnaires en action il faut savoir agir; que délibérer, tergiverser, conduisent les Etats à leur perte. Or, dans nos révolutions modernes, les plus coupables ne sont peut-être pas les conjurés qui trament, mais bien les dépositaires de l'autorité royale, qui, pleins de lâches complaisances pour les factieux, sont toujours prêts à sacrifier le pouvoir monarchique aux intérêts révolutionnaires.

Cet ouvrage additionnel sur les troubles du Piémont est, d'ailleurs, l'antidote de celui que les moteurs de ces troubles ont fait paraître et répandre avec profusion, vers la fin de 1821, sous le titre suivant : *De la Révolution piémontaise*, et où tous les faits sont altérés. Les révélations qui y sont consignées sont aussi remarquables que les réticences qu'on y avoue : là, on attaque tout ce que le Piémont a de plus auguste. Comme historien et comme publiciste, je n'y suis pas épargné. Tout me faisait donc un devoir de réfuter ce manifeste émané de la chancellerie des conspirateurs.

Cette tâche m'imposait l'obligation de détruire par une masse de faits, de rapprochemens et de preuves, leurs raisonnemens captieux, leurs mensonges, et de mettre au grand jour les ressorts et les mobiles qui ont bouleversé le Piémont.

Je n'apporterai, dans mon travail, ni partialité, ni ressentiment, mes adversaires ayant d'ailleurs renoncé d'eux-mêmes à ne voir en moi qu'un écrivain voué au despotisme et salarié par les potentats de l'Europe (1).

De si misérables suppositions, s'ils les eussent reproduites, formeraient aujourd'hui un singulier contraste avec ma position sociale, qui est hors de toute influence des hommes du pouvoir et du pouvoir lui-même; avec mes écrits quotidiens, qui respirent l'indépendance la plus parfaite, avec mon attachement sincère et désintéressé aux principes religieux et monarchiques conservateurs de l'ordre social.

(1) La seconde édition de la *Révolution piémontaise* se borne, à mon sujet, à des observations critiques : on l'a purgée de toutes les absurdités débitées contre moi par le *Nain jaune* et autres pamphlets libéraux.

Mes adversaires, d'ailleurs, n'ignorent pas que la bonne foi préside à mes travaux; que n'ayant pour règle que ma conviction, et mes erreurs n'étant jamais qu'involontaires, je n'hésite pas de les redresser ou de les corriger, quand il m'est démontré que ce sont des erreurs; que, la même sincérité, le même courage me portent à démasquer l'imposture et à dévoiler le crime, sans acception de partis, de personnes et d'opinions.

Telle est ma mission comme historien; je la remplirai avec scrupule à l'égard du sujet que je traite et des écrivains que je dois réfuter. Ceci me ramène au pamphlet sur la *Révolution piémontaise*.

Toute la confraternité révolutionnaire y est avouée; la révolution du Piémont y est présentée comme l'œuvre d'une conspiration froide et méthodique. Jamais les artisans de 1789 et de nos autres essais de révolutions n'ont poussé l'impudence ou plutôt la bonne foi historique aussi loin. Il est vrai aussi qu'étant restés vainqueurs, ils ont dérobé aux regards de l'histoire les mobiles secrets de leurs succès criminels.

Au contraire, leurs adeptes, leurs émules

d'Italie, pris sur le fait, ont montré cette bonne foi intrépide, qui est un indice d'aveuglement et d'exaltation. Peut-être au fond sont-ils moins coupables que leurs devanciers de France et d'Espagne, qui leur ont montré la route de la rébellion parsemée de richesses et d'honneurs.

« La révolution d'Espagne, dit Santa-
» Rosa (1), fut *un trait de lumière pour*
» *toutes les armées des monarchies abso-*
» *lues!* »

Après un tel aveu, déclamerez-vous encore contre la Sainte-Alliance et contre les mesures adoptées, depuis trois ans, pour la conservation de l'ordre social?

Santa-Rosa nous apprend que l'influence des écrits et des discours du parti libéral en France répandit en Italie une sorte de terreur, surtout parmi l'aristocratie, c'est-à-dire parmi les hautes classes, attachées plus particulièrement au dogme monarchique.

Il avoue que les libéraux du Piémont vi-

(1) Ce panégyrique de la révolution pémontaise lui est généralement attribué.

rent, dans la révolution de Naples, une grande occasion que leur offrait la Providence, et que leur esprit en fut vivement ébranlé. « Les Napolitains, dit-il, avaient re-
» vendiqué leurs droits: *c'étaient nos frères.*
» Le temps nous pressait; les préparatifs de
» la guerre d'Autriche, l'énergie du Parle-
» ment de Naples, tout agissait sur l'opi-
» nion : c'était le moment de montrer à
» l'armée piémontaise la *ligne de ses de-*
» *voirs* (c'est-à-dire le chemin de la ré-
» volte). Il fallait encourager les Napoli-
» tains, en leur montrant des auxiliaires à
» l'autre extrémité de l'Italie. Jamais il ne
» fut moins nécessaire de cimenter par des
» sermens la *foi des conspirateurs.* »

Plus de doute sur l'existence de la trame coupable: « Une Police clairvoyante et ac-
» tive, dit Santa-Rosa (1), *eût pénétré la*
» *conspiration.*

» La plupart des *chefs de la conspira-*
» *tion* (c'est toujours Santa-Rosa qui parle)
» jugèrent qu'il ne fallait pas attendre l'issue
» des premiers combats entre les révolu-

(1) Page 60 de la seconde édition.

» tionnaires de Naples et les Autrichiens. »

C'est encore lui qui nous apprend qu'il y eut, à Turin, dans la soirée du 8 mars, une réunion des principaux conjurés, et qu'il existait aussi des comités *insurrecteurs* à Alexandrie, Fossano, Verceil, Ivrée et Pignerol.

Voyons à présent sur quels prétextes, ou plutôt sur quelles fictions, Santa-Rosa et ses complices ont cherché à pallier et même à justifier leur crime. L'auteur allègue beaucoup de motifs de plaintes; il blâme avec aigreur et amertume les opérations et le système du gouvernement légitime; il s'élève surtout contre la police, qui, de son propre aveu, n'a été que trop indulgente, et qui, malheureusement, s'endormit sur des menées qu'il aurait fallu réprimer ou prévenir. Nous serons d'accord avec lui, s'il blâme cette indulgence aveugle.

*On peut m'emprisonner!* Tel était le refrain éternel des libéraux du Piémont. En effet, ce gouvernement, à la fois paternel et absolu, exerçait parfois ce que les révolutionnaires de France ont appelé le *crime de détention arbitraire* ; mais rarement,

et presque toujours à la demande de parens, qui prévenaient ainsi la honte que des premières erreurs pouvaient faire rejaillir sur toute une famille. Plût à Dieu qu'on eût mis en lieu de sûreté une douzaine de ces jeunes insensés qui ont bouleversé le Piémont ! le Piémont serait resté intact.

M. le comte de Maistre, dont l'autorité est d'un si grand poids, dit quelque part (1) que ces détentions *arbitraires* étaient si sagement ordonnées, que l'on pouvait presque toujours demander : Pourquoi cet homme-là n'est-il pas aux galères ou même pendu ?

Dans un état circonscrit par des limites peu étendues, comme celles du Piémont, une sorte de notoriété détaillée de tout ce qui se passe, retient même les ministres enclins au despotisme. La paternité souveraine a une action presque immédiate sur les sujets.

Et il faut bien, en effet, qu'il y ait un contre-poids au pouvoir absolu, puisque l'avocat des libéraux, Santa-Rosa, avoue

(1) *Lettres d'un royaliste Savoisien à ses compatriotes*, 1793-95.

lui-même qu'on n'*emprisonnait pas*. Lui et les siens ne sont-ils pas une preuve qu'on n'emprisonnait pas, même quand le salut de l'Etat en faisait un devoir?

Le Sénat, tribunal suprême, n'a-t-il pas, d'ailleurs, l'inspection et la surveillance légale sur les emprisonnemens et sur les détenus?

Avait-on jamais représenté le Piémont comme un pays sans législation et sans lois? Telle est pourtant l'idée qu'on s'en formerait d'après le pamphlet révolutionnaire. Les Piémontais n'ont jamais manqué de lois; ces lois même ont obtenu les éloges de l'Europe; on les a réimprimées à Paris, où elles ont été mentionnées honorablement. De même que tous les ouvrages sortis de la main des hommes, elles ont sans doute des imperfections; mais la sollicitude héréditaire des princes de la maison de Savoie, la fierté des Piémontais que n'asservit guère l'autorité ministérielle, la facilité d'arriver au trône, étaient autant de correctifs qui valaient bien ceux qui émanent de vains et fastidieux débats.

Le pamphlétaire représente comme insup-

portables dans le système du gouvernement du Piémont, et comme une atteinte portée par le prince au droit de propriété, les interdictions par *délégations* royales ; il cite, à ce sujet, l'affaire de M. Curtius de Prié. Nous ne le réfuterons ici que pour mieux faire connaître le régime du Piémont, tel que l'a créé la haute sagesse de ses souverains légitimes.

Quand un gentilhomme se dérangeait, les parens s'adressaient au roi, qui nommait un sénateur ( *delegato* ), chargé de remettre l'ordre dans les affaires du dissipateur. Par là, beaucoup de familles illustres ont conservé une fortune qui est aussi incontestablement un des élémens de la monarchie. Privé alors du droit d'aliéner et de s'engager, le dissipateur était arrêté malgré lui dans ses désordres. Y avait-il des substitutions ? les créanciers qui, après sa mort, n'auraient pu avoir d'action sur des biens substitués, étaient payés de son vivant sur les revenus de ces biens mêmes. Quelques abus se sont mêlés à cette disposition paternelle ; mais le bien général qui en est résulté dans l'intérêt de la hiérarchie nobiliaire, ne saurait

être révoqué en doute. Quant à M. Curtius de Prié, c'était une espèce d'idiot : il avait commencé à faire des contrats sots et ruineux, et sa mère obtint un *delegato* ; c'était un sénateur d'une très-haute réputation. Quel grand mal de le réduire à ne dépenser que son revenu ! Les enfans de M. Curtius seront redevables de leur fortune à l'effroyable despotisme du *delegato*. Au lieu de blâmer cette mesure, la voix publique l'invoquait à l'égard de M. Démétrius de Prié, frère aîné de M. Curtius, dont les affaires étaient à-peu-près dans le même désordre, et qui, depuis, s'est jeté à corps perdu dans la politique révolutionnaire.

Sans doute le détracteur libéral pouvait blâmer l'édit qui resserrait les baux des terres dans des limites trop étroites ; mais pourquoi passer sous silence sa révocation ? Est-ce là de la bonne-foi ?

Venant ensuite au clergé, il assure que les évêques étaient sans pain ! La figure serait un peu forte, si l'auteur n'avait pas une tendance évidente pour le romantique. Les évêques du Piémont n'avaient pas été privés de tous leurs revenus sous Bonaparte. Le roi ne

songea point à leur rien enlever pour doter ceux que la révolution avait dépouillés. Ceux-ci étaient soutenus par le trésor : on conçoit qu'il n'était guère possible de les doter convenablement. La sottise criminelle du mois de mars a reculé encore l'époque de l'entière restauration du clergé.

On voit, en suivant l'écrivain révolutionnaire, combien il s'est évertué pour prouver que les Piémontais étaient malheureux ; il n'a épargné ni chicane, ni réticence pour trouver des torts à un roi dont il ne peut nier les vertus. Il avoue que les finances étaient en bon état, et il dit que le moment d'une crise dans les finances approchait, se souciant peu de tomber ainsi de la contradiction dans l'inconséquence, et de l'inconséquence dans l'absurde.

En effet, après avoir critiqué toutes les parties du gouvernement, il se donne lui et ses associés comme étant les régulateurs par excellence. Et où voulaient-ils conduire le Piémont ? A cette constitution ignoble que tant d'événemens affreux condamnent si hautement ; à cette œuvre de l'anarchie militaire, qu'avaient déjà condamnée, non-

seulement comme impraticable, mais comme un fléau politique, les publicistes et les hommes d'état de tous les pays. Parmi les premiers nous ne citerons pas seulement M. de Haller et tant d'autres de la même école, mais encore M. Lanjuinais, dont les principes sont si différens.

Entendez le panégyriste de l'œuvre de Cadix! La constitution espagnole était dans tous les cœurs en Piémont (1); tous les membres de la noblesse qui prirent une *part active* à la révolution, et le parti constitutionnel *actif*, se réunirent au parti attaché à la constitution espagnole (2). Ce n'est pas tout : après avoir dit que le Piémont manque des élémens nécessaires à la pairie (3), Santa-Rosa avoue que la constitution espagnole n'était plus possible en Piémont (4). Lui et les siens, que voulaient-ils donc faire? est-il possible d'être plus insensé?

Et ce même écrivain fait un éloge extatique du code de Cadix et de la révolution d'Espagne! Quand un homme écrit un livre de

(1) Page 86.
(2) Page 47, première édition.
(3) Page 63.
(4) Page 162, *idem*.

200 pages, ce qui laisse pourtant lieu à la réflexion, et qu'en 1821 et 1822, il parle ainsi de la révolution de la Péninsule, tout est dit : il est fou ou pervers ; oui pervers ! d'autant plus que la théorie la plus raisonnée se trouve confirmée ici par les événemens. Que prétend-il en voulant agir en dépit de la raison et de l'expérience? Bouleverser sa patrie, trahir son roi, son bienfaiteur, violer ses sermens ! !...... Cet homme s'en applaudit ! il regrette d'avoir échoué ! il témoigne encore des espérances ! et ces espérances ne sauraient se réaliser qu'en entraînant l'Europe entière dans des guerres intestines et étrangères ! Quel nom mérite-t-il ?

A présent suivons-le dans les conséquences de ses théories et dans le développement de sa politique. En 1816 et 1817, tout paraissait disposé, dit-il, pour le paisible établissement de la monarchie représentative dans tous les pays. Ce *paisible établissement* n'est autre chose que le moyen *paisible* de la révolte à main armée. Qui s'oppose à l'*amélioration sociale*? La Sainte-Alliance, surtout le ministère autrichien, particulière-

ment l'empereur d'Autriche, personnellement et systématiquement ennemi des institutions politiques d'où cette amélioration sociale dépend. Voilà ce qne nous dit Santa-Rosa. Fallait-il que ce sage monarque laissât embraser l'Allemagne et l'Italie? Le double exemple de Louis XVI et de Ferdinand VII était-il encourageant pour des souverains, *pères* de leurs sujets? Quant à l'empereur Alexandre, on l'a trompé, ajoute Santa-Rosa; on lui a montré la puissance des sociétés secrètes; on les lui a fait voir prêtes à réaliser le rêve d'un bouleversement social.

Je le lui demande: Qui a mieux établi que lui-même l'existence et l'affiliation des sociétés secrètes? Les libéraux du Piémont, en avouant qu'Alexandre *ne pense plus comme eux*, ont fait un terrible aveu; il faut qu'Alexandre ait appris à les connaître.

Naples fait une énorme sottise en renouvelant l'œuvre de l'anarchie, en bravant toutes les forces de l'Autriche, et il faut imiter Naples, et se laisser mener, sans le savoir, par les Carbonari! C'était, dites-vous, pour résoudre victorieusement la question sociale.

*Victorieusement.* Après ce qui s'est passé en Piémont, *Risum teneatis.*

Vous prétendez, p. 19 (1), que le roi de Sardaigne n'avait point d'armée; et plus loin, p. 52 (2), on vous trouve rêvant une invasion contre l'empereur d'Autriche, qui a sous les armes 400 mille hommes, et contre le Czar, qui en a plus du double! Du moins soyez conséquent!

De votre propre mouvement et sans mission aucune, vous et les vôtres vous vous établissez comme une autorité ayant quelque droit aux affaires publiques; un rassemblement séditieux éclate(3); le roi légitime le fait disperser : donc vous et les vôtres qui vous êtes investis d'une magistrature imaginaire, vous avez le droit de punir ceux qui ont obéi, ceux qui ont fait leur devoir en réprimant une première sédition qui, tolérée, eût entraîné les plus grands malheurs.

Mais rien ne peut plus vous arrêter; ce premier mouvement n'est à vos yeux qu'un essai, une répétition; c'est vous et vos co-

(1) Première édition.
(2) *Idem.*
(3) Journée du 12 février 1821.

ryphées qui, de votre propre aveu, vous mettez à ourdir la trame : il faut bouleverser le Piémont et l'Italie. *La conspiration*, dites-vous, *avait un chef et n'avait pas de chef.* Et c'est sur les marches même du trône que vous allez suborner un prince du sang, sauf à le déchirer ensuite, s'il ne répond pas à vos provocations criminelles. Il faudrait savoir si tout ce que vous dites de lui est vrai, et si vous dites tout ce qui est vrai. Peut-être vous crut-il très-forts et pensa-t-il qu'en vous accueillant il détournerait le coup ou le guiderait. Malheureuse illusion d'un jeune prince élevé au milieu des révolutions ! il n'en connaissait pas encore la marche ; mais il en aperçut l'abîme ! Du moins ses hésitations, ses perplexités sont un indice que la perspective du mal était pour lui un objet odieux, et qu'il n'était pas pressé de régner.

Par son obéissance aux ordres de la légitimité, il a montré depuis qu'il avait le sentiment de ses devoirs : nul doute que par-là il n'ait préservé la monarchie de bien plus grands maux.

Ceci ne touche guère les carbonari : *Périsse l'Etat plutôt que sacrifier les principes de*

*la secte !* Ce cri n'est pas nouveau, et il sera répété tant que durera leur doctrine.

Ils ont beau dire que le sang leur fait horreur; qu'ils abhorrent le crime. Peuvent-ils mettre leurs théories en action, sans plonger l'Etat dans l'anarchie! Qu'on s'arrête à la journée du 12 mars.

Mais le sang des militaires fidèles n'émeut guère le panégyriste de la révolte piémontaise. Il rapporte froidement le meurtre du major Desgeneys, assassiné sans défense, par un sergent, dans la citadelle de Turin. Un capitaine est-il massacré à Gènes par un soldat qu'il avait comblé de bienfaits, ce fait, il a soin de le passer sous silence.

L'archevêque de Gènes sauve-t-il le gouverneur, s'expose-t-il lui-même? il faut l'oublier pour faire des phrases sur le peuple généreux. Voyez les septembriseurs, quand ils vinrent s'arrêter à la porte du Temple qui renfermait les illustres victimes?

La sinistre comète de la révolution italique est enfin arrêtée dans sa course : il suffit de la fermeté courageuse d'un roi, qui s'écrie : Je descendrai plutôt du trône que de fléchir devant les rebelles. Ecoutez Santa-

Rosa : « Cette malheureuse abdication
» changea entièrement notre position. Un
» ministère incomplet, une junte timide,
» et Charles Albert, voilà tout ce que le
» Piémont *libre* avait à opposer à ses enne-
» mis. La marche du gouvernement consti-
» tutionnel fut un mélange inoui de décou-
» ragement et de duplicité. »

Trouvez-vous autre chose dans l'agonie des révolutions, à face moderne, qui vous ont servi d'exemple et de modèle?

Et cette journée de Novare, où, comme vous le dites, « la terreur panique frappa
» les jeunes soldats de l'armée constitution-
» nelle, » n'y voyez-vous pas le doigt de Dieu?

Ici finit notre réfutation. Nous signalerons dans le texte même des exagérations et des absurdités plus graves, qui tiennent d'une manière plus intime aux événemens dont nous retraçons les coupables effets.

Passons à d'autres écrits sur le même sujet, qui, bien que rédigés dans un esprit différent et même dans un tout autre système, contiennent des disparates, des er-

reurs, et des faux jugemens, que nous releverons avec la même indépendance et la même impartialité.

Nous aurons d'abord plus d'un démenti à donner au *Simple récit* (1), brochure piquante, mais perfide, considérée en Piémont comme un libelle à certains égards. On y trouve des morceaux que ne désavouerait aucun royaliste, et il en est d'autres que tout écrivain, n'ayant même qu'une probité médiocre, rejeterait comme absolument indigne de sa plume; en relisant le *Simple récit*, on est convaincu qu'il est de plusieurs auteurs.

L'intention en faveur du prince de Carignan y est évidente. Sans doute aucun Piémontais, aimant sa patrie, ne peut désirer que le trône soit occupé un jour par un prince coupable, et chacun doit donner volontiers les mains à assurer sa justification; mais elle doit être l'œuvre de la vérité.

Fallait-il justifier le prince aux dépens

(1) *Simple récit des événemens arrivés en Piémont dans les mois de mars et d'avril* 1821. A Paris, 1822.

des ministres de Victor-Emmanuel (1) ? A cet égard, *le Simple récit* montre les plus injustes préventions et hasarde les imputations les plus calomnieuses contre des hommes pleins d'honneur, qu'il attaque avec aveuglement.

Qu'on juge de l'impartialité de l'auteur. Il rapporte la belle et noble proclamation de Victor-Emmanuel, et il omet le nom du comte de Balbe, par qui elle était contresignée ! A-t-il voulu laisser ignorer cet acte de fidélité et de courage ?

L'auteur est-il guidé par un sentiment de vérité et de justice, quand il reproche au ministre de la guerre ( le comte Alexandre de Saluces) de n'avoir pas ordonné une deuxième charge contre les factieux ? Le narré des événemens prouve qu'elle était inutile, et nous ne croyons pas qu'elle ait jamais été nécessaire ; mais si elle l'eût été réellement, c'était au gouverneur et aux commandans militaires de la place et des troupes qu'il appartenait

---

(1) Le prince de Carignan a déclaré n'avoir eu aucune part à la publication et à la rédaction de cette brochure. Sa conduite actuelle suffirait seule pour qu'on ne puisse suspecter sa bonne foi, ni le sonpçonner de fausse assertion.

d'en donner l'ordre. Le ministre qui siégeait à son bureau ou au cabinet du roi n'avait aucune inspection immédiate sur des événemens fortuits, survenus hors de la sphère des délibérations du conseil.

On trouvera d'ailleurs dans sa proclamation militaire inédite (*Voy.* les pièces justificatives), un nouveau motif de justification. Pendant qu'on l'imprimait, la rébellion de la citadelle vint déranger tout le projet ministériel sur lequel on l'avait conçue.

Appelé, pour ainsi dire, à prononcer dans ce procès politique, dont nous avons toutes les pièces, nous avons jugé qu'il était de notre devoir d'historien de disculper les ministres de Victor-Emmanuel des imputations déshonorantes dont ils ont été l'objet, et surtout de l'insinuation d'avoir voulu conduire le roi à des concessions nuisibles à son autorité : admettre une imputation aussi grave ce serait les transformer en conspirateurs.

« Vous avez toutes les données, vous avez
» toutes les pièces, nous a-t-on mandé de
» Turin ; votre plume a un crédit mérité, et

» puisqu'on ose attaquer tant de personnes » respectables, il est juste qu'une voix dé» sintéressée et impartiale s'élève en leur » faveur. »

Cette confiance dans notre jugement nous honore ; nous avons aspiré à nous en rendre digne. On sait d'ailleurs si nous nous prêterions le moins du monde à une condescendance qui ne serait point d'accord avec la vérité. La conviction seule a dicté cet ouvrage.

Il établit d'une manière irréfragable que la révolution du Piémont a été un crime insensé.

Quand nous demandâmes *à qui la faute*, on nous renvoya pour toute explication à *la révolution française*. Quelques torts dans chaque classe, le philosophisme, le libéralisme, les souvenirs de gloire de l'usurpation militaire, la corruption de quelques grands, l'irrésolution et la bonté excessive du roi, ont été généralement assignés comme les causes de ce bouleversement de trente jours. Celui qui veut n'en reconnaître qu'une seule est sûr de se tromper.

Qu'on y ajoute les menées des étrangers, l'influence du libéralisme français en 1818 et en 1819, la manie *italique*, les anciens torts des Autrichiens, l'idée dominante dans

les hommes du pouvoir, qu'il n'y avait pas d'élémens suffisans pour une révolution, et le roi se complaisant dans cette idée, pour ne pas faire violence à sa bonté naturelle. Il est hors de doute que, si les meneurs n'eussent pas été des écervelés et des présomptueux, la théorie du roi se serait trouvée juste.

Et les conspirateurs se pavanent encore de leurs hautes conceptions! Que dire de leur obstination incurable? Sentiront-ils jamais le remords? Oui, ils le sentent, sans pouvoir en convenir; ils étaient bourrelés, même avant de mettre leur crime à exécution.

Ils sont forcés de reconnaître que le caractère des Piémontais n'était point altéré dans la grande majorité de la nation, et que tous leurs efforts ont été infructueux pour le corrompre. C'est là une des meilleures solutions du problème.

C'est avec cette masse de données, de renseignemens et de lumières, que nous avons entrepris ce second ouvrage sur la révolution du Piémont, avec la presque certitude d'atteindre le but que doit se proposer toute composition historique, celui de rendre raison des événemens.

Nous avions à vaincre des difficultés de

plus d'un genre ; par exemple, il fallait parler de deux rois vivans, dont l'un règne aujourd'hui sur la monarchie piémontaise. Il y avait a en dire heureusement beaucoup de bien sans recourir à l'adulation. Flatter n'est point l'apanage d'une plume indépendante et fière.

C'est sous ces auspices que nous avons pu arriver enfin à l'achèvement d'un ouvrage qui nous tenait à cœur, et que d'autres travaux nous avaient forcé de suspendre à plusieurs reprises.

Nous ne terminerons point cette préface sans faire observer qu'après la révolution de France, aucune autre, dans ce temps si fertile en bouleversemens, n'avait enfanté plus d'écrits que la révolution du Piémont, comparativement à sa courte durée. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés et ceux que nous passons sous silence, à cause de leur nullité, il en est un pourtant qui, peu connu, mérite une mention particulière. Nous voulons parler de l'écrit publié à Lausanne l'année dernière, sous ce titre: *De la Révolution du Piémont, avec des observations sur les diverses formes de gouvernement et les doctrines révolutionnaires.*

On y trouve peu de faits marquans, eu égard à son titre ; mais il renferme, en revanche, la meilleure argumentation en faveur du gouvernement monarchique. L'auteur anonyme est un penseur très-élevé, très-profond, un publiciste de bon-aloi ; c'est surtout un excellent scrutateur du système politique de l'Angleterre. Dix pages de lui en apprennent plus sur la nature du gouvernement britannique, que tous les gros livres à ce sujet dont nous sommes inondés. Ses points de vue, ses aperçus ont surtout le mérite d'être neufs ; on écrit peu parmi nous d'une manière aussi substantielle. Cet écrit remarquable, dont on n'a point parlé, aura été étouffé à sa naissance par les monopoleurs de la littérature révolutionnaire ; ils y auront vu une satire des gouvernemens représentatifs et une apologie du gouvernement absolu. Nous n'y avons vu ni satire ni apologie, mais des raisonnemens profonds et des exemples frappans, et nous félicitons sincèrement le pays qui possède un tel homme d'État.

---

# LA RÉVOLUTION DU PIÉMONT,

RÉDIGÉE

SUR DES MÉMOIRES SECRETS.

## CHAPITRE PREMIER.

*État réel de la monarchie piémontaise avant la révolution de* 1821.

CETTE monarchie à la fois paternelle et militaire, qui vit briller les Emmanuel et les Victor Amédée sur le trône; qui, par essence, offrait un mélange de douceur et de fermeté, de sagesse et de force, de sévérité et de justice, se trouva altérée dans ses bases par les événemens mêmes qui avaient occasioné sa chute, précédé et accompagné sa restauration. Comme toutes les monarchies formées par les élémens gothiques du moyen âge, elle avait offert longtemps, dans ses hiérarchies sociales, l'institution, moins caractérisée qu'ailleurs, des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Le premier et le troisième ordre y étaient

moins marqués que la noblesse, qui y brilla toujours d'un éclat solide. A l'exception de la justice, elle possédait presque exclusivement tous les ressorts du pouvoir, sur-tout ceux de la guerre et de la politique.

Les finances y étaient en meilleur état que dans aucun autre pays de l'Europe, puisque sa dette aujourd'hui n'équivaut pas à deux années du revenu, malgré la scrupuleuse justice avec laquelle le roi, au moment de sa restauration, reconnut les dettes abolies par les gouvernemens révolutionnaires, et restitua les biens et les rentes aux corporations.

Sa sollicitude se tourna d'abord sur ceux de ses fidèles serviteurs qui l'avaient suivi dans son exil ou qui avaient combattu pour sa couronne. Le roi donna un édit d'indemnité, où furent compris tous les émigrés niçards et savoyards. L'indemnité fut moindre que les pertes; ce qui était aussi dans l'intention du roi, pour ne pas trop grever l'Etat. Les émigrés eux-mêmes s'y prêtèrent. Ils firent des déclarations au-dessous de l'estimation de leurs pertes réelles, dans la crainte que la somme totale des indemnités n'effrayât le roi et ne mît au néant leurs espérances. Leurs déclarations servirent de base au travail définitif.

Mais le gouvernement royal pouvait-il remédier à toutes les spoliations révolutionnaires et en réparer l'iniquité? Pouvait-il compenser toutes les pertes occasionées par les guerres, les révolutions politiques, les réquisitions et les occupations étrangères, si ruineuses? Le roi vit que c'était impossible, et il dut

borner les actes d'une bonté qui n'avait pas de bornes. Est-il loyal de reprocher à un tel prince de n'avoir pas eu un pouvoir infini, de n'avoir pas écrasé ses sujets par des impôts excessifs, pour payer des dettes prescrites, et sur lesquelles les créanciers avaient déjà passé condamnation ?

Tout était à refaire à l'arrivée du roi; il n'y avait ni places en état de défense, ni artillerie, ni maisons royales convenablement meublées et réparées. Le matériel de la guerre, à l'époque de la rupture de 1792, valait 160 millions; 250 n'auraient pas suffi pour le porter au même état.

Cependant l'organisation militaire offrit bientôt une armée de cinquante-six mille hommes, bien payée, supérieurement entretenue et équipée, et toute prête à entrer en campagne.

La multiplicité des emplois, contre laquelle s'éleva l'opinion publique, fut la conséquence de l'adoption des formes administratives françaises préférées à celles de l'ordre ancien, qu'on ne crut pas convenir à l'accroissement du revenu. Au total, tout était payé, et on était au courant.

Il est absurde de dire, comme l'ont avancé, dans ces derniers temps, les factieux, que la monarchie piémontaise n'avait point de législation fixe; que les procès y étaient jugés suivant le caprice ou la passion des juges. A les entendre, le Piémont était dans la barbarie. Cependant les constitutions royales du roi Victor Amédée II avaient été revues et fortifiées en 1771 par

Charles Emmanuel III : mais une fixité de cinquante ans n'est rien pour des révolutionnaires.

L'acte par lequel le roi, à sa rentrée, rappela les anciennes institutions, eut principalement pour objet de soustraire la couronne à la tutelle des révolutionnaires et des bonapartistes; on ne le pouvait autrement : les fidèles serviteurs du roi se seraient trouvés, par le fait, écartés de tous les emplois. D'ailleurs, ses états avaient fleuri sous les anciennes institutions paternelles, et il devait les croire plus en harmonie avec le caractère de son peuple, la position et les dimensions du royaume, qu'avec les conceptions gigantesques de Bonaparte.

Toutefois, en prince sage, il déclara dès-lors qu'il ne prétendait pas exclure à jamais les améliorations. Les insinuations des révolutionnaires et les lumières de quelques hommes d'état le portèrent à écouter des projets d'innovations et de changemens.

Le Code, d'ailleurs, avait besoin de correction; les lois que les circonstances avaient obligé les princes de la maison de Savoie d'abolir et de modifier, en faisaient sentir la nécessité. L'introduction d'un système hypothécaire était également indispensable. Le roi avait en vue cette réforme. Depuis son retour diverses commissions s'en étaient occupées; mais le parti révolutionnaire aurait voulu le Code Napoléon fait par des républicains pour une république, et qui heurte les principes de la religion et de la monarchie.

Tous les serviteurs du roi, quelle que fût la diversité

des opinions, étaient d'accord sur le principe de la révision des constitutions royales; et malgré des raisons très-solides pour la conservation des épices, leur suppression était arrêtée. On sentit qu'un changement tel que celui qu'avait produit le retour du roi, exigeait des mesures transitoires qui accorderaient l'esprit des lois existantes avec l'esprit de celles qui se trouvaient abolies; qui concilieraient des droits acquis par les lois précédentes avec les droits recouvrés par le rétablissement de l'autorité royale. Des mutations rapides et répétées de gouvernement rendaient ces mesures indispensables. Le roi y songeait et y faisait travailler.

Sans nul doute, le gouvernement royal commit des fautes; eh! quel est le gouvernement qui en est exempt? Mais il est sûr que les erreurs étaient involontaires; que le roi les réparait quand il les connaissait; que la plus grande erreur fut de croire à la fidélité d'hommes qui la lui devaient à tous les titres; que l'État marchait vers la prospérité; que le roi acquérait de l'expérience, et que les obstacles s'aplanissaient. En un mot, le peuple était heureux, l'état des finances très-prospère, et on marchait vers le mieux. C'est à des régénérateurs sans mission et sans moyens que la monarchie piémontaise est redevable des retards et des obstacles qui sont survenus et qui contrarient peut-être encore les effets des intentions paternelles du roi régnant.

---

## CHAPITRE II.

### *De la Maison royale de Savoie.* (1)

Les éloges que les traîtres eux-mêmes donnent dans leurs écrits au roi Victor Emmanuel, les regrets qu'ils témoignent de son abdication courageuse, sont l'aveu tacite qu'ils furent ingrats et perfides, puisqu'ils forcèrent un si vertueux monarque à déposer lui-même le sceptre et la couronne. L'inflexible histoire n'aura sans doute à reprocher à un tel prince que sa bonté excessive et sa confiance aveugle dans des hommes pervers. Les factieux n'osaient blâmer ni ses sentimens religieux, ni sa piété; mais ils raillaient et diffamaient son confesseur, auquel ils attribuaient une influence qu'il n'avait pas. Il est sûr que le roi ne regardait nullement son confesseur comme un homme d'état, et que son crédit était très-limité.

Quant à la reine Marie-Thérèse, c'était une princesse d'Autriche, et les factieux suivirent la marche de leurs devanciers de 1787 et 1788, contre la reine Marie-Antoinette. Leurs exagérations et leurs calomnies eu-

(1) Voyez l'introduction et les deux premiers chapitres de l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp.

rent aussi pour objet de diffamer l'auguste épouse de Victor-Emmanuel. Ils lui imputaient des déprédations; ils l'accusaient de vendre l'Etat à la maison d'Autriche: même tactique révolutionnaire qui fut employée contre la compagne infortunée du roi Louis XVI. Quand les factieux furent les maîtres, quand ils eurent tout le loisir nécessaire pour compulser les registres de l'Etat, aucune trace de déprédation ne confirma des soupçons aussi odieux qu'injustes. Parmi les conjurés, il s'en trouva d'assez sincères pour avouer qu'ils avaient cherché en vain les indices des imputations dirigées contre la reine, et les traces des prétendues sommes énormes qu'on l'accusait d'avoir détournées à son profit.

On n'était pas moins injuste envers le duc de Genevois ( maintenant le roi Charles-Félix ); sa haute sagesse, sa capacité, son énergie concentrées n'étaient ni appréciées ni même connues. Les factieux ne se doutaient même pas qu'il fût capable de régner un jour, et de régner avec une volonté forte pour l'ordre et pour le bien. Toutes leurs espérances se portaient sur l'héritier présomptif de la couronne.

Prince par sa naissance, le jeune Charles-Albert de Savoie-Carignan fut élevé, pendant les seize premières années de sa vie, sous le souffle empoisonné des révolutions et dans une direction divergente à la sphère élevée où il devait un jour reprendre sa place. On l'envoya de bonne heure, dans la vue de perfectionner son éducation, à Genève, c'est-à-dire dans une ville ennemie de sa maison. Prince dans une république, catholique

dans le centre de l'hérésie, il vit un soldat dominer avec un sceptre de fer la moitié de l'Europe ; il vit le despotisme le plus absolu avec un sénat et un corps-législatif revêtus nominalement des plus hautes prérogatives contre le despotisme. Issu du sang royal, il se trouvait le sujet suspect de l'homme le plus défiant. Quel chaos! que de contradictions durent se confondre dans la tête d'un prince qui avait eu le malheur de passer sa jeunesse, ou plutôt son adolescence, tout-à-fait hors de la sphère morale qui lui convenait! et avec tous ces antécédens, le voilà jeté, en 1814, sur une élévation faite pour tourner des têtes plus fermes et mieux préparées ; le voilà tout-à-coup appelé à la succession d'un trône dont la restauration paraissait improbable. *Je suis prince!* donc je ne dois plus obéir : quel effet dut produire sur lui cette pensée! Comment ne pas plaindre celui qui, sans expérience et sans y être préparé, se trouve tout à coup élevé si haut?

---

## CHAPITRE III.

*Ministère de* 1820 *et* 1821.

Les ministres avaient chacun leur département séparé ; leurs attributions n'étaient pas soumises à un contrôle collectif. Telle était l'opinion favorable qu'on s'était formée des ministres de Victor-Emmanuel avant la révolution piémontaise, qu'on se disait sincèrement alors que c'était le ministère le plus loyal et le plus fidèle de l'Europe. Depuis, il a été en butte au déchaînement de l'esprit de parti, à des inculpations déshonorantes, et même à la terrible accusation d'avoir voulu conduire le roi à des concessions nuisibles à son autorité. Ces imputations ont été principalement dirigées contre le comte de Balbe, ministre de l'intérieur ; le comte Alexandre de Saluces, ministre de la guerre, et le comte de Lodi, ministre de la police. On a imaginé de supposer qu'ils formaient un *Triumvirat ministériel*, qui, sans tremper directement dans le projet d'une révolution, voulait louvoyer, de manière que la force des circonstances contraignît Victor Emmanuel d'accéder à un changement dans la constitution du royaume (1). C'eût été le comble de l'infamie, et

(1) Si une telle imputation avait pu avoir le moindre fondement, aurait-on vu ces mêmes ministres conserver la faveur du roi Charles-

rien n'aurait pu excuser une pareille conduite, quand même il y aurait eu convenance ou nécessité de parvenir au but supposé. En effet, il n'y a rien de sûr en morale, si la légitimité de la fin peut effacer l'illégitimité des moyens. Du moment où ces trois ministres sont considérés comme incapables d'avoir voulu trahir la confiance de leur roi, l'imputation dont ils sont l'objet tombe d'elle-même. Les lumières et les talens qui distinguent le comte de Balbe et le comte de Saluces ne permettent même pas d'admettre qu'ils aient été la dupe d'un faux système, ni le jouet des manœuvres des conspirateurs. On ne reconnaissait pas au comte de Lodi la même supériorité de lumières et de connaissances. Il s'était laissé séduire, d'ailleurs, par deux principes assez spécieux : se servir d'anciens libéraux et tolérer des réunions libérales. Ce système mettait d'abord les affaires dans des mains suspectes. Les agens libéraux auraient fait merveille contre les malfaiteurs ordinaires : ils auraient dénoncé une trame mal ourdie; mais pouvait-on compter qu'ils dévoileraient les manœuvres occultes des frères et amis? A quelles déceptions ne s'exposait-on pas?

Une première tolérance des réunions pouvait bien faire connaître les principaux moteurs; mais il fallait

---

Félix et l'estime publique? Le comte de Saluces est en ce moment ministre et envoyé extraordinaire auprès de l'empereur de Russie. Le comte de Balbe a été conservé ministre-d'état, ainsi que le marquis de Saint-Marsan, qui, de plus, a été nommé grand chambellan.

bientôt couper court et puis être sûr de pouvoir déployer la plus grande énergie dès qu'on le voudrait. De grandes mesures étaient nécessaires d'ailleurs, afin de préserver tant de jeunes gens, qui ne se seraient pas engagés dans des menées factieuses, si tant de facilités et de tolérance n'avaient favorisé leurs penchans.

Toutefois nous croyons juste aussi de tempérer la sévérité de ces observations, en rendant un témoignage sincère à la loyauté de M. de Lodi : on lui doit d'ailleurs l'excellente organisation du corps des carabiniers. Sa réponse aux reproches de la reine, réponse que nous rapporterons dans l'ordre des faits, prouve bien davantage en sa faveur. Certes, les devoirs et les attributions du ministre de la police étaient bien plus difficiles sous l'influence du système d'indulgence qui régnait alors; il était passé, pour ainsi dire, en maxime de gouvernement.

Plaignons le prince trop confiant, trop vertueux, qui ne croyait pouvoir gouverner qu'avec des moyens doux ; s'il fut dans l'erreur, c'était, au moins, l'erreur d'une belle âme.

Pour les libéraux, quand ils se plaignent de défiance, de mesures sévères, qu'ils se reportent au règne de Victor-Emmanuel; qu'ils se rappellent la liberté dont on jouissait, la magnanimité qui fermait les yeux sur leur conduite, la manière dont ils y ont répondu, et qu'ils disent : Peut-on se fier à nous, méritons-nous aucune espèce de confiance ?

Du reste, la police s'exerçait très-paternellement;

pour les tracasseries de famille le secret était religieusement gardé.

Avant de suivre les actions et la conduite du ministère pendant la crise, voyons quel était le caractère et les dispositions morales et politiques des deux ministres qui, après celui de la police, ont été le plus exposés à des reproches exagérés, irréfléchis, ou peut-être même tout-à-fait injustes.

Le comte de Balbe, ministre de l'intérieur, entra au ministère au mois de septembre 1819 : mars 1821 vit la catastrophe. Aux yeux de tout homme sensé, dix-huit mois suffisent-ils à un ministre sage pour opérer un système d'amélioration dans toutes les branches de l'administration publique? On pouvait se hâter, agir étourdiment, et obtenir ce que peuvent les actes des gouvernemens auxquels une sage maturité n'a pas présidé. Le comte de Balbe avait, plus qu'aucun autre ministre, de l'aveu même de ses adversaires, les vues d'un homme d'état; mais embrassant dans sa pensée tous les rapports réciproques, tous les rouages, tous les ressorts de la grande machine politique, il aurait tout voulu coordonner avant d'effectuer ses plans. Il en résulta d'abord une stagnation dans les affaires de son département; on la lui reprocha, non sans raison, mais avec excès. Peut-être eut-il trop de penchant à croire à la vertu des autres, disposition peu convenable au temps où nous vivons. Homme religieux, il avait toujours fait tous ses efforts pour rétablir la morale dans le système d'éducation de son pays, à la tête de laquelle on l'avait placé avant

la restauration. Il était recteur de l'Ucadémie de Turin, sous M. de Fontanes, grand-maître de l'Université impériale. Il s'attira la haine des révolutionnaires; il fut en butte à leurs menées, à leurs libelles, parce qu'il en élimina plusieurs de l'instruction publique, et l'on n'ignore pas que son zèle à cet égard l'a exposé à des dangers imminens. M. de Balbe consultait toujours les évêques sur le personnel.

On lui reproche d'avoir fait trop de cas des savans, d'avoir protégé des littérateurs d'opinions suspectes et devenus coupables depuis. Mais ce ne sont que des exceptions, tous ne le furent pas; ceux qui le furent n'eurent aucune influence dans le gouvernement. Sans doute il faut être ennemi des hommes de talent et d'esprit, quand ils s'en servent pour faire le mal, car la société ne sera jamais tranquille tant qu'un talent au-dessus du médiocre dispensera d'être vertueux; mais est-ce un motif pour étendre une sorte de réprobation sur tous les écrivains, sur tous les savans? Qu'on ajoute qu'aucun professeur de l'Université n'a été mis en jugement après les troubles; que d'ailleurs ils étaient presque tous nommés avant que M. de Balbe influât sur les nominations. Qu'on juge de l'équité des imputations dirigées contre cet homme d'état! et qu'on remarque surtout que les mêmes griefs, en sens contraire, s'étaient élevés contre M. de Balbe sous le régime de Bonaparte, à l'occasion de certaines nominations dans le sens royaliste, telles que celles de M. Vernazza, et du théologien Bruno.

On n'est pas plus fondé à l'accuser d'avoir fait la

moindre démarche avec l'arrière-pensée d'entraîner le roi à un but détourné. Les ordres pour renforcer plusieurs articles de la législation étaient donnés bien avant son entrée au ministère ; mais le travail était peu suivi. Il l'activa quand ce fut son devoir ; il proposa ses vues franchement : elles ne furent pas toutes consenties dans les conseils où elles se discutèrent.

Etait-il prudent de mettre les mains à des réparations au moment où l'édifice était ébranlé ? D'un autre côté, était-il raisonnable de ne pas se prêter à des améliorations qui étaient en harmonie avec les institutions monarchiques de Piémont, car les princes de la maison de Savoie avaient toujours suivi le système d'élaguer et d'ajouter, selon les changemens survenus dans les rapports de l'état et de ses élémens ? Les plus fidèles serviteurs de la couronne étaient partagés sur cette double question.

Dans les projets de législation et d'organisation proposés par le comte de Balbe, se trouvait un acte héroïque de la part d'un ministre à portefeuille : il mettait quelque gêne à l'influence ministérielle ; mais jamais il ne proposa aucune restriction à l'autorité royale. Ne serait-ce pas là le juste milieu, qui n'accorde ni au despotisme ni à la licence ? Les autres ministres finirent par se rendre à son avis. Le comte de Balbe pouvait se tromper ; ceux qui ne partageaient pas ses vues le pouvaient de même. Ce n'est pas l'infaillibilité ministérielle qu'il s'agit de défendre ici. Quelque vastes et ordonnées que fussent les lumières du comte de Balbe, elles ne la lui assuraient pas ; mais l'accuser d'avoir voulu faire un essai de

chambre représentative, en appelant un député de chaque province, dans la vue de changer l'administration de la dette publique, est une pure calomnie; le comte de Balbe s'opposa, au contraire, à l'organisation de la dette telle qu'elle fut réglée alors (quoiqu'elle n'ait rien d'anti-monarchique), il ne voulait que la remettre à l'hôtel-de-ville, comme autrefois. L'accuser, en outre, d'avoir voulu, par système, engager le roi dans un défilé d'où il n'aurait pu se tirer qu'en octroyant ou en recevant une constitution, c'est incontestablement une odieuse calomnie. Sa marche n'y conduisait nullement; elle pouvait, au contraire, assurer sur de plus fortes bases la monarchie piémontaise.

En octobre 1820, les ordres du roi rappelèrent à Turin l'ancien ministre d'état, comte de Vallèse, à l'effet de présider le conseil des ministres, chargé d'examiner et de suivre le projet qui devait apporter des changemens à la législation et à quelques-uns des rouages dont se composait le gouvernement. Le comte de Vallèse est un de ces honorables serviteurs de la monarchie, dont la fidélité n'a jamais été suspectée. Depuis novembre, jusqu'à l'explosion de mars, le travail fut suivi avec beaucoup d'assiduité, d'abord par les ministres, ensuite par un conseil de magistrats convoqués pour cet examen. Le roi, qui suivait la marche de ses glorieux prédécesseurs, c'est-à-dire d'un roi de ses peuples, ne voulait pas commencer par détruire étourdiment, sans savoir si ce qu'on proposait de substituer à l'ancienne législation serait plus convenable et plus utile à ses sujets.

L'extravagance d'une secte en délire dérangea et a peut-être rendu impossible l'accomplissement de l'œuvre du bon sens éclairé. Les factieux creusaient la mine pendant qu'on bâtissait, et ils se plaignent que l'édifice reste imparfait!

Il fallait les malheureux temps où nous vivons pour que le comte Alexandre de Saluces fût accusé de libéralisme, c'est-à-dire de démagogie ; il est avéré, au contraire, que les libéraux l'avaient en aversion. La vie entière du comte de Saluces est une suite de preuves éclatantes d'attachement aux principes monarchiques, et de dévoûment aux princes de la maison de Savoie. Très-jeune, et à compter de 1793 jusqu'à 1796, il fit ses premières armes dans la guerre du Piémont contre la France. Ce fut pour lui une occasion de développer et de faire apprécier ses talens militaires. Après l'occupation du Piémont par les Français, il se retira dans ses foyers. L'histoire militaire du Piémont fut le fruit de ses loisirs. Jusqu'en 1811 il n'eut du gouvernement impérial ni places, ni faveurs. Il occupait l'emploi bien modeste de proviseur du Lycée de Turin, au moment où la marche victorieuse des armées coalisées amena le rétablissement de l'ancien ordre de choses en Piémont. Le comte de Saluces fut aussitôt rappelé, comme officier supérieur, dans ses anciennes fonctions à l'état-major-général de l'armée ; on le nomma successivement chef d'état-major de la division de Gênes et commandant des carabiniers royaux, corps qui, en Piémont, fait le service de la gendarmerie en France. Le ministère de la guerre étant venu à

vaquer, les regards du roi Victor-Emmanuel se tournèrent encore sur le comte Alexandre de Saluces; il fut nommé secrétaire-d'état de la guerre et de la marine le 20 novembre 1820. Ce ministère de si courte durée (il se termina la nuit du 12 au 13 mars) n'en fut pas moins fécond en conceptions utiles, même en institutions, dont le but, visiblement destiné à écarter l'influence de l'esprit révolutionnaire, a peut-être fourni à la prévoyante activité des agitateurs un motif puissant de hâter l'exécution de leurs machinations perfides. C'est du ministère de M. de Saluces que datent :

1°. L'institution des vétérans et l'admissibilité à la vétérance des militaires qui avaient servi dans l'armée du roi, soit en Piémont, avant l'occupation française, soit en Sardaigne pendant le séjour de la cour dans cette île; 2°. de plus, l'admissibilité des carabiniers royaux à la décoration de l'Ordre militaire de Savoie, pour traits de bravoure et actions d'éclat dans l'exercice de leur service et de leurs fonctions; 3°. la nouvelle organisation administrative du corps franc; 4°. des projets de différentes créations, tels que d'un *collége militaire*, pour les enfans de troupes; de *places de retraite* dans la maison royale des Invalides, pour les officiers infirmes et sans fortune; d'un *bagne militaire* spécial; de *dépôts d'armes* pour les différens corps de l'armée, dans des endroits fixes et à l'abri d'un coup de main. Pour peu que l'esprit s'arrête un moment sur la nature de ces institutions, de quelle surprise n'est-on pas saisi en voyant par quel étrange aveuglement de parti on a cherché à

s'en servir de titre d'accusation contre M. de Saluces, et pourtant aucun homme de bonne foi pourrait-il se méprendre sur l'objet de ces institutions? Elles tendaient évidemment à faire chérir la personne du roi, de même qu'à tenir de plus en plus ses sujets attachés aux formes et aux bienfaits du gouvernement monarchique. Cette tendance était si visible, que, si les vues du ministre avaient eu le temps de se réaliser, tout mouvement d'insurrection dans l'armée, ou, du moins, tout succès de pareil mouvement serait devenu impossible.

Des réglemens étaient aussi proposés pour régulariser le mode d'appel simultané des contingens provinciaux; pour fixer des indemnités aux militaires qui, en hiver, traversaient les montagnes du Mont-Cénis et du Mont-Saint-Bernard; pour établir des mesures réparatrices sur la comptabilité des corps, ainsi que sur l'administration de l'artillerie et du génie; et pour la formation d'une carte militaire. Enfin la rédaction d'un Manuel pour le service de la guerre devait compléter, dans le courant de l'année, le système des dispositions par lesquelles le nouveau ministre avait en vue de rendre plus durables et plus sensibles les effets de la bienveillance paternelle du roi pour ses sujets militaires, et de détruire ainsi toute espérance de succès dans les menées par lesquelles on cherchait à les détacher de la cause de la monarchie.

Mais déjà des symptômes de mouvemens insurrectionnels commençaient à se manifester en Piémont.

---

## CHAPITRE IV.

*Précurseurs de la Révolution Piémontaise* (1).

Les mobiles de la révolution piémontaise, et son explosion, tiennent à des causes générales, et en quelque sorte européennes, qu'il importe d'indiquer. La France, à la suite de sa restauration, en proie à l'esprit factieux, était redevenue un foyer d'agitation et de troubles très-redoutable pour le repos du reste de l'Europe. Les sectes révolutionnaires y avaient établi le siége principal de leur puissance occulte, et partout elles étendaient leurs mystérieuses affiliations. L'Espagne venait d'être révolutionnée ; le gouvernement britannique sortait à peine de plusieurs luttes convulsives où la démagogie avait attaqué corps à corps la couronne et les hiérarchies sociales. Le Portugal et Naples avaient aussi répondu à l'appel des usurpateurs et des brigands, qui se croyaient, enfin, en mesure de démolir pièce à pièce tout l'édifice gothique des monarchies européennes. Il ne restait plus qu'à entraîner la France en brusquant un coup dé-

(1) Voyez le deuxième chapitre de la *Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp, ouvrage publié par M. Michaud, libraire, à Paris.

cisif contre la légitimité des Bourbons. Le soulèvement de la partie septentrionale de l'Italie, et particulièrement du Piémont, devait précéder ou suivre le bouleversement de la France. Deux choses contrarièrent l'exécution de ce plan infernal : le changement subit de ministres et de système survenu en France, et la tenue du congrès de Laybach, qui eut pour objet d'arrêter le développement de la puissance révolutionnaire et d'en préserver sur-tout la Haute-Italie, en attaquant le monstre, soit à Naples même, soit dans les montagnes des Abruzzes.

Quiconque n'envisagerait pas ces circonstances générales, ne saurait comprendre ni expliquer la révolution éphémère du Piémont. Elle eut pour premiers mobiles les menées des étrangers, le souvenir des anciens torts des Autrichiens et la manie italique. L'abus de confiance, ou plutôt la violation la plus complète du droit des gens, fut le crime bas et perfide de deux ministres étrangers, qui, sous le manteau de l'inviolabilité, creusèrent, l'un, au nom de la charte, l'autre, au nom de la constitution des cortès, l'abîme sous un trône qui devait être sacré pour eux. S'ils n'eurent pas le même tort que des sujets rebelles, leur trahison n'en fut pas moins odieuse, si elle n'est pas plus lâche peut-être. L'hôtel de l'ambassadeur d'une puissance voisine servait de point de réunion aux personnes opposées au gouvernement du roi; peu à peu il devint le rendez-vous des malveillans, enfin en 1819, le club des conjurés. On y prêchait ouvertement les maximes du *Nain Jaune* et de la *Minerve*.

Parmi les diplomates propagandistes se faisaient aussi remarquer le comte de S....., ministre de B....., et le chevalier Bardaxi y Azara. Dans les salons de cet ambassadeur on prêchait aussi les doctrines de la souveraineté du peuple et de l'insurrection, avant même que les Riégo, les Quiroga, les O'Donnel, eussent livré la péninsule à toutes les fureurs révolutionnaires.

On commença par échauffer et par remuer une jeunesse ardente et belliqueuse; on aigrit les vieux levains du ressentiment des Piémontais pour les torts trop réels de l'Autriche envers les souverains, les peuples du Piémont et de l'Italie en général.

On rappela les vues de ce cabinet sur les provinces Piémontaises, vues manifestées dès 1794; plus tard en, 1800 et même en 1815; on rappela les superbes vexations autrichiennes en 1800, les frais énormes de leur séjour en 1814 et 1815. Ces souvenirs ne pouvaient manquer d'irriter les Piémontais. Les torts des Autrichiens envers le pape indisposaient les hommes religieux; enfin leurs forces militaires, tout en comprimant les libéraux, ne pouvaient rien ni contre le déchaînement, ni contre les menées secrètes des instigateurs.

Cependant la bonne harmonie subsistait entre les deux états, et il était peu probable qu'on parvînt à engager le roi, contre son gré, dans une guerre dirigée contre l'Autriche. Le roi y répugnait; il sentait que la mission de gouverner quatre millions d'hommes suffit à celui qui connaît les devoirs de la royauté. Pénétré

du véritable esprit religieux, il respectait d'ailleurs les traités. En un mot, il ne laissa jamais entrevoir qu'il pût se prêter au dessein des factieux ; on ne pouvait guère l'y amener que par une révolution subite. Ceux que des principes certains et purs, qu'une expérience éclairée guident dans les hautes affaires du gouvernement, savaient assez que des sujets ne peuvent revendiquer le droit terrible de décider du sort des nations. Comment se flatter de les voir concourir au succès d'une entreprise insensée ? Les entraîner dans une révolution parut l'expédient infaillible. Tous les ressorts furent mis en jeu ; le plus puissant fut la manie italique. Les idées fantastiques d'Alfieri, sur l'unité de l'Italie, furent proclamées comme des axiômes : on prit les illusions de l'imagination d'un poëte pour les idées d'un véritable homme d'état, et la manie italique enflamma les têtes. Une jeunesse inquiète et ardente rêva l'unité de l'Italie : ce rêve plut aux militaires ; ceux de l'école de Bonaparte, frustrés, par la paix, de tout espoir d'avancement rapide, ne virent rien de plus admirable que la probabilité d'une nouvelle guerre, ou plutôt d'une nouvelle subversion. L'opinion s'égara et se perdit.

D'excellens esprits, des politiques censés et pleins de droiture, signalèrent le danger, s'efforçant même de redresser les idées incohérentes et exagérées d'une jeunesse qu'on jugeait plus inconsidérée que coupable, parce qu'elle semblait dominée par l'esprit du siècle, c'est-à-dire par la perversité philosophique.

L'un des hommes les plus éminens et les plus

éclairés du Piémont, cédant aux instances d'un ami intime, fit un écrit où il développa, avec autant de sagacité que de raison, l'absurdité des *italiques* par excellence, la future impuissance des troupes napolitaines, et l'iniquité de la secte des carbonari organisée dans toute l'Italie en société secrète. Lié d'amitié avec le comte de Maistre, homme grand par ses talens, par son érudition, et plus grand encore par ses principes et ses vertus, il lui adressa son écrit politique, intitulé l'*Italia* (1), qui avait principalement pour but de signaler aux jeunes libéraux piémontais l'imprudence et le danger de toute tentative de révolution locale. Il reçut du comte de Maistre la réponse suivante (2), d'autant plus remarquable que cet homme illustre, dont s'enorgueillit avec raison la monarchie piémontaise, l'écrivit six jours avant sa mort. C'était, comme on dit, le chant du cygne.

« Comment voulez-vous, M. le marquis, qu'un » pauvre malade vous suive dans une aussi longue » carrière que celle de la politique? J'ai lu et relu » votre *Italia*: le seul point sur lequel je ne sois » pas du tout en peine, c'est celui du style. Vous » m'avez tout-à-fait conduit à Florence; mais, hélas! » c'est que vous l'avez habitée, c'est que son esprit » vous a pénétré, et que vous faites une noble et élé» gante exception à cet italien vulgaire que nous en» tendons de toutes parts. J'ai médité comme vous » sur cette belle Italie sans pouvoir m'en tirer; le

(1) Voyez à la fin du volume la pièce n°. I.
(2) Datée de Turin, le 21 février 1821.

» plus grand malheur d'une nation, c'est d'obéir à
» une autre, et j'espère que mon dernier ouvrage
» contient sur ce point un chapitre qui n'est point à
» la glace. Il me semble, par parenthèse, que mes-
» sieurs les Italiens n'y ont pas fait grande attention,
» tant ils sont distraits ou indifférens. L'homme sage
» qui médite un grand sujet, ne sait à quelle pensée
» s'attacher. L'esprit italien, l'unité italienne le ra-
» vissent de temps à autre; mais bientôt il retombe
» tristement sur lui-même, et s'en tient au repos,
» voyant par quelles épouvantables catastrophes il
» faudrait passer pour ressusciter l'Italie. Elle paye
» cher la terrible unité qui jadis écrasa le monde :
» aujourd'hui l'anathème qui l'écrase à son tour, est
» celui de la division, dont on ne saurait imaginer le
» terme. Je pleure donc avec vous, monsieur le mar-
» quis, en voyant nos millions abandonner triste-
» ment l'Italie, et je grince les dents lorsque mon
» oreille est forcée d'écouter certains accens si étranges
» pour elle. Je n'en reviens pas moins à l'humble pa-
» tience, l'énorme brigandage de Venise ne laissant
» plus à mon esprit que la ressource du miracle. De
» ma triste Venise m'élançant rapidement sur le point
» opposé, je me trouve dans notre Piémont. Hélas!
» monsieur le marquis, que voulez vous que je vous
» dise! Un livre intitulé le *Piémont*, pourrait être
» fort intéressant, tant il fournirait de réflexions cu-
» rieuses. Regardez la carte, ou, ce qui sera mieux,
» allez chez le roi contempler le Piémont de M. Ba-
» getti : vous verrez que le Piémont est un tout qui

» ne s'amalgame avec rien, à moins d'un nouveau
» renversement de l'univers. La langue achève la dé-
» monstration; il y en a malheureusement une, et
» comment l'éteindrez-vous? Pour donner une langue
» au souverain, il faudrait déplacer le trône; mais
» alors où serait le Piémont? Telle est son existence
» singulière, qu'il ne saurait même augmenter; car le
» terrain qu'on pourrait lui ajouter serait un terrain
» étranger auquel le Piémont commanderait, mais
» jamais une portion du Piémont. Il n'a donc que
» deux manières d'exister : ou tel qu'il a toujours été
» avec ses dimensions anciennes, ses avantages et ses
» désavantages, sa maison régnante et sa langue; ou
» bien entraîné dans une révolution générale qui le
» rendrait province d'un très-grand empire. Alors
» avec sa force morale, ses talens, son esprit de
» suite, ses richesses physiques et son immense fer-
» tilité, il acquerrait une sorte de suprématie provin-
» ciale qui serait bientôt universellement remarquée.
» Ce que nous avons vu dernièrement, malgré les
» vices énormes qui déshonoraient cet état de choses,
» a pu cependant donner une idée claire de ce que
» je dis, et ce serait un beau problème politique,
» d'examiner si le Piémont peut être plus heureux et
» plus florissant comme grande province ou comme
» petite souveraineté. Pour moi, je me détermine
» pour le second état. Les douceurs naturelles de la
» souveraineté et l'attachement à la maison régnante
» ne me laissent pas balancer sur ce point; mais
» aussi je ne me fais point d'illusion, et je sais que

» la maison royale, comme je sais que les trois an-
» gles d'un triangle valent deux droits, ne peut être
» plus grande que sa langue, et que le trône ne peut
» être plus haut sans être plus loin. Sommes-nous
» donc italiens, monsieur le marquis? en vérité je
» l'ignore; je vivrai toujours dans le même doute,
» tant qu'à Florence on nous appellera nation am-
» phibie, et tant que nous dirons ici : *La poste*
» *d'Italie est-elle arrivée*? Les langues, les lan-
» gues, monsieur le marquis! c'est mon domaine,
» vous le savez; j'y cherche tout, j'y trouve tout ou
» je ne trouve rien. Je vous remercie de vos belles
» réflexions, je vous demande pardon pour celles
» d'un malade, et je vous embrasse de tout mon
» cœur. »

Il est pour tout gouvernement faible et incertain une époque fatale où les avis, les représentations, la prévoyance la plus attentive, n'ont plus ni vertu, ni empire. Sans même s'en douter, le gouvernement piémontais se trouva placé sur le penchant d'un abîme. On conspirait tout haut, et il s'imaginait qu'il fallait, pour conspirer ainsi, des moyens immenses ou être fou; il ne crut ni l'un ni l'autre. Il ne vit pas qu'une jeunesse à principes flottans, ennemie de toute sujétion, méprisant la prudence et les règles, se croyait appelée à jouer un grand rôle, et qu'elle répondait à l'appel des sociétés secrètes qui avaient des ramifications dans toute l'Italie; qu'à leurs trames réelles se joignait une force morale très-active, qui prenait sa source dans l'esprit de mécontentement général excité

contre l'Autriche, et qui se rattachait aux anciens griefs. Il ne s'aperçut pas que par leurs clameurs les affiliés donnaient un véritable ébranlement à l'opinion publique. En effet, ils criaient, clabaudaient, et promettaient merveilles; ils présentaient comme assurée une insurrection générale de la péninsule *italique*; ils affirmaient qu'une fois engagée dans le royaume de Naples, l'armée autrichienne serait à-peu-près perdue. Ces régénérateurs de l'Italie, auxquels il ne manquait que le bon sens, croyaient apparemment que toutes les forces de l'Autriche étaient avec le général Frimont. Ainsi, à leurs yeux, entrer à Milan, courir jusqu'à Laybach, où se tenait le congrès, fermer les Alpes, tailler en pièces quatre-vingt mille Autrichiens, était l'affaire d'un jour.

Ce fut au commencement de janvier que l'affiliation piémontaise prit la forme d'une véritable conjuration; elle eut deux branches principales, savoir : celle des partisans de la Charte française avec une Chambre des pairs, et les fauteurs d'une révolution à l'espagnole, avec une chambre unique et un fantôme de roi, sur les mêmes bases et avec les mêmes élémens qu'à Madrid, à Naples et à Lisbonne. Cette dernière secte, plus nombreuse, ayant pour mobiles les sociétés secrètes, ne pouvait manquer de l'emporter. Le parti aristocratique ou des deux Chambres lui était inférieur, non en talens ni en richesses, mais en audace et en activité. Les hommes riches et puissans sont d'ordinaire nonchalans et égoïstes. Ce parti était d'ailleurs contrecarré par les royalistes purs; car

voici quelle était la subdivision des classes de sujets piémontais qui ne participaient à aucune machination coupable, mais qui, par la divergence de leurs opinions, favorisaient involontairement les vrais conspirateurs.

Les royalistes purs étaient ennemis de toute forme constitutionnelle.

Les royalistes politiques n'en auraient pas voulu; mais ils croyaient que si l'état intérieur de la monarchie et ses rapports avec l'extérieur ne donnaient pas une probabilité raisonnable de s'en défendre, le roi devait octroyer spontanément une constitution avant qu'aucune violence de la part des sujets n'y mît obstacle; car ils étaient persuadés avec raison que jamais le souverain ne doit rien accorder à des sujets insolens, quand même ils lui demanderaient une chose raisonnable et juste. Ils croyaient aussi que le roi pouvait modifier à son gré ses concessions et établir ainsi un système adapté à l'état, conforme à la marche des événemens et aux idées du siècle.

Les royalistes constitutionnels désiraient ardemment une constitution avec l'établissement des deux Chambres; mais peu d'entre eux croyaient qu'il fût permis de la provoquer par aucun acte contre la volonté du souverain.

Les royalistes purs étaient peut-être trop acharnés contre les politiques et les constitutionnels; ils se donnaient par là une apparence de déraison. Mais si le roi avait suivi le système des seconds, les premiers, tout en murmurant, auraient donné une nouvelle

preuve de fidélité et de soumission au souverain, comme l'ont fait après l'événement les constitutionnels et les politiques.

Le tort des constitutionnels honnêtes fut de fomenter dans les esprits le désir d'un changement; le tort très-grand de la majorité fut une rage de critique et de dénigrement, qui fit croire aux conspirateurs que la nation n'attendait qu'un signal pour se lever en masse; et il est certain que la masse de la nation ne partageait nullement leurs vues ni leurs projets.

Ainsi, c'étaient les hautes classes qui minaient et ébranlaient le trône; c'était dans les idées que commençait pour ainsi dire la révolution, de même qu'en France, de 1787 à 1789. Les affiliés des sociétés secrètes prétendaient bien s'en emparer pour la diriger ensuite et l'exploiter à leur profit. Il est aujourd'hui hors de doute que la partie active de la conjuration était composée d'élémens militaires, qui devaient agir et ont agi sur le même plan qu'en Espagne, à Naples et en Portugal. Il y eut deux comités militaires d'insurrection, l'un à Turin, et l'autre à Alexandrie; les Caraglio, les Collegno, les Lisio, les Santa-Rosa, les Perron, les Regis, les Ansaldi, en furent les principaux moteurs. Ils correspondaient avec des comités-directeurs établis à Paris et à Genève.

Il fallait un chef aux conjurés; le général Giflengua fut le premier sur qui leurs regards se fixèrent. Ce général avait fait preuve de bravoure dans la campagne de 1812, et d'habileté dans la campagne d'hiver de 1814 sous Murat. Il était entreprenant, plein

d'ambition, et avait une connaissance profonde des hommes et des choses ; mais à ces qualités il joignait un tact et une finesse de caractère peu compatibles avec ces mouvemens d'une décision audacieuse qui portent à jouer un rôle tranchant dans une révolution dont les chances sont encore douteuses. Il calcula, d'après les probabilités de la résistance de Naples, les incertitudes de la révolution piémontaise, et refusa de s'en déclarer le chef. Ce refus amena les conspirateurs à se donner au moins un chef apparent; ils jetèrent les yeux sur l'héritier présomptif de la couronne, persuadés que c'est déjà un triomphe que de trouver des instrumens et des complices dans des princes ou des grands de l'Etat. Ils voulaient suivre d'ailleurs l'exemple donné par la révolution-mère, qui eut pour moteur et pour banquier le premier prince du sang de France. Heureusement il y avait loin de Charles-Albert au scélérat Philippe!

Etablir sans incertitude ce que fit ou ne fit pas le prince de Carignan dans cette crise, les torts qu'il eut et ceux qu'on lui impute, c'est une tâche prématurée que l'histoire ne saurait encore remplir. Mais il est sûr qu'il ne fit pas tout ce dont on l'accuse, et qu'il ne connut pas tout le mal qu'il fit. On a déjà vu que ce prince, à peine sorti de l'adolescence, n'était pas encore doué d'un caractère assez soutenu ; il n'avait pas même acquis l'habitude donnée aux princes de peser leurs paroles. Manquant de ces principes d'éducation qui pénètrent nos facultés et suppléent souvent à la réflexion et à l'expérience, il n'aperçut ni tous les

piéges qu'on lui tendit, ni le danger d'être obsédé à chaque heure du jour par des jeunes gens exaltés : des insinuations, ils en venaient aux épanchemens insidieux; s'étayant de quelques phrases échappées au prince, expression incohérente de ses pensées tumultueuses, ils s'imaginaient lui avoir entendu dire ce qu'ils désiraient avec le plus d'ardeur : qu'on ne s'étonne donc pas, si, égaré ou circonvenu, le prince a pu paraître engagé, par l'inconsidération de ses paroles, plus loin qu'il ne le croyait lui-même. On désigne un certain avocat, Nota, comme ayant cherché à l'initier dans les mystères de la secte des carbonari, et le comte Colegno, l'un de ses favoris, comme ayant fait, à dessein, dans l'hiver de 1819, le voyage de Naples pour s'y faire initier lui-même et se lier d'une amitié suspecte avec les Filangieri et les Carascosa. Il eut soin de faire remarquer au prince cette unanimité favorable à ses vues, dans le ressentiment des Piémontais contre les Autrichiens; il ouvrit ainsi son âme à l'idée de conquérir la Lombardie et de favoriser l'introduction d'une constitution représentative, selon la tendance du siècle. Que le prince ait pu se méprendre sur l'extrême danger d'un bouleversement pareil, il n'y a rien là de surprenant; il crut sans doute qu'une constitution serait pour lui, comme elle l'avait été pour Bonaparte, un moyen de dominer et un appât pour attirer à lui plus de partisans. Quant à la conquête, c'était, selon ses familiers et ses courtisans intimes, une affaire bâclée en un clin-d'œil, si les Italiens se *levaient* comme

les Espagnols s'étaient levés en 1808.

Tout ce qu'on sait confirme que le prince voulait respecter le roi et lui laisser la couronne. Peut-être imagina-t-il que le don de la couronne de fer ne serait point désagréable à Victor Emmanuel, si elle venait, pour ainsi dire, d'elle-même, se poser sur sa tête sans qu'il l'eût cherchée ni ambitionnée. On n'a pas d'idée de tous les romans qu'enfantaient chaque jour ces jeunes régénérateurs des nations. Les troupes autrichiennes n'étaient rien, disaient-ils; elles ne tiendraient pas contre les invincibles.

Les conciliabules, les conférences mystérieuses, les intrigues coupables, se multipliaient; il était visible pour tout le monde qu'on touchait à une crise; le gouvernement seul ne voyait rien et n'entendait rien. Deux pamphlets qui circulèrent à Turin avant que les révolutionnaires piémontais eussent encore fait aucune tentative ouverte, auraient suffi pour faire connaître clairement leurs intentions à tout autre gouvernement qui aurait voulu voir et entendre. Naples et l'Espagne accueillirent avec avidité ces deux productions, et leurs presses les reproduisirent par milliers. Il est inutile de dire que le vœu d'une constitution libérale y était fortement exprimé. Soit que les conjurés ne voulussent que sonder la force du gouvernement et ses dispositions, soit que tout fût prêt déjà pour l'explosion préméditée, il est certain que le prélude de la révolution piémontaise eut lieu le 11 de janvier, jour de la sédition des étudians de l'université de Turin. On ne peut guère douter qu'elle n'ait été liée à la con-

juration piémontaise ; car on vit depuis les mêmes acteurs reparaître sur le théâtre de l'anarchie. Comment ne pas reconnaître que ce fut là l'intermède de la révolution à l'ordre du jour?

Le 11 de janvier, quatre étudians se montrent au théâtre d'Angennes avec des bonnets rouges, symbole de cette liberté sanglante et féroce qui couvrit la France de rapines et de meurtres. Ce fut le premier défi porté au gouvernement piémontais. Les camarades de ces quatre étudians s'étant placés de manière à favoriser leur évasion, tentèrent d'enlever celui des quatre que la force-armée était parvenue à arrêter à la porte même du spectacle.

Après avoir élevé ainsi leur signe de révolte et employé la violence pour sauver le coupable, les étudians s'ameutèrent, lancèrent des pierres aux troupes et blessèrent plusieurs soldats. C'était là certainement des signes de sédition.

S'étant réunis, le lendemain, à l'Université, au nombre de trois cents, les mutins se préparèrent à la résistance; toutes les représentations qu'on leur fit pour se séparer furent inutiles. Le comte de Balbe lui-même échoua dans ses efforts pour ramener l'ordre parmi cette jeunesse livrée aux conjurés. Ils espéraient deux choses : ou que le gouvernement n'oserait agir, ou que la défection des troupes serait le signal de la révolution. Dans le premier cas, encouragés par l'inaction de l'autorité, ils se seraient réunis eux-mêmes aux étudians, ainsi qu'un grand nombre de leurs camarades, retenus ce jour-là au collége des provinces.

Echauffés, enhardis par une timidité apparente, rien n'aurait pu les arrêter, et la révolution eût commencé le jour suivant.

Mais le gouvernement fit son devoir et donna l'ordre aux troupes de disperser les mutins. Le chevalier de Revel, comte de Pralongo, gouverneur de Turin, déclara lui-même aux troupes qu'il s'agissait de disperser de jeunes étourdis sans armes, et, en leur prescrivant des ménagemens, il mit à leur tête le chevalier de Castelborgo, commandant de la ville, dont la modération était généralement connue. Après avoir fait visiter les fusils pour s'assurer qu'ils n'étaient pas chargés, il fit marcher les troupes, non en colonnes, mais seulement en bataille. Lui-même surveilla leurs mouvemens, pour être plus sûr qu'on agirait à la fois avec vigueur et prudence.

Les troupes s'étant arrêtées devant le palais de l'Université, s'emparèrent de la grille, suivant l'ordre qu'elles en avaient reçu, laissant toutefois les portes de derrière ouvertes, pour faciliter la dispersion du rassemblement. On somme les étudians, retranchés derrière des bancs, de se retirer; ils répondent par une grêle de pierres. La charge sonne. Les grilles à peine forcées, le gouverneur fait battre la retraite, quoique les étudians, réfugiés dans les galeries, continuassent à jeter des pierres. Ils furent poursuivis. L'impossibilité d'arrêter la poursuite dans un vaste bâtiment, pendant la nuit, et l'ardeur naturelle dans ces sortes de rencontres, ne permit pas que cette échauffourée d'écoliers fût apaisée sans qu'il y eût du sang de répandu. Plusieurs étudians,

voulant fuir, se précipitèrent sur les baïonnettes des soldats qui entraient, et se blessèrent d'eux-mêmes: vingt-sept d'entre eux furent blessés plus ou moins grièvement; quinze militaires reçurent des contusions; un capitaine fut blessé d'un coup de stylet; mais personne ne perdit la vie. Sur quinze cents étudians, il ne s'en était pas trouvé plus de trois cents réunis à l'Université. Les révolutionnaires, furieux de cet acte de vigueur de la part du gouverneur de Turin, se déchaînèrent en lui imputant le sang versé par la propre frénésie de leurs adeptes; ils lui firent un crime d'avoir fait son devoir avec fermeté et courage. Si deux mois après le chevalier de Revel avait eu carte blanche, il est vraisemblable que la révolution piémontaise eût été étouffée dans son berceau.

Ce mouvement de l'Université servit de texte à des déclamations contre l'administration et les vues du comte de Balbe. On lui a imputé un faible pour l'Université. C'est pourtant ce ministre qui avait déjà proposé d'abolir certains priviléges et exemptions qui plus d'une fois avaient servi de motif à des rassemblemens et à des tumultes de la part des étudians. Si l'on avait suivi l'avis du comte de Balbe, l'émeute n'aurait pas même eu de prétexte. Il était désolé des troubles qui se préparaient; et quoiqu'il eût de grands projets d'amélioration pour son ministère, il dit à ses amis à plusieurs reprises qu'il n'en aurait proposé aucun, si les mouvemens et les menaces d'insurrection eussent précédé; « car, ajoutait-il, même ce qui est bon » ne doit pas être accordé par le souverain, quand ses

» sujets le lui demandent. » Dans une lettre adressée à un de ses collègues, alors absent, il lui disait en propres termes, tout en réclamant ses bons offices pour déterminer la publication du travail législatif : « Prouvons qu'on veut tout ce qui est juste, tout ce » qui est réellement utile ; qu'on le peut aussi bien, et » même beaucoup mieux, dans une monarchie pure » que dans un gouvernement mixte. » La folie dérangea et aurait pu même rendre impossible l'accomplissement de l'œuvre du bon sens éclairé.

On ne saurait nier que les conspirateurs n'aient été laissés libres d'agir bien plus que ne le permettait le bien public. Le ministre de la police, comte de Lodi, crut faire un coup de parti en se servant d'hommes attachés aux intérêts et aux principes révolutionnaires. Sans doute ces agens connaissaient les meneurs ; mais pouvait-on les croire convertis au point de travailler sincèrement à déjouer une trame bien ourdie ? Néanmoins, on ne formait pas, en général, le moindre doute sur la loyauté du chef de la police. Son système, de ne pas trop comprimer les rassemblemens, afin de connaître les individus qui tenaient aux menées démagogiques, avait pu être utile jusqu'à un certain point ; mais il devait avoir un terme et être suivi de mesures vigoureuses.

Quand un trône s'écroule, quelqu'un de ceux qui devaient le soutenir a tort sans doute. Déterminer qui eut ce tort, si ce fut crime ou incapacité, c'est ce qui est très-difficile. On trouve maintenant des personnes qui disent que tout se savait à Turin : l'ont-elles dit

alors? à qui? Peut-on attribuer uniquement la révolution piémontaise aux tristes effets de l'impéritie et d'une indulgence outrée?

Sans doute, quand le souverain a une tendance connue à la bonté, il est difficile de le pousser en sens contraire : les moindres apparences de repentir, de fidélité, d'attachement, le désarment; un ministre se fatigue de lutter à la fois contre le souverain et contre le public, toujours prêt à le blâmer. Ceux-là même qui se vantent aujourd'hui d'avoir tout prévu, croyaient qu'il n'y aurait aucun mouvement intérieur, avant que les libéraux voisins n'eussent donné l'alarme et de l'occupation à des souverains plus puissans. On raisonnait en jugeant ainsi; mais précisément pour être trop raisonnable, on déraisonnait. On se fondait sur le bon sens d'un parti qui n'en avait pas; car les révolutions ne reçoivent jamais d'impulsion que de la part d'écervelés et de mauvaises têtes.

L'audacieuse imprudence des jeunes libéraux les servit. Ils conspiraient tout haut, et on ne crut pas que ce fût pour agir. Les royalistes même ne savaient pas réprimer leurs propres plaintes. L'un blâmait ce qu'un autre louait; et tout en se plaignant ils n'étaient pas d'accord sur le motif. La secte révolutionnaire fomentait cet esprit de critique amère qui ne la servait que trop bien. Pouvait-on attribuer uniquement à l'esprit de libéralisme des murmures qui étaient communs aux deux partis? On crut des deux côtés, lors de l'explosion, qu'elle avait autant de partisans qu'il s'était élevé de voix dénigrantes. L'audace des rebelles,

l'hésitation du gouvernement, furent en raison de cette prévention funeste.

Jamais aucun gouvernement, et sur-tout un gouvernement absolu, ne doit tolérer les discours séditieux. Trop d'indulgence, voilà quelle fut la faute essentielle du ministère piémontais; une attitude vigoureuse eût imposé à la révolte et prévenu les crimes qui en sont inséparables. Pour être juste, il faut convenir que la bonté personnelle du roi rendait souvent la position de ses ministres très-embarrassante à cet égard.

Il est un fait connu, qui prouvera la vérité de cette assertion. On savait que le roi ne pouvait se décider pour des mesures de sévérité. Peu de temps avant les malheureux événemens du mois de mars, la proposition lui fut soumise d'éloigner, sous l'apparence de missions étrangères, les officiers de l'armée que leurs propos rendaient suspects et dont l'influence n'était pas douteuse: parmi ces derniers on comprenait particulièrement MM. Collegno, Lisio et Caraglio. Le roi qui, d'abord, avait approuvé cette idée, jugea ensuite à propos d'en surseoir l'exécution. MM. Collegno, Lisio et Caraglio restèrent paisiblement en Piémont, libres d'ourdir leurs machinations et leurs trames.

Or, les ministres ne recevaient d'impulsion que vers la bonté et l'indulgence; de là le pas est glissant vers la nonchalance et l'incurie.

Les exemples ne nous manqueront pas. Citons encore celui d'un nommé Gilio, l'un des étudians de

l'Université. Il avait manifesté tant d'arrogance et tenu des propos si répréhensibles, que, d'après les avis du ministre comte de Balbe, la police l'avait fait épier et ensuite arrêter. Eh bien, ce jeune énergumène se trouva libre au moment de l'explosion, et fut un des chefs les plus actifs de la révolte. Le comte de Balbe le croyait encore détenu. Qui le délivra ? on l'ignore. Il y avait, dans les rouages subalternes de la machine du gouvernement, des méchans qui gâtaient l'œuvre des chefs. C'est encore là une des causes de la révolution. Soit faute de discernement de la part des hommes du pouvoir; soit l'effet du système d'amalgame; soit, enfin, le fruit des menées secrètes et des artifices des hypocrites de la secte, tous les ministères avaient une dotation de libéraux. On le savait; mais on se disait pour se rassurer : les chefs sont sûrs. Oui, sans doute; mais le ministre de l'intérieur n'occupait le ministère que depuis dix-huit mois, et celui de la guerre que depuis trois mois seulement. Comment ce dernier surtout aurait-il pu connaître parfaitement ses sous-ordres ? Dieu sait le mal qu'ils firent ! nul doute que la conspiration n'eût parmi eux ses racines et ses branches principales.

Ainsi le conspirateur Santa-Rosa était chef de division au bureau de la guerre; il avait les plus grandes facilités pour induire en erreur le ministre, qui était récemment installé. Estimé sous plusieurs rapport par des personnages du plus haut rang, on le regardait généralement comme plein de capacité et de vertus, très-religieux et homme d'honneur.

Il avait été puissamment recommandé au ministre sous ce double point de vue. Qu'on juge le mal qu'il a pu faire en secret avant celui qu'il a fait ostensiblement! Telle était sa réputation d'honnêteté et de droiture, qu'un jour, dans un cercle, discutant en faveur de sa théorie politique devant un royaliste prononcé et une troisième personne présente, le royaliste lui dit, après quelques raisonnemens qui ne les rapprochaient pas : « Enfin, mon cher, en ce genre on peut disputer aca- » démiquement des journées entières; mais hors de » la théorie et dans la pratique, si le moment arrivait, » nous n'aurions, vous et moi, qu'un seul parti à suivre: » entourer le trône et mourir en le défendant. Et j'en » suis sûr, dans la journée du danger, nous ne serions » pas, vous et moi, dans des rangs opposés. »

Telle était la situation politique du Piémont, lorsque le gouvernement reçut du cabinet français les premières informations positives sur l'existence de la trame qui s'ourdissait entre Paris, Madrid et Turin. Ici naissent une foule de réflexions. Quelle est donc cette tendresse qui s'empare tout-à-coup de la police française de 1821 en faveur d'une monarchie étrangère et absolue? Cette tendresse naquit du dépit seul de voir que l'intrigue pour faire prévaloir à Turin la Charte française, allait être devancée par la conjuration en faveur de la Constitution des Cortès. Tandis qu'à Paris des intrigans bien connus machinaient dans des salons ministériels, à l'effet d'imposer la Charte française au roi de Sardaigne, les carbonari gagnaient les intrigans de vitesse, en ourdissant une véritable

conjuration. C'étaient l'aristocratie constitutionnelle et la démocratie libérale qui, voulant s'emparer du même poste, en venaient, non pas à lutter ouvertement, mais à se combattre par des mines souterraines.

Démétrius Turinetti, marquis de Priez, le chevalier Hector de Perron et Emmanuel Dalpozzo, prince de la Cisterna, furent gravement compromis dans les communications faites au gouvernement piémontais; les deux premiers étaient à Turin, mais n'avaient aucune place à la cour; ils manœuvraient dans l'ombre. Le prince de la Cisterna était en route de Paris pour revenir en Piémont. Ses complices ont prétendu depuis qu'il mandait dans une de ses lettres qu'on se tînt tout prêt, mais que ce n'était pas encore l'instant d'agir; ils ajoutent que, s'il se pressa de revenir lui-même, c'était pour empêcher l'explosion, ne croyant pas le moment favorable. Mais ceci n'a-t-il pas été mis en avant pour masquer les relations établies entre les révolutionnaires d'Italie et de France? Il est plus vraisemblable que la Cisterna arrivait avec une parfaite connaissance *de la pensée* du comité-directeur siégeant à Paris. Selon l'opinion générale, il était chargé de la mission de faire soulever le Piémont sans délai, afin d'empêcher, par cette explosion subite, résolue comme diversion, le succès de l'expédition des Autrichiens sur Naples.

Tous trois furent arrêtés. Le chef officiel et avoué de la trame piémontaise, Santa-Rosa, persiste à dire dans son impertinent pamphlet, que la Cisterna n'était

pas de la conspiration. Toutefois, il est sûr qu'on trouva chez le chevalier de Perron, c'est-à-dire dans une maison de campagne de son père, où il paraissait adonné à l'agriculture, la clef du chiffre de la Cisterna, au moyen duquel ses lettres furent lues. Bien d'autres témoignages font ranger la Cisterna parmi les conspirateurs. Quant au chevalier de Perron, il prit les armes, et servit au nom de la révolte pendant les trente jours; sa complicité avec Lisio, l'un des principaux chefs de la conjuration, est hors de doute.

Du reste, les ressorts secrets de la conspiration piémontaise ne seront jamais parfaitement connus *dans tous leurs détails*, pas plus que les ressorts secrets de la révolution de France et de la conjuration du 20 mars. Tant d'intérêts divers animent et font parler les acteurs, qu'il est à-peu-près impossible de démêler ou de reconnaître, dans des versions si différentes, la vérité de certains faits qui sont enveloppés des voiles du mystère; le mieux est de s'attacher aux faits positifs, de suivre les démarches, soit des conjurés, soit de leurs complices, et de se fortifier de leurs propres aveux; ce sont là plus que des témoignages.

Est-il possible que tant de traits de lumières n'aient pas éclairé le gouvernement piémontais ? Et s'il le fut, comment ne prit-il aucune mesure efficace, non contre les conjurés, qui tous n'étaient pas connus, mais contre la conjuration ? Voilà l'écueil de tous les gouvernemens sans décision et sans énergie.

Le fait suivant atteste que des causes fortuites

favorisèrent les combinaisons coupables. Le ministre de la police avait depuis longtemps des motifs de défiance sur l'un des régimens les plus dangereux. Le chef militaire de la province, qui était en mésintelligence avec la police, protégeait ce régiment; il en résulta qu'il ne fut pas déplacé, et que les mauvais sujets n'en furent pas écartés ; et pourtant le chef de la province était un sujet très-fidèle. Mais sait-on par quels artifices on lui aura inspiré des préventions qui tournèrent à l'avantage des machinateurs? Les conspirations qui s'appuient sur les sociétés secrètes se composent d'une multitude de combinaisons qui dégénèrent en intrigues artificieuses.

Cependant le ministre de la guerre, à portée de juger qu'une trame s'ourdissait secrètement pour renverser le gouvernement du roi, exerçait lui-même la surveillance la plus active sur les différens corps militaires pour en connaître l'esprit et les dispositions. Les chefs de corps furent directement interrogés et consultés par lui ; une correspondance confidentielle avec des officiers chargés secrètement de sonder et de rendre compte de la situation des esprits fut établie et suivie par le ministre lui-même.

Beaucoup d'officiers se trouvaient à Turin à cette époque, qui était celle fixée par les réglemens pour le temps des congés. Le colonel et le lieutenant-colonel des chevau-légers du roi y étaient retenus alors par des dispositions spéciales. Le premier traitait, au ministère, de la situation de son régiment, eu égard surtout à la défiance qu'avait inspirée le comte Lisio,

dont les principes étaient connus, ainsi que son influence dans le corps des chevau-légers. Il est faux que le ministre, comme on le lui a reproché, eût arrêté lui-même la promotion de M. Charles Caraglio et de Saint-Michel, comte Morozzo, qui figurèrent depuis parmi les chefs de la révolte. Elle avait été arrêtée par le roi bien avant son entrée au ministère. Il paraît même que le ministre retarda la promotion du premier, quoique déjà décidée. Le marquis de Saint-Marsan, père de Charles Caraglio, servait bien à Laybach, et le roi voulut que la promotion de son fils eût lieu par ce motif. Au contraire, les nominations dont l'initiative appartient au comte Alexandre de Saluces, et on peut citer celles du comte de Falicon, du chevalier Emperoni, du chevalier Frangia, du comte de Ferrere, n'ont jamais été un sujet de reproche aux yeux des fidèles serviteurs du roi.

Cependant la découverte même de quelques-uns des fils de la trame révolutionnaire devint un vif stimulant pour les conspirateurs, et ils se concertèrent dans des conciliabules pour ne plus différer l'explosion. Plusieurs clubs s'étaient établis à Turin; les étudians et les militaires avaient chacun le leur. On en désignait les moteurs secrets. Un banquier et un général étaient désignés aussi comme tenant chez eux des réunions clandestines. Le refus du général Gifflenga de se mettre à la tête du mouvement, porta, dit-on, quatre des principaux meneurs du parti, savoir, Santa-Rosa, Collegno, Lisio et Charles Caraglio, à faire au

prince de Carignan, le 6 mars, la proposition directe de forcer le roi Victor Emmanuel à des *concessions*, c'est-à-dire à changer la forme du gouvernement et à faire la guerre à l'Autriche. Le mouvement devait s'effectuer le lendemain, 7 mars. Le prince, assure-t-on, alla révéler la conjuration au roi, sans pourtant lui nommer les coupables, et il prit des mesures telles que ce jour-là il fit avorter l'exécution du complot; mais ses ramifications s'étendaient à Alexandrie, où ne trouvant aucun obstacle, il put éclater librement. S'emparer de la citadelle, y arborer l'étendard de la révolte, et proclamer la constitution d'Espagne, tel était le plan des conjurés d'Alexandrie. Ils prévoyaient que le gouvernement du roi, sans force et sans énergie, serait désorganisé et atterré par ce coup de main.

La cour de Turin était dans une position singulière. L'Autriche avait demandé quelques mesures pour rassurer sur les derrières son armée qui marchait sur Naples. Le roi, sûr de sa propre loyauté, connaissant l'antique fidélité des Piémontais, se confiant sur-tout dans celle de ses troupes et de tant d'officiers qui lui devaient tout, n'hésita pas de répondre qu'il était certain de l'obéissance de ses sujets, et que l'opération de Naples ne serait point troublée. Il était dans l'erreur, et ce furent des officiers comblés de ses bienfaits, qui ambitionnèrent d'être parjures et qui l'engagèrent à l'être ! ! ! Il est faux, du reste, que le roi se fût obligé envers l'Autriche à n'introduire aucune nouveauté dans ses Etats. Il n'avait aucun

lien qui pût l'empêcher de gouverner dans le système qui lui paraîtrait le plus convenable. S'il ne changeait pas la forme de son gouvernement, c'est qu'elle avait rendu pendant longtemps son royaume et ses peuples heureux. Mais les conspirateurs pouvaient-ils être arrêtés par aucune considération ! Peu de jours avant l'événement on fut frappé de la figure atroce et de la physionomie sinistre des libéraux piémontais; d'autres indices ne laissèrent plus aucun doute que l'explosion ne fût prochaine. On conspirait tout haut, et le gouvernement fut pris au dépourvu.

---

## CHAPITRE V.

*Révolte des garnisons d'Alexandrie et de Turin. Abdication du roi Victor Emmanuel* (1).

Dans la soirée du 9 mars, le chevalier Baronis, capitaine dans les dragons du roi, réunit chez lui, à Alexandrie, huit des principaux conjurés, presque tous officiers supérieurs de la garnison; tels que Régis, Ansaldi, Garelli, Palma, Bianco, Appiani, Ratazzi et Duzzi. Tous, après avoir prêté serment à la Constitution espagnole, s'engagèrent à réunir toute l'Italie sous cette forme de gouvernement et à s'emparer de la citadelle d'Alexandrie dans la nuit même. Le colonel Régis se chargea de tromper le gouverneur, comte de Varax, vieux général dévoué et fidèle, et par là même éloigné de soupçonner une trahison aussi noire. Ce fut en répandant le bruit mensonger que les Autrichiens venaient de passer la frontière et marchaient sur Alexandrie pour l'occuper, qu'ils parvinrent à mettre les troupes en mouvement et à les disposer à la révolte. Après s'être emparés ainsi

(1) Voir, pour le développement des faits, l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp.

de la citadelle, ils y arborèrent le funeste drapeau tricolore.

Le général Stagliano, colonel commandant du régiment de Gènes, n'était pas à Alexandrie au moment de la révolte d'une partie de la garnison et de l'occupation de la citadelle par les carbonari. Il s'était rendu à Turin pour solliciter la destitution de quelques officiers sur lesquels il avait des soupçons. L'événement prouva qu'ils étaient fondés. Il accourut aussitôt à Alexandrie, et tâcha de ramener au devoir le régiment de Gênes. Les soldats paraissaient déjà ébranlés; mais entraînés bientôt par les traîtres, ils forcèrent le général de se retirer sans pouvoir achever son ouvrage.

Le 10 mars, le mouvement d'Alexandrie fut connu à Turin. La garnison prit les armes; elle garnit la place Royale et celle du Château. En général, les troupes royales étaient dans de bonnes dispositions. Le roi revint le même jour de Montcalier; le lendemain, dimanche, la capitale était tranquille. Les habitans de Turin voyant la garnison obéissante, et sachant que le roi allait monter à cheval pour se présenter aux troupes, se portèrent sur la place du Château, afin d'accueillir leur souverain avec les acclamations d'un peuple habituellement et naturellement fidèle.

Le 11 mars, au matin, le roi devait monter à cheval et se montrer aux soldats; tous les ordres étaient donnés à cet effet. Un rassemblement d'étudians et de carbonari se forme hors de la Porte Neuve, et se joint à une compagnie de la légion légère, qui donne le si-

gnal de la défection. Mais tout ce rassemblement, qui vint se porter à Saint-Salvaire, près de Turin, ne s'élevait pas à trois cents personnes mal armées. Ces héros de la Porte Neuve ont avoué depuis qu'un mouvement des troupes de la garnison aurait suffi pour les disperser. On pouvait disposer du régiment grenadiers-gardes, aussi bien que de celui de Piémont-Royal, l'un et l'autre parfaitement sûrs, et qui étaient sur la place du Château ; une charge seule de cavalerie aurait effrayé et culbuté les factieux. Déjà le chevalier de Revel, gouverneur de Turin, avait ordonné aux carabiniers royaux, à des détachemens des gardes de Piémont-Royal et de la légion, de marcher à la Porte Neuve dans l'intention d'attaquer les rebelles.

Le gouverneur et toute la ville s'attendaient que le roi monterait à cheval et viendrait se montrer à ses troupes fidèles. Si le roi avait suivi l'impulsion de ce mouvement conservateur, tout rentrait dans l'ordre ; l'immense majorité des sujets loyaux aurait entraîné les irrésolus, et peut-être même le petit nombre de traîtres. La population était dans l'attente de voir paraître le roi pour l'accueillir avec les acclamations les moins équivoques : c'était là le vrai peuple de Turin ; le petit attroupement aurait senti et connu sa nullité, et la vigueur déployée contre lui eût prévenu toute autre tentative criminelle.

Tout-à-coup la porte du Palais est fermée, le roi ne monte plus à cheval, et avant que le gouverneur pût se porter vers le rassemblement, les carabiniers et Piémont-Royal avaient reçu l'ordre de rétrograder.

Qui retint le roi ? Qui lui donna le conseil de se tenir enfermé dans son palais ? Doit-on l'attribuer, ce conseil funeste, uniquement à l'incapacité, à la faiblesse, ou à une sollicitude trop tendre pour la personne du monarque ? N'est-il pas des momens où les plus fidèles serviteurs des rois doivent les pousser à braver le danger ? il n'y en avait aucun dans la circonstance que nous retraçons.

Ceux qui retinrent le roi furent la cause immédiate du triomphe momentané, mais désastreux, de la révolution piémontaise. Ils furent des conseillers perfides, si pour dissuader Victor Emmanuel d'agir ils profitèrent des dispositions de ce prince qui, de même que Louis XVI, ne voulait pas verser le sang de ses sujets. Certes, les conjurés avaient compté et sur le caractère du monarque, et sur les lâches conseils qui lui seraient donnés.

Toutefois le rassemblement de la Porte Neuve, qui sans doute fondait son espoir sur les dispositions du peuple et sur une défection plus décisive des troupes, voyant que le peuple ne répondait nullement à l'appel de la révolte, et s'effrayant de la seule apparition des régimens fidèles, prit la route d'Alexandrie, où les rebelles avaient leur centre de ralliement.

Le mouvement vraiment royal qui avait poussé le roi lui-même à se montrer aux troupes, s'étant ainsi attiédi et arrêté, il devenait difficile qu'aucun des conseillers de Victor Emmanuel prît sur lui de le ramener à cette impulsion libératrice. L'attentat de quelque carbonaro étranger ne pouvait-il pas mettre

l'état en deuil, et achever de faire perdre aux Piémontais leur réputation de fidélité et d'amour pour leurs souverains légitimes ?

Dans cette crise, d'ailleurs, les événemens se pressèrent à tel point, qu'il n'y eut plus un instant pour respirer. La sollicitude, les veilles, la surprise, confondaient toutes les idées et tous les souvenirs. Le conseil ne désempara plus. Quelques personnes, même étrangères au conseil, furent introduites dans le cabinet du roi; elles purent donner des avis contraires aux vues et aux intentions des ministres.

Il n'y avait pas de milieu, il fallait marcher sur Alexandrie et se jeter dans les bras de l'Autriche, ou voir crouler la monarchie par pure faiblesse; mais on ne savait pas jusqu'à quel point les secours étrangers pouvaient être prompts, sincères et désintéressés. On avait appris, dans le conseil, peut-être par des rapports insidieux, que le général comte de Bubna se trouvait, à Milan, dans une position embarassante; qu'il n'avait que six mille hommes effectifs pour contenir toute la Lombardie, où fermentait aussi la manie italique. Une retraite des princesses de Sardaigne sur Milan semblait offrir des chances incertaines. Il n'y avait pourtant pas à balancer; au moins fallait-il prendre la route du Tyrol avant toute explosion. Le roi en serait resté plus libre, et même plus exempt d'inquiétudes pires que la peur : celle-ci n'a pas d'accès sur les grandes âmes. D'ailleurs, pourquoi ne rien accorder à la Providence ?

Mais on restait dans le doute si le petit nombre

d'Autrichiens disponibles suffiraient contre l'explosion de cette fureur italique qui fermentait depuis trois ans, et si, en Piémont, la défection s'arrêterait ou serait générale.

Dans le conseil, le ministre de la guerre, qui, dès le commencement des troubles, avait ouvertement opiné pour qu'on déployât des moyens de force, ouvrit l'avis qu'on portât le prince de Carignan à prendre, vis-à-vis des troupes royales, une attitude prononcée pour la cause du roi; ce parti paraissait d'autant plus nécessaire, qu'il aurait pu détruire l'effet dangereux des insinuations des conspirateurs sur les dispositions de ce prince. Nier qu'il n'ait eu des torts, ce serait nier l'évidence et perdre le droit d'être cru comme publiciste et comme historien. Remarquer, apprécier dans leur vrai point de vue les circonstances qui ont pu lui cacher le mal qu'il aggrava par ses relations avec les révolutionnaires, c'est être à-la-fois juste et impartial dans l'intérêt de l'état et de la royauté.

Si nous en jugeons par les clameurs de Santa-Rosa et des autres chefs de la conjuration, nul doute que le prince ne l'ait contrariée dans sa marche, et même arrêtée dans son explosion. Par ses avis donnés au roi n'avait-il pas cru concilier, en taisant le nom des coupables, ses devoirs de sujet avec les ménagemens qu'il devait à des militaires dont il avait eu le tort de recevoir les confidences? Il les avait reçues avec des intentions qu'on ne saurait lui reprocher. Il est positif que, brouillé alors avec les conjurés, il était décidé à défendre, à respecter le roi, à le laisser sur le trône. Un

ordre d'agir péremptoire l'eût mis sur le droit chemin. L'incertitude, les fluctuations du ministère étaient incompatibles avec une détermination forte. Plaignons le prince d'avoir hésité : l'épée à la main, il devait couvrir de sa personne la royauté et le monarque. Si, au contraire, il vacilla, s'il eut des torts d'inconséquence, s'il ne montra aucune fermeté, ce fut la suite nécessaire de ses premiers pas hors de la ligne des devoirs; mais ne l'accusons pas d'avoir voulu imposer à la couronne une constitution qui l'eût rendu lui-même l'arbitre de la force révolutionnaire. Dans une si fausse position, aurait-il pu soutenir le poids d'un tel rôle? Tout prouve le contraire.

Ainsi, au milieu même de la crise, et aux yeux des ministres du roi, les dispositions de l'héritier présomptif de la couronne n'étaient rien moins que rassurantes. Dans ces entrefaites, arriva le marquis de Saint-Marsan, ministre des affaires étrangères, avec les dernières nouvelles de Laybach. Dès ce moment, tout le conseil fut parfaitement d'accord sur le seul parti qu'il y avait à prendre. Le roi l'adopta, car il pouvait encore tout ce qu'on eût jugé nécessaire d'entreprendre pour le salut de l'Etat. Sur l'avis de ses ministres, il parut dans la ferme intention de se porter avec les régimens fidèles, c'est-à-dire avec la plus grande partie de la garnison de Turin, sur Asti, et de là sur Alexandrie, afin d'attaquer la rebellion corps à corps. En conséquence toutes les dispositions furent faites dans la nuit du 11 au 12 mars.

Par l'active sollicitude du ministre de la guerre, fu-

rent préparés, avec autant de secret que de promptitude, les moyens d'exécuter le dessein du roi, de se mettre à la tête de son armée et de faire un appel aux militaires de tout rang qui voudraient se réunir sous les drapeaux de la fidélité et de l'honneur. Il fut question aussi de porter à la connaissance du public les intentions des puissances coalisées, au sujet de tout mouvement politique. Dans la matinée on rédigea deux déclarations royales que le conseil approuva d'une voix unanime. Le roi les signa. Le comte de Saluces contresigna celle qui donnait des ordres à l'armée (1); l'autre fut contresignée par le ministre de l'intérieur, comte de Balbe (2).

Mais les conspirateurs n'ignoraient rien de ce qui se passait dans le conseil; ils agissaient aussi de leur côté: ils apportaient dans leurs démarches cette promptitude, cette énergie dont les sectes révolutionnaires sont plus amplement douées que les ministres, les hommes de cour chargés de veiller à la conservation des couronnes et au maintien de l'ordre social.

Dans cette même nuit du 11 au 12, la ville se remplit de conspirateurs, de fauteurs et d'instrumens de troubles, qui vinrent grossir la sédition; ce qui donna le lendemain à la capitale un tout autre aspect; mais le véritable peuple de Turin n'avait pas changé.

Les premiers moteurs de la révolution voulaient une constitution à la française ou à l'anglaise, c'est-

(1) Voyez ce document, qui n'a pas encore été publié, et que nous renvoyons aux pièces justificatives.

(2) Voyez toutes ces pièces dans l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp.

à-dire deux chambres et la pairie; mais voyant leur peu de consistance, l'inutilité de leurs tentatives et la fidélité des Piémontais, ils aggravèrent leurs torts en s'alliant aux carbonari, au lieu de rentrer dans le devoir et d'accepter le pardon que le roi offrait au repentir. Le nombre des factieux ainsi renforcé devant un gouvernement irrésolu, il n'y eut plus moyen d'y tenir, et le coup décisif fut porté.

La garnison de la citadelle avait été composée par la perfidie. Quelques compagnies fidèles, notamment celles des gardes et les officiers supérieurs de la place, étaient seuls au-dessus du soupçon. Dans la nuit, les factieux et les affiliés se concertèrent pour arborer dans la citadelle l'étendard même de la révolte. Vers midi, le lendemain, au moment où les deux déclarations royales qu'on venait d'imprimer allaient paraître, le canon qui annonça la surprise de la citadelle renversa le trône de Victor Emmanuel. Le commandant d'artillerie Desgeneys, victime de sa fidélité, tomba sous le fer des assassins; les troupes qui n'étaient pas dans le complot, surprises et comprimées, ne purent pas même faire usage de leurs armes.

Une foule d'étudians, de gens séduits ou coupables, se rassembla aussitôt sous la protection des remparts de la citadelle en révolte, et arbora un drapeau tricolore. On le porta dans quelques rues de la ville; ce rassemblement marchait vers le palais du roi, quand une charge spontanée de Piémont-Royal dissipa les séditieux, qui ne firent plus de tentatives.

Mais la crainte d'attirer sur Turin un bombarde-

ment, et la répugnance à verser le sang de ses sujets, occupèrent dès-lors toutes les pensées du roi; il était persuadé d'ailleurs que désormais la guerre civile était inévitable.

On décida dans le conseil qu'aucune des deux proclamations royales ne serait affichée; celle que venait de contresigner M. de Saluces devait même être supprimée. En effet, à quoi bon les publier si tard, et au moment où il fallait agir? Des papiers et des publications ne pouvaient rien, tant qu'ils n'auraient pas été appuyés par des actes vigoureux. Telle n'était plus l'intention du roi. Quant à la proclamation contresignée par le comte de Balbe, il fut arrêté qu'on en remettrait un certain nombre d'exemplaires au ministre des affaires étrangères, et qu'on en laisserait percer dans le public des copies. Les ordres qu'il fallait donner à cet effet étaient très-urgens. Le comte de Balbe en chargea son fils, jeune militaire, impétueux, franc, plein d'esprit et d'instruction, mais inconsidéré dans ses paroles, et qui était lié avec les jeunes libéraux. Un peu dominé aussi par les idées du siècle, sans être très-épris du gouvernement représentatif, il se l'était figuré comme un expédient inévitable. Non-seulement la constitution d'Espagne lui faisait horreur; mais il n'aurait jamais pris part à aucun acte de violence, ni à aucune mesure irrespectueuse envers le roi. Le jeune comte ayant eu la commission de porter l'avis qu'on n'affichât point la proclamation, qu'on se bornât à la distribuer, et ensuite qu'on cessât la distribution, crut y voir du danger pour

son père qui l'avait contresignée : il s'en effraya ; mais il ne fit rien que par ordre. Qu'on se représente la citadelle de Turin tombée au pouvoir des factieux, la populace dans la rue Neuve, et la révolte prenant un caractère menaçant ! Au moins aurait-il fallu envoyer des citoyens sûrs et populaires expliquer ce document à la foule égarée, qui ne pouvait le lire.

Du reste, c'était une proclamation vraiment royale. Malgré tant d'incidens, elle n'en fut pas moins connue dans toutes les cours, imprimée dans tous les journaux royalistes ; et partout, soit dans l'étranger, soit dans le pays, elle produisit l'excellent effet qu'on devait en attendre. Il est certain qu'au plus fort du danger le comte de Balbe déclara qu'il se croyait honoré d'y avoir attaché son nom.

Cependant les factieux avaient déclaré qu'ils voulaient *la constitution d'Espagne et la guerre avec l'Autriche*. Le roi ne pouvait, sans violer des engagemens sacrés, rompre avec une puissance qui ne lui offrait aucun prétexte ; il ne pouvait, en conscience, accorder la constitution anarchique qu'on lui demandait, et attacher ainsi sur le corps de ses enfans la tunique de Nessus. Persuadé que sa résistance produirait les plus grands maux, et préférant ses devoirs au trône, il eut recours à l'abdication.

Le pamphlétaire de la conspiration piémontaise ose avancer que l'abdication de Victor Emmanuel perdit l'État. « Ce prince, dit-il, fut égaré par de coupables » conseils ou par sa propre conscience. » Quel blas-

phème ! L'honneur et le salut de l'état, tels furent les motifs qui déterminèrent cet excellent prince et qui guidèrent sa *propre conscience.* Ce vertueux monarque vit qu'il était trahi par ceux mêmes qu'il venait de combler de bienfaits : persuadé d'ailleurs que la constitution espagnole serait aussi funeste au Piémont qu'à l'Espagne, ne voulant point promettre ce qu'il n'avait nulle intention de tenir, et ce que réprouvait sa conscience, il renonça de lui-même à une couronne qu'il n'aurait continué à porter que pour autoriser la guerre, l'envahissement de ses États et le malheur de ses sujets.

La Providence avait éloigné le duc de Genevois, qui s'était rendu, avec la duchesse son épouse, au-devant du roi de Naples, à Modène. Cette heureuse absence du frère du roi, et l'incident fortuit qui suspendit son retour, sauvèrent la monarchie piémontaise. Le roi jugea dès-lors que son abdication conservait intacts les droits de la couronne; que si, au contraire, il ne se dépouillait pas du simulacre de la royauté, que s'il s'avilissait par des concessions forcées, et s'abaissait à feindre, il servirait d'instrument à la révolte. Une armée se fût réunie, les conjurés l'eussent entraînée sur le territoire autrichien : l'exaltation momentanée d'une part, la surprise, de l'autre, pouvaient d'abord lui procurer quelques succès; le règne des révolutionnaires se serait prolongé; le nombre des coupables et la gravité des crimes se seraient accrus, et de grandes calamités seraient venues fondre sur le Piémont. Qu'aurait-on vu alors? les troupes autrichiennes, et au besoin quatre-vingt mille Russes, finir par repousser et

détruire une armée tumultuaire et indisciplinée. Au lieu d'être momentanément occupé par un corps d'Autrichiens auxiliaires, le Piémont eût été conquis, inondé par les troupes alliées. Or, l'abdication ne fit que prévenir la ruine entière de l'Etat.

Mais quelle nuit cruelle pour Victor Emmanuel, pour ses bons serviteurs, pour ses fidèles conseillers ! Le trait suivant peint l'âme vertueuse de ce prince.

Il avait signé, le 12 mars, très-tard, la minute de son abdication. Ses serviteurs lui représentèrent la nécessité d'avoir à sa disposition une somme d'argent, et ils l'engagèrent même à doubler celle dont il avait l'intention de se pourvoir. Le ministre des finances lui présenta l'ordre à cet effet. Minuit avait sonné. *J'ai abdiqué*, dit le roi, *je n'ai plus l'autorité de signer.* On lui représenta que la minute n'était point l'acte lui-même ; que d'ailleurs, puisqu'il ne le signerait que le 13, on devait lui faire porter cette date. Alors seulement le roi se rendit, et consentit à ordonnancer le mandat du trésor destiné à son usage.

Dès que le roi eut abdiqué, tous les ministres, sans en excepter un seul, et le gouverneur de Turin prirent, de concert, la résolution de se démettre de leur charge. Ils furent admis à prendre congé de la reine, et cette princesse appréciant leur conduite, moins en femme qu'en souveraine, adressa quelques paroles flatteuses à MM. de Brignolé et de Saint-Marsan. Dans cette fatale nuit une seule plainte s'était échappée de la bouche de la reine, et encore ne voulait-elle que la déposer confidentiellement dans le sein du comte de

Roburent, l'ami de son auguste époux. « Il faut » avouer, lui dit-elle, que nous avons payé bien » cher une police qui nous a si mal servis! » Le comte de Lodi, quoique à l'écart, entendit ces paroles; et, sans en être déconcerté, il se tourna respectueusement vers le roi, et répondit : « Votre Ma» jesté peut me rendre justice; ne lui ai-je pas tout » dit, tout annoncé? » Le roi en convint. Quelle preuve plus certaine de l'extrême et funeste indulgence de ce prince, dont les vertus et les malheurs ont tant de droit à nos égards et à notre respect !

Quant au ministre de la guerre, voici les expressions de bienveillance dont le roi, dans un de ses derniers entretiens, daigna se servir à son égard, et en présence d'un des collègues de M. de Saluces: « Si ja» mais vous êtes inquiété pour m'avoir fidèlement » servi, vous viendrez me rejoindre; partout où je » serai, je partagerai mon pain avec vous. » Ce furent les propres paroles du roi. Elles précédèrent de peu de momens la signature de son abdication.

Un petit nombre de serviteurs fidèles n'avaient pas quitté le palais pendant les journées du 11 et du 12 mars; ils avaient veillé pendant deux nuits entières auprès du cabinet du roi, dans l'attente de ses résolutions, et pour mourir pour lui ou du moins avant lui. Ils ne purent que lui faire connaître leur dévoûment, et l'accompagnèrent à son carosse en versant des larmes. Les auteurs même de la catastrophe étaient émus : la magnanimité du roi ne se démentit pas un seul instant. Le roi, attendri, s'efforça de consoler

ses serviteurs. « Ce n'est pas ici une émigration,
» leur dit-il, je reviendrai habiter parmi vous comme
» au temps où j'étais le duc d'Aoste; je n'aurai plus
» les occupations, les embarras, les peines du trône,
» et je jouirai sans amertume du plaisir d'être ici
» parmi vous. »

La famille royale prit la route de Nice. Lorsque les habitans de Turin s'en aperçurent à cinq heures et demie du matin, elle était déjà hors des portes de la ville. Les troupes furent désolées en apprenant le départ du monarque.

L'abdication de Victor Emmanuel plaçait le roi légitime, absent, hors des griffes libérales. Du moment que Victor Emmanuel n'avait pas jugé convenable l'emploi de la force, il est sûr que sa résolution généreuse et désintéressée déjouait tout le plan des conspirateurs. Leurs regrets furent aussi réels que ceux des royalistes, quoique les motifs en fussent bien différens. Le bon peuple, les soldats, en furent profondément affligés. Parmi les hommes séduits plusieurs avaient cru suivre les volontés du roi : il était parti, ils ne savaient plus ce qu'était devenu leur état, leur sort. Hélas ! pour tous, la patrie avait disparu. On était transporté subitement dans un immense désert, au milieu de ruines désolantes, de dangers mortels. Huit jours auparavant, Turin était le séjour de la tranquillité et du bonheur !

## CHAPITRE VI.

*Arrivée du roi Victor Emmanuel à Nice.*

La ville et le pays de Nice jouissaient de la tranquillité la plus parfaite au moment où les symptômes des troubles politiques avaient commencé à se manifester en Piémont. Cet heureux état de choses était dû à l'excellent esprit des habitans, qui sont en grande majorité royalistes, autant qu'à la sagesse et à la fermeté de l'officier-général (le chevalier Annibal de Saluces), auquel le commandement de la division était confié.

Les premières nouvelles des événemens désastreux de la capitale arrivèrent à Nice avec les mêmes dépêches annonçant que le roi, au moment de son abdication, avait décidé de s'y transporter, et que la famille royale s'était mise en route pour y arriver incessamment.

Les dispositions pour recevoir les augustes voyageurs furent réglées aussitôt; le chevalier de Saluces, après avoir remis le commandement à l'officier supérieur chargé de l'exercer en son absence, se trouvait, peu d'heures après, sur le chemin du Piémont, accompagné de quelques personnes sûres et dévouées, pour aller au-devant du roi.

Le petit nombre de révolutionnaires et d'esprits inquiets qu'enfermait la ville de Nice, et qui étaient pour la plupart étrangers, crurent, sans doute, que le moment était favorable pour exciter des troubles.

Ils parvinrent, en effet, à produire un mouvement, au milieu duquel il fut procédé à l'organisation de la garde nationale et même à la publication furtive de la constitution des cortès.

Mais les effets de cette explosion ne pouvaient être de longue durée. Le commandant général en fut informé en route; des ordres précis et énergiques furent expédiés sur-le-champ, et leur exécution garantit le prompt retour de la tranquillité, qui ne devait plus être troublée depuis.

Toutes les mesures avaient été prises d'autre part, pour rendre moins pénible le voyage de la famille royale: la saison était malheureusement la plus défavorable; il fallait cheminer dans les montagnes; le temps était horrible et les chemins affreux. Le trajet de Coni à Tende fournit au roi plus d'une occasion de montrer et de faire admirer la tranquillité et la présence d'esprit qui ne l'avaient point abandonné dans ces tristes journées.

Partout, au surplus, ce prince et son auguste compagne recevaient sur la route les marques les moins équivoques d'amour et de fidélité. Décidée à entrer dans Nice sans bruit et sans éclat, la famille royale y arriva le 21 mars à onze heures du soir.

Les premières autorités de la ville s'étaient empressées de se rendre au palais du gouvernement, qui avait

été préparé pour la Cour. Le Roi, en descendant de voiture, fut de nouveau entouré de ses plus zélés serviteurs : la satisfaction qu'il en éprouva fut visible ; aussi rien, depuis cet instant, n'aurait-il pu faire juger à Nice qu'un grand bouleversement politique s'était opéré dans la capitale et sur quelques autres points des États du roi de Sardaigne.

Tandis que l'agitation et le désordre régnaient à Turin, aucune altération n'avait lieu à Nice dans la marche accoutumée des affaires (1). La contenance assurée du chevalier de Saluces, la confiance qu'il avait su généralement inspirer aux habitans, et plus particulièrement aux troupes de la garnison, l'excellent esprit du régiment sarde (chasseurs-gardes) dont cette garnison était principalement composée, le départ des autres corps sur lesquels on ne croyait pas pouvoir compter, et enfin la précaution d'expulser au-delà des frontières l'essaim de gens suspects qui étaient parvenus à se glisser clandestinement dans la ville, tels furent les garans de la tranquillité publique à Nice pendant la triste période des troubles du Piémont.

Cependant la déclaration du roi Charles-Félix, cette noble expression des sentimens d'un prince qui donnait à l'Europe le premier exemple de regarder en

(1) On sait que le commandant général refusa ouvertement de reconnaître les actes de la Giunta, et qu'il s'opposa avec fermeté à ce que les chefs politiques, nommés dans les provinces de la division, entrassent dans l'exercice de leurs fonctions.

face le monstre révolutionnaire et de le terrasser d'un regard, était parvenue à Nice.

Le commandant général, à qui elle n'avait pu être transmise officiellement, en favorisa la circulation. Il paraît qu'il ne crut pas devoir en prescrire la publication dans un pays où l'action du gouvernement légitime n'avait jamais été suspendue, et où cette démarche aurait conséquemment été sans objet.

En effet, on ne peut guère douter que, dans ces circonstances, la conduite la plus franchement monarchique ne fût celle de considérer comme non avenu tout changement politique amené par l'abdication du roi Victor.

On était d'ailleurs autorisé à croire que la malveillance ne manquerait pas de tirer parti de l'occasion pour remuer sourdement et pour troubler les idées du peuple. L'exemple de la ville de Gênes ne vint que trop tôt confirmer la justesse de cette manière de préjuger les événemens.

Le roi Victor, entouré de l'amour des Niçards, attendait tranquillement les bons résultats que devait amener la déclaration de son auguste frère. Tout déterminé qu'il était à persister dans sa résolution d'abandonner les rênes de l'État, il ne cessait de s'occuper des affaires et de prendre un vif intérêt au sort du Piémont, ainsi qu'aux moyens d'y ramener la tranquillité.

La correspondance avec le général comte de la Tour était très-active; et le Roi a su depuis, par une dépêche adressée à ce général à Novare, et qui fut interceptée par les révolutionnaires, que le che-

valier de Saluces, plein de confiance dans les Niçards et les chasseurs-gardes, avait demandé à S. M. de marcher sur la capitale, pour fournir aux fidèles sujets du Piémont un moyen de se rallier à un noyau de force militaire qui n'aurait pas manqué d'exercer une influence politique décisive dans les provinces entièrement dévouées qu'il eût fallu parcourir (1).

Le séjour de la Cour à Nice se prolongea jusqu'au 29 du mois de mai, époque où le roi Victor, qui avait renouvelé dans l'intervalle l'acte de son abdication, s'embarqua au port de Villefranche pour se rendre auprès de sa fille, la jeune princesse de Luques.

---

(1) La conduite du chevalier de Saluces, présentée par les écrivains révolutionnaires sous le faux jour de l'esprit de parti avec une partialité révoltante, a été jugée par le roi Victor et par son successeur le roi Charles-Félix : elle l'a été non moins favorablement par les habitans mêmes du pays.

Le roi Victor, au moment de quitter Nice, honora le chevalier de Saluces d'un don magnifique. Le roi Charles-Félix lui conféra la grand'croix de St.-Maurice, et l'administration municipale de la ville lui décerna une médaille destinée à perpétuer le souvenir de sa conduite loyale, franche et énergique.

## CHAPITRE VII.

*Régence du prince de Carignan ; Proclamation de la Constitution d'Espagne ; Décrets de Modène ; Départ du prince de Carignan ; Gouvernement révolutionnaire* (1).

Par l'abdication et la retraite du roi, le prince de Carignan se trouva placé à la tête des affaires, avec le titre de régent du royaume. Ce titre était légal ; il dérivait de l'abdication même et de la volonté du prince qui avait abdiqué la couronne. Ainsi tous les droits du prince de Carignan se réduisaient à un seul. Son autorité étant purement provisoire, il était tenu de conserver la monarchie dans l'état où il la recevait, pour la remettre au successeur immédiat. Mais les fauteurs de la révolution crurent avoir un chef à eux, c'est-à-dire un mannequin révolutionnaire qu'ils dirigeraient à leur gré. De son côté, le prince, induit en erreur, crut servir la cause royale. On a vu qu'il avait témoigné vouloir, à tout prix, défendre la personne du roi et respecter le trône. On ne saurait donc blâmer sans injustice ceux qui lui obéirent tant qu'il n'exerça le

(1) Voyez, pour la suite des événemens, l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp.

pouvoir que pour conserver la monarchie piémontaise. Mais du moment qu'il s'entoura de conspirateurs ; que des hommes tels que Lisio, la Cisterna, Santa-Rosa, furent admis dans ses conseils et dans son intimité, qu'on parla ouvertement de faire accepter la constitution d'Espagne, les royalistes abusés, les hommes d'honneur, prirent le parti de la retraite, et le prince ne fut plus entouré que d'intrigans et de conjurés.

Une junte révolutionnaire s'étant formée, on y avait introduit, à dessein, pour compromettre la noblesse, des seigneurs très-estimables, qui n'avaient pris aucune part à la révolution, tels que MM. d'Oncieux, de Brême, Ghilini, Piacenza et d'autres encore.

Le marquis de Brême n'accepta ni le portefeuille des affaires étrangères, ni la place qu'on lui avait assignée dans la junte. Sa conduite fut imitée par MM. de Barolo, Ghilini, d'Oncieux (1), etc. M. Gubernatis, déjà chef de division au ministère des finances, se trouvant à la première place par la démission du marquis de Brignolé, exerça provisoirement ce ministère. Il a, dit-on, rendu des services utiles au trésor royal dans ces temps de crise.

Le comte de Robione de Nice, porté aussi sur la

(1) Le marquis d'Oncieux ne fit qu'une très-courte apparition à Turin, pendant les trente jours, pour des motifs légitimes; il retourna aussitôt en Savoie, où il rendit de grands services au roi et au duché.

liste des membres de la junte, ne vint pas même à Turin. Le chevalier de Chevillard ne voulut pas non plus y paraître.

Les factieux, pour donner encore plus de crédit et de consistance à leur révolution, voulurent introduire dans leur junte un prince de l'église, le cardinal Morozzo. S. Eminence vint exprès à Turin pour réclamer contre sa nomination et déclarer qu'elle ne voulait pas d'un pareil honneur.

Le prince régent priant alors le cardinal de se rendre à Modène, auprès du duc de Genevois, lui donna une commission très-convenable à sa réputation et à son caractère. Avant de partir, le cardinal exigea que son refus d'être membre de la junte fût rendu public. En effet, un supplément extraordinaire de la gazette de Turin fut publié le même jour, et le désaveu y fut inséré. Le cardinal, muni de cette pièce, se rendit à Modène, et y fut reçu par le duc de Genevois de la manière la plus distinguée: on lui envoya les voitures de la cour pour aller au palais dîner avec le prince et la famille souveraine de Modène; il assista même à un ou deux conseils. Dans l'intervalle il fit une course à Bologne pour aller visiter son collègue et ami le cardinal Spina; et ainsi qu'il l'avait annoncé en quittant Turin, il retourna aussitôt à Novare, sa résidence épiscopale, d'où il ne s'absenta qu'un seul jour, tant que durèrent les troubles. Ces détails prouvent d'une manière invincible, que cette prétendue conquête d'un cardinal;

dont les révolutionnaires crurent un moment être en droit de se prévaloir, ne tourna qu'à leur confusion et à leur honte.

Le bivouac des troupes de la garnison avait cessé dans la matinée du 15, et Turin se trouvait au pouvoir d'une espèce de garde urbaine. Quand le roi eut formé le projet de se porter sur Asti et d'emmener avec lui la garnison, il chargea le corps des Décurions, ou notables de la ville de Turin, pour en assurer la tranquillité, d'organiser la garde urbaine; mais la défection de la citadelle avait fait changer ces dispositions; en outre le temps manqua pour former une garde civique choisie. Après le départ du roi, la méfiance publique, qui est toujours le premier symptôme de l'ineffable bonheur qu'apportent les mouvemens révolutionnaires, fut cause que bientôt toute la ville fut en armes. Chacun organisa la défense de sa maison et de sa rue. Le prince de Carignan, le corps des Décurions, et ensuite la junte, concoururent à former une force armée municipale pour fournir aux postes, aux prisons et aux établissemens publics. Les conjurés s'imaginèrent faussement qu'elle allait imiter, dans son allure, la garde nationale parisienne, à l'aurore de la révolution française; mais ils ne trouvèrent pas même un Lafayette pour l'organiser, pour lui donner l'impulsion; aussi la garde urbaine de Turin ne fut rien moins que révolutionnaire.

Les premiers moteurs avaient eu en vue d'introduire une constitution à deux chambres; mais il advint ce qui arrive toujours: le parti le plus fougueux, le plus exagéré, l'emporta. Dès que l'impulsion fut don-

née, que la stabilité cessa, il n'y eut plus de raison pour s'arrêter. En révolution, l'horizon des possibilités s'étend toujours au-delà de la sphère sociale, et les plus exaltés paraissent bientôt les plus conséquens, peut-être même le sont-ils quand le principe est admis.

Comme notre plan est de ne point répéter ici les faits connus, nous ne retracerons pas les scènes à jamais honteuses de la proclamation de la constitution d'Espagne, faite à Turin par une bande de vagabonds et de conjurés. Nous ferons connaître seulement l'impression que firent ces scènes anarchiques sur un des royalistes les plus éclairés et les plus distingués de Turin. Laissons-le parler lui-même : « Dans l'après-
» midi j'allai vers le centre de la ville; tout-à-coup
» je vois que partout on s'alarme; partout on ferme
» les boutiques et les portes; partout on se bar-
» ricade. J'en demande le motif : *on porte*, me
» dit-on, *le drapeau de la constitution*. Hélas!
» pensai-je en moi-même, voilà bien mes conci-
» toyens! Quand la bannière de Savoie parcourait
» nos rues, ils s'empressaient pour la voir; la satis-
» faction, la sérénité, brillaient dans tous les cœurs.
» Il me fut impossible d'éviter ce ramas de miséra-
» bles, cette cohue infâme qui escortait l'enseigne du
» malheur. Je ne crois pas qu'il y eût plus de cinq à six
» cents personnes, et encore s'y trouvait-il des crieurs
» à gages, qui auraient proclamé la constitution
» d'Alger.

» Cette cohue se porta sur la place Carignan, qui
» n'est pas très-spacieuse; elle ne la remplissait qu'à

» peine; on était encore à temps de la dissiper. Les » soldats désolés ne désiraient qu'un retour vers l'or- » dre; ceux même du régiment d'Aoste, quoique trahis » par leur colonel, voulaient escalader la citadelle. Le » lendemain, sur le bruit qu'on voulait changer les » drapeaux et la cocarde de Savoie, ils s'arment » contre leurs officiers. A la prière du prince régent, » deux seigneurs de la cour, officiers-généraux, se » portent à la caserne pour les rassurer; et le cri de » *vive le Roi!* fut leur réponse unanime. Les soldats, » pour expier les torts de quelques-uns d'entre eux, » se seraient joints aux régimens fidèles et auraient » fondu sur les anarchistes. Mais la terreur fit pré- » valoir la perfidie, et la constitution d'Espagne fut » proclamée. »

Il faut avouer pourtant, et la justice l'exige, qu'avant de faire une aussi grave concession, le prince disputa le terrain aux rebelles; mais ce terrain était déjà envahi et tourné. Les factieux eux-mêmes ont publié la conversation du Régent avec leur député Crivelli, pendant que la populace ameutée entourait le palais et menaçait d'en forcer les portes. Le Régent céda, il est vrai; mais seulement après que les chefs de corps, alors à Turin, eurent signé une déclaration qui reconnaissait l'impossibilité de résister. Cette déclaration paraîtra sans doute en contradiction manifeste avec l'excellent esprit qui animait le régiment d'Aoste et d'autres régimens encore: aussi sera-t-on porté à croire que la plupart des signataires furent au moins abusés. Quant au prince, que pouvait-il faire,

quand les chefs des troupes royales affirmaient qu'ils ne se croyaient pas sûrs de leurs soldats?

La ville resta dans un état de stupeur en attendant la détermination du duc de Genevois. Les étudians revinrent d'Alexandrie la semaine suivante; alors se forma le bataillon de la *Minerve*, qui s'est distingué partout où il n'y avait aucun danger. Quand on voit partout des étudians tenir à des associations illicites et troubler la tranquillité, on est forcé d'avouer que le savoir peut devenir le fléau des états, s'il est admis comme excuse du vice et comme compensation suffisante de l'absence de toute vertu.

Jamais la population de Turin ne prit part et ne montra d'inclination au système révolutionnaire. La Gazette Piémontaise du 29 mars en fournit la preuve. On y trouve une lettre, vraie ou supposée, d'Alexandrie, foyer de la révolte militaire, où l'on fait à la ville de Turin l'honorable reproche d'être *gelée* et *sérieuse*. Le Piémont fut de même partout, car en général les autres provinces n'étaient ni plus chaudes, ni plus joyeuses que Turin.

Nous ne prétendons pas innocenter ici toute la nation, mais réduire à leur juste valeur les imputations dont on a cherché à la ternir à la face de l'Europe royaliste. Un petit nombre de personnes, que leur naissance avait placées parmi les gentilshommes, un bien plus grand nombre de gens de loi, d'étudians à tête romanesque, de militaires avides ou orgueilleux, formèrent, aidés par cette lie du peuple, qui ne se montre que dans l'agitation, une minorité très-faible, soit que l'on compte, soit que l'on pèse les voix. Mais un triste en-

chaînement d'erreurs avait fait tomber dans ses mains tous les moyens de gouvernement. Elle employait la débauche, l'argent, l'insubordination, pour gagner ou retenir les troupes. Celles de la garnison d'Alexandrie reçurent pour chaque soldat jusqu'à trois francs par jour; ensuite trente sols, puis dix. La constitution d'Espagne, pour les troupes d'Alexandrie, n'était autre chose que la liberté de renvoyer leurs officiers et d'en choisir d'autres parmi les bas-officiers ou soldats, avec lesquels ils pussent librement se livrer à toutes sortes d'excès, et auxquels ils ne dussent obéir que lorsque les supérieurs seraient au gré des inférieurs. Voilà comment les soldats rebelles entendaient le chef-d'œuvre de la sagesse des cortès. Ils raisonnaient très-juste d'après ce principe : « Si Quiroga et Riego, si » Charles Caraglio et consorts ont pu désobéir au » roi, nous pouvons bien leur désobéir.

Mais tout cet échafaudage ne put résister aux premiers accens de la légitimité, qui se présenta seule, pleine d'énergie et de résolution. Le duc de Genevois, sans un soldat, sans un pouce de terrain, sans autres secours que ses droits imprescriptibles à la couronne, sans autre arme que celle de ses proclamations fulminantes, émanées de Modène, désorganisa la conjuration et donna au parti monarchique l'élan et la confiance qui lui manquaient (1).

Le prince de Carignan lui-même obéit. Il enleva

---

(1) Voyez la proclamation du 16 mars, et les actes subséquens du roi Charles-Félix, dans l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp.

de bons régimens aux rebelles et paralysa leurs opérations par sa retraite à Novare. Plusieurs militaires, qui s'étaient attachés à sa cause, suivirent son exemple, entre autres Giflenga, Ciravegna, Belotti, et le jeune César de Balbe; ce dernier s'était tenu à l'écart aussitôt que la constitution d'Espagne eut été proclamée.

Là se réunirent, sous les ordres du comte de la Tour, les régimens fidèles, savoir : *La Reine* infanterie; *Savoie* infanterie, chasseurs et chevau-légers; *Piémont* infanterie, cavalerie et chevau-légers; *Coni* infanterie, *Aoste* infanterie; *grenadiers-gardes*, *carabiniers*, les gardes-du-corps, et deux ou trois bataillons de la *légion légère*. L'écrivain de la conjuration prétend que lui et ses affiliés regardèrent d'abord le comte de la Tour comme franchement disposé à défendre ce qu'ils appellent le gouvernement *constitutionnel;* que sans ce motif ils auraient entrepris plutôt de lui enlever le commandement de Novarre, place voisine de la frontière, et qui était pour eux de la plus grande importance. Mais cette supposition est absurde; les sentimens du comte de la Tour n'étaient pas douteux. Avait-il besoin, par sa conduite, de leur prouver qu'il ne marchait pas sur la ligne de la faction anti-monarchique? Les révolutionnaires voudraient qu'on en inférât qu'ils auraient réussi à s'emparer de Novare s'ils avaient donné un peu plus tôt au général Bellotti l'ordre d'en prendre le commandement. Les tentatives de Charles Caraglio, soit pour se rendre maître de Novare, soit pour entraîner tout le corps de l'armée piémontaise à la révolte,

avaient déjà échoué devant le zèle et la fidélité des royalistes.

Le prince de Carignan passa le Tesin et se rendit auprès du gouverneur autrichien comte de Bubna. Il n'est pas vrai, comme le prétend Santa-Rosa, que le comte de Bubna ait dit alors avec dérision à ses officiers, en leur montrant le prince : « Voilà donc le roi d'Italie? » L'apostrophe est controuvée. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le prince obéit au Roi en quittant Novare, où, à son arrivée, il s'était mis à la disposition du comte de la Tour, déjà investi du commandement supérieur. Charles Albert se rendit à Florence, et il n'eut plus dès-lors aucune part aux affaires.

Sa conduite subséquente confirme ce que nous avons exprimé plus haut, que ses fautes n'avaient pris leur source que dans une éducation d'abord peu analogue à ses destinées. Charles Albert depuis s'est occupé singulièrement de bonnes études ; il a vécu dans la plus parfaite union avec son auguste épouse ; les malheureux de toutes les classes éprouvent sa bienfaisance sans bornes; il a sollicité comme une faveur d'aller servir à l'armée de S. A. R. le duc d'Angoulême ; il y figure aujourd'hui comme un des plus illustres champions de la couronne et de la foi. Quel plus noble et plus formel désaveu de ses torts réels et de ceux qu'on lui a imputés ! Par-là ce jeune prince s'est replacé dans le haut rang d'un descendant d'Emmanuel Philibert.

Au moment de son départ de Turin il avait nommé Santa-Rosa régent du ministère de la guerre et de la

marine. Ce fut un des actes les plus désastreux de la régence. Dès-lors la révolution tomba entre les mains des carbonari et des principaux chefs de la trame occulte; ne trouvant dans la nation aucun appui réel, ils ne pouvaient se soutenir long-temps. On s'aperçut bientôt qu'ils avaient principalement en vue de s'emparer de tous les mobiles de la force publique. En vain les décurions ou le corps municipal essaya-t-il de prendre l'initiative de la formation d'une garde civique composée d'élémens capables de garantir les propriétés et de rassurer les propriétaires. Dès que les décurions eurent désigné (le 22 mars) le marquis César d'Azeglio, officier général (1), pour commander la garde nationale sédentaire, Santa Rosa, qui savait à quoi s'en tenir sur le compte du marquis, déclara que son royalisme était trop prononcé, et lui fit décerner les honneurs de l'exclusion.

La junte révolutionnaire qui visait à usurper tous les pouvoirs sous l'apparence d'une forme légale, appela auprès d'elle une députation du corps municipal pour prendre son avis sur la question de savoir si elle devait continuer à tenir les rênes de l'autorité, dans un moment où aucun pouvoir n'ayant d'existence régulière, la ville de Turin était à la veille de tomber dans l'anarchie. C'était un moyen détourné pour obtenir l'assentiment du seul corps qui représentât les différentes classes d'habitans de la capitale

(1) Quoiqu'il fît partie des décurions, le marquis d'Azeglio n'était pas à la délibération qui le concernait.

du Piémont. La députation, d'après les ordres exprès de l'assemblée générale, déclara qu'il lui paraissait convenable que la junte retînt encore les rênes, *uniquement* pour conserver le bon ordre et remettre l'autorité à la personne qui se présenterait de la part de Mgr. le duc de Genevois, ou du prince de Carignan.

La junte, peu de jours après, voulant établir ses droits au gouvernement du Piémont, mit en avant plusieurs argumens captieux et prétendit, entre autres, que les personnes notables de la ville l'avaient engagée à conserver le gouvernement, *aussi* pour éviter le trouble et l'anarchie. Ce mot *aussi*, astucieusement substitué au mot *uniquement*, qui était dans le mandat des députés de la ville, transforma en accessoire le motif unique des décurions. Par ce décret la junte voulut se prévaloir de la démarche du corps décurional, pour s'autoriser dans sa résistance aux ordres souverains; et en substituant le mot *aussi*, elle fit parler les décurions selon son gré, et non selon la vérité. Ceux qui connaissent la méthode des révolutions, savent qu'elles ne marchent jamais qu'à l'aide de l'imposture et de la fraude. Toutefois il paraît certain que l'opinion individuelle énoncée à la junte par quelques décurions, membres de la députation, était dans le sens de la déclaration par laquelle la junte s'empara de tous les pouvoirs.

Ici commence la dictature révolutionnaire de Santa-Rosa, qui, sous le nom de régent du ministère de la guerre et de la marine, eut la prétention de faire à

lui seul la guerre à l'Autriche. Dans son ordre du jour du 23 mars, il se déclara autorité *légitime constituée*, et il présenta le prince de Carignan en fuite, comme trompé par les adhérens de cette puissance et par les déserteurs de la patrie. Quant au roi Charles Félix, il le qualifia de roi Piémontais captif au milieu des Autrichiens. A-t-il été de bonne foi depuis, en comparant la situation indépendante du roi Charles Félix à Modène, avec la perfide captivité du malheureux Ferdinand VII ?

Voyant déjà ses concitoyens désabusés des illusions *constitutionnelles*, il laissa entrevoir qu'il comptait sur Grenoble pour révolutionner la Savoie, et sur Paris pour généraliser le mouvement révolutionnaire; car c'est dans ce même ordre du jour qu'il annonce presque ouvertement aux Piémontais rebelles les prompts secours des affiliés de Paris et de Grenoble. « Cette époque, dit-il avec un ton d'oracle, » cette époque est européenne. Nous ne sommes point » abandonnés ; la France aussi soulève sa tête trop » humiliée sous le joug du cabinet autrichien (quelle » pitié !), *elle va nous tendre une main puissante....* » Cette phrase présente un sens assez clair ; l'interprétation que lui a donnée depuis son auteur n'est qu'un misérable subterfuge.

Instruit des dispositions de la Russie et de la Prusse, de l'impuissance des révolutionnaires français, de la fidélité inébranlable des Savoyards, du dévoûment des habitans de Nice pour leur roi légitime ; instruit aussi des succès obtenus par les Autrichiens contre les

révolutionnaires de Naples, Santa-Rosa s'obstina, jouant au jeu des révolutions la monarchie piémontaise et ses compatriotes.

Il réitera les proclamations, les ordres du jour; il appela aux armes les contingens provinciaux. Mais déjà le comte de la Tour était parvenu à faire connaître les ordres du roi dans une grande partie du Piémont, et un grand nombre de soldats provinciaux refusèrent de se rendre à leurs dépôts; ceux qui s'y présentèrent sans connaître l'état des choses, mieux informés, rentrèrent bientôt dans leurs foyers respectifs. La prétendue *armée nationale* qui se disposait à marcher sur Novare, aurait dû s'élever de douze à quinze mille hommes, si les contingens eussent été si empressés de servir la *cause sacrée*. On verra tout-à-l'heure à quoi se réduisit cette armée.

On voulait, disiez-vous, *livrer la patrie aux Autrichiens!* Toujours le même sophisme. Ils y songeaient si peu, que le 8 avril ils n'avaient encore pu réunir quinze mille hommes sur le Tésin; mais le Piémont était perdu, si Santa-Rosa et consorts ne s'étaient chargés de le sauver....., et quinze jours après toutes ces extravagances, qu'on appelle du patriotisme, les Autrichiens occupaient Alexandrie!

Les boute-feux venus de Milan pour exciter les libéraux du Piémont à marcher sur cette ville, avaient présenté le tableau des rations qni se distribuaient aux troupes autrichiennes; leur petit nombre se trouva par là constaté. C'était un démenti formel donné aux mensonges à l'aide desquels les révolutionnaires

avaient fait croire que l'Autriche menaçait les états du roi de Sardaigne. Quand ils eurent le pouvoir, ils rêvèrent la conquête de la Lombardie et dressèrent leur plan sur les données qu'ils avaient reçues des affiliés du Milanais. Mais la réserve autrichienne qui était dans le Tyrol fut aussitôt appelée à Milan. Les troupes destinées pour Naples continuèrent leur marche, quoiqu'on eût appris, dès les premiers jours de la révolution du Piémont, les dispositions de l'armée napolitaine.

Ce fut à Alexandrie que les rebelles concentrèrent leurs forces pour opérer leur mouvement; mais de leur côté les royalistes, réunis à Novare, offraient un point d'appui aux Piémontais fidèles.

A Turin même, il y eut des mouvemens qui inquiétèrent les chefs de la révolution. C'était contre les carabiniers surtout que se portaient leurs soupçons. Ils savaient que ce corps était en majorité royaliste. Ils insinuèrent à la brigade d'Alexandrie qui leur était dévouée, que les carabiniers voulaient opérer la contre-révolution à Turin. La brigade prit les armes sans que le général constitutionnel, commandant à Turin, en fût informé. La voyant arriver au pas de charge sur la place du château, il lui ordonne de se mettre en bataille. Elle ne tient aucun compte de l'ordre, et se forme en carré sur un autre point. Les carabiniers fidèles s'étaient éloignés, avertis par la partie saine de la population. Outre leur fidélité constante, ils avaient encore, aux yeux des révolutionnaires, le tort d'avoir empêché récemment le pillage du trésor royal.

Cependant quelques carabiniers gagnés par les factieux, accouraient pour se joindre à la brigade d'Alexandrie, et en criant : *vive la constitution* ! L'un d'eux les croyant ennemis, lâcha contre les soldats un coup de pistolet qui en étendit un roide mort. Ce fut le signal de la fusillade qui partit de la brigade d'Alexandrie. Onze personnes furent tuées, entre autres une malheureuse nourrice dans une chambre dont le balcon était ouvert, et d'autres habitans d'une classe inférieure qui se trouvaient là comme spectateurs. Le régiment forma un angle vers la Trinité, et fut s'adosser à Saint-Laurent. Le général commandant revint sur ses pas, dit au régiment de se tenir dans sa position de Saint-Laurent à la Trinité. Peu après le régiment rentra dans ses casernes à l'insçu du général. On lui communiqua un ordre de service, qui avait pour objet le maintien de la tranquillité publique. Les soldats répondirent: *Nous avons reçu l'ordre*; *nous espérons bien ne jamais nous y conformer.* En bonne logique cette troupe avait raison. Du moment que des officiers avaient cru pouvoir désobéir, il n'y avait plus de motif pour que les soldats obéissent à leurs officiers. Tel est le caractère des révolutions soldatesques ; elles établissent l'anarchie armée.

Les fauteurs de la révolte dont Santa-Rosa s'était déclaré le chef, fondaient tout leur espoir sur la corruption du soldat. C'était par la corruption qu'ils avaient opéré les défections militaires qui venaient de renverser la monarchie piémontaise. Trente-

six francs avaient été le premier engagement donné aux soldats qu'on avait voulu séduire avant l'explosion du 13 mars. On les gratifia ensuite d'une haute paye de trois francs par jour. C'étaient les Milanais et autres étrangers, qui fournissaient les fonds (1). Vers la fin, cette source tarit. Les croupiers de révolution furent sommés alors de livrer les millions qu'ils avaient promis. Toutes les instances furent inutiles. On le sait, les principaux meneurs ne songent qu'à donner l'impulsion dans la vue de rester maîtres du pouvoir; mais ils ne veulent pas trop hasarder. Après la première mise dehors, le complice qui a été séduit n'a plus rien à espérer; les chefs ont à se rembourser à gros intérêts. Si ceux qui ont cédé à la séduction veulent continuer leurs indignes profits, la nation est là; qu'ils apprennent à l'exploiter, et qu'elle apprenne à son tour les avantages que les révolutions apportent aux peuples.

---

(1) Il paraît certain que ce fut d'abord avec les fonds de l'emprunt Lafitte, ouvert pour les révolutionnaires d'Espagne, qu'on soudoya les meneurs de la révolution piémontaise.

## CHAPITRE VIII.

*Entrevue de Verceil. Combat de Novare. Fin de la révolution du Piémont* (1).

L'entrevue de Verceil fut un dernier effort de modération de la part du comte de la Tour, commandant les royalistes. Il avait admis dans Novare Charles Coraglio ; mais il avait su le contenir, et lui avait même démontré plus clair que le jour la folie de son entreprise. A Verceil, il fit connaître aux officiers qui vinrent de la part des révolutionnaires, l'état désespéré de leur cause. Mais ils ne voulurent pas croire aux succès des Autrichiens à Naples ; ils croyaient à l'amour des Piémontais pour la constitution, et au bonheur des Espagnols. Quel discernement ! Plus tard ils ont reconnu que le comte de la Tour aurait voulu se passer de secours étrangers. En effet, s'il y a eu recours, c'est leur obstination qui l'y a forcé. Le comte de la Tour se replia sur Novare, afin d'écarter la possibilité d'un engagement avec les troupes rebelles. La Sézia, six lieues de plaines et le Pô devaient rester entre eux et épargner l'effusion du sang, en

(1) Voyez pour la suite des événemens, l'*Histoire de la Révolution du Piémont*, par M. Alphonse de Beauchamp.

donnant aux insurgés le temps de venir à résipiscence. Les chefs de la révolte ne pouvaient pas sentir la générosité d'une telle conduite. Ils crurent qu'on avait peur. Le 6 avril, ils étaient à Verceil, commandés par le colonel Régis.

Les soldats du régiment aux gardes passèrent la Sézia à gué pour joindre les royalistes à Novare, et non pas l'Agogna, ainsi qu'on l'a écrit. Trois de leurs officiers, MM. de Lamotta, Rovero et de Monticelli, méritent d'autant plus d'éloges, que le dépôt de leur régiment était à Chierri, très-près de Turin; ils réussirent à l'armer et à le soustraire à la vigilance du ministre de la guerre Santa-Rosa, pour le conduire vers Novare. Deux carabiniers rebelles parvinrent à en débaucher une partie dans la nuit, à Saluggia, après une marche longue et pénible. Le reste, arrivant à Verceil, trouva la ville déjà occupée par les rebelles. Forcés alors de prendre des chemins détournés, ils passèrent la Sézia pour se rendre à l'armée royale sous les ordres du comte de la Tour.

Dans la matinée du 7 avril, les rebelles, commandés par le colonel Régis, partaient de Verceil, au moment où le général Bellotti arrivait avec une dépêche officielle du comte de la Tour. Ce général leur communiquait la lettre qu'il venait de recevoir du comte de Bubna, par laquelle le général autrichien déclarait que *si les troupes venant d'Alexandrie poursuivaient leur marche, il passerait lui-même le Tésin et se joindrait aux troupes royales ; mais que, si elles s'arrêtaient, il attendrait le résultat des dé-*

*marches et des pourparlers de M. le comte Mocenigo, ministre de l'empereur de Russie.* Cette circonstance, dont nous pouvons garantir l'exactitude, aggrave singulièrement le crime des rebelles; aussi ne l'ont-ils jamais publiée. Le colonel Régis, ne tenant aucun compte de cette déclaratiou, à laquelle il ne voulait point ajouter foi, continua sa marche; les chefs de la révolte avaient compté sur leurs menées, pour gagner l'armée royale. Ils arrivèrent près de Novare vers le soir, et ne firent aucune tentative pendant la nuit.

Le dimanche, 8 avril, entre deux et trois heures du matin, les premières colonnes des troupes autrichiennes arrivèrent près de Novare; les autres corps, qui passèrent le Tésin au-dessous de cette ville, n'entrèrent que la même nuit sur le territoire piémontais.

Jamais Novare ne fut serré de près par les rebelles, comme on l'a dit. Ils attendaient la défection. Nous avons interrogé plusieurs officiers de l'armée royale; leurs variantes ne permettent pas d'affirmer d'où partirent les premiers coups de fusil. Mais il est hors de doute qu'un bataillon de la légion légère piémontaise, uni à 150 chasseurs tyroliens, marcha le premier sur les libéraux. Nulle part ceux-ci ne tinrent plus de dix minutes. A midi, l'armée royale était déjà sur la Sézia, c'est-à-dire qu'elle fit la route de Novare à Verceil, à-peu-près dans le même espace de temps qu'y mettrait un corps de troupes marchant tout simplement pour changer de séjour. Tout ce qu'on a dit de leur résistance sur l'Agogna et sur

l'Orfengo est très-exagéré. On a probablement ajouté foi à une notice prétendue *exacte*, publiée par les rebelles, et qui *fourmille d'inexactitudes*. L'événement du 8 est aisé à expliquer. Le soldat piémontais avait été constamment trompé. Pour le retenir, il fallut employer plusieurs genres de séduction, lui parler continuellement du Souverain; lui persuader que les troupes de Novare se joindraient à lui; que les Autrichiens étaient ennemis du Roi; et employer enfin beaucoup d'autres impostures semblables. Mais dès qu'il vit que les troupes royales, d'accord avec les Autrichiens, se battaient tout de bon contre lui, ce fut pour lui un trait de lumière. Il aperçut tout-à-coup le précipice creusé sous ses pas. Les précautions des chefs avaient bien pu empêcher l'effet des proclamations du général comte de la Tour, mais sans avoir réussi à en dérober tout-à-fait la connaissance. Lorsque dans la matinée du 8, les faits vinrent désabuser le soldat, alors les sentimens de fidélité naturels aux Piémontais se joignirent à la surprise et à la conviction de la supériorité des forces royales. Fallait-il, en s'exposant à une perte certaine, non seulement se sacrifier sans objet, mais s'immoler pour la perfidie et le crime ?

Cette journée du 8 fut le *jugement de Dieu*. Les royalistes marchaient en guerriers; les rebelles étaient chassés par le sentiment de leur trahison. Un général autrichien, qui connaît le Piémont, s'écria : *Les Piémontais sont braves, mais les traîtres sont toujours lâches*. Une dame française qui connaît Turin parfaite-

ment, et qui joint un esprit très-orné à d'excellens principes, dit sur cette journée ce qu'on peut avancer de plus vrai et de plus juste : « Nous avons été toutes en-
» chantées du bulletin de l'héroïque armée d'Alexan-
» drie. Comme ses exploits n'en demanderont pas un
» second, celui-ci devient fort précieux. Les soldats ont
» bien fait de ne pas se mieux battre; cela prouve qu'ils
» n'étaient ni assez égarés, ni assez corrompus. Les Pié-
» montais se battent bien, quand ils le doivent. Mais
» le courage sur le champ de bataille est si com-
» mun, qu'il n'a de mérite qu'en soutenant une
» cause légitime; et un officier surtout n'en sera
» pas plus estimé pour s'être bien battu contre son
» Roi. »

Pendant la déroute, les royalistes firent prisonnier le colonel Monzari, faussement désigné, dans les relations imprimées, sous le nom de *Morzani.* C'était un capitaine du régiment de Montferrat, que les rebelles avaient fait lieutenant-colonel. Il commandait la brigade de Montferrat le 8 avril, et fut fait prisonnier par la cavalerie royale.

Les morts et les blessés ne s'élevèrent peut-être pas à cent, tout compris.

Dans la soirée même du 8, quelques-uns des chefs de la rebellion étaient déjà dans Turin. On doit leur rendre la justice de dire qu'ils prouvèrent, en cette occurrence, qu'ils avaient le pied léger.

Il est très-vrai que le comité-directeur avait expédié aux révoltés le général Guillaume de Vaudoncourt; il arriva trop tard pour prendre le commandement

des troupes; mais il fut encore à temps de se signaler par un exploit d'un autre genre : fuyant le Piémont, après la déroute, avec un de ses dignes associés, il passa par la ville d'Asti de très-grand matin, et tous deux, avant que les événemens fussent connus, ils se portèrent chez l'intendant, qui était encore couché. Là, lui mettant le pistolet sous la gorge, ils se firent délivrer un mandat de douze mille francs.

A l'occasion de cette courte expédition, l'on a beaucoup vanté les exploits du bataillon de la Minerve. Voici à quoi se réduisent les hauts faits de ces réformateurs imberbes. A peine crurent-ils avoir en face le régiment de Savoie, que plusieurs d'entre eux s'évanouirent. Mais aussi, en revanche, ceux qui n'avaient pas éprouvé pareille mésaventure, usant des droits du peuple souverain, prirent de force des vivres aux capucins, et enlevèrent les prostituées d'une maison de correction de Turin, pour les conduire dans la citadelle, où ils s'enfermèrent avec elles. Cette légion, ou plutôt ce ramas de jeunes énergumènes, ne se trouva qu'en partie à la journée du 8, près de Novare, à la queue des troupes constitutionnelles : un étudiant y fut tué. Quand la déroute commença, ces *minerviens* se trouvant à la tête de la colonne en fuite, s'y maintinrent avec soin pour en mieux donner eux-mêmes l'exemple.

Le Trésor souffrit sans doute de tristes atteintes dans cette crise, mais pas autant qu'on l'a dit. Les meneurs de la Junte, craignant un pillage, s'efforcèrent de le prévenir et hâtèrent le payement de tout

le courant de l'administration pour le service du mois de mars.

Le conseil de la ville de Turin, qui savait que la peur rend les gens traitables, crut le moment propice pour se délivrer des terreurs qu'inspirait la citadelle : la junte elle-même parut disposée à la faire évacuer; mais elle ne voulait la livrer qu'aux décurions, et à condition qu'elle serait commandée par l'un d'eux. Santa-Rosa lui-même sentait que son règne allait expirer, il ne songeait déjà plus, lui et ses complices, qu'à se mettre à couvert, par la fuite, de la juste animadversion de l'autorité royale outragée.

Après l'échauffourée du 8 avril, le comte de la Tour vint à Turin sans obstacles. La constitution s'écroula, ou plutôt elle disparut. L'on peut dire même qu'elle n'a jamais existé. *Transivi, et ecce non erat, nec inveni locum ubi fuerat.* Mais quatre semaines de désorganisation et d'anarchie ne laissent que trop de traces, et le séjour des troupes étrangères, qui cependant était nécessaire, fut bien un mal aussi. Ces insensés firent leur levée de bouclier contre les Autrichiens : elle les attira. Jamais leurs troupes ne seraient venues en Piémont, sans la révolte du 13 mars.

Rien n'a été beau, rien n'a été honorable, rien n'a été sage dans cette révolution de trente jours. De jeunes écervelés, présomptueux, imprévoyans, ont poussé leur nation dans l'abîme, parce qu'ils avaient rêvé qu'ils étaient destinés à opérer sa régénération. Plusieurs d'entre eux étaient comblés des faveurs du monarque. Dans cette œuvre de révolution, qui, par

sa courte durée, pourrait s'appeler édition compacte des révolutions, le chapitre de l'ingratitude est inséré tout entier; et à coup sûr ce n'est pas celui qui a le moins d'étendue. On n'a pas omis non plus celui de l'égoïsme.

Ces fastueux libérateurs de l'Italie, ces tendres amis du peuple demandèrent, après leur déroute, qu'on leur conservât les grades militaires dont ils s'étaient gratifiés, tant l'avancement des Riégo et des Quiroga avait fait tourner les têtes! On assure qu'à ce prix ils étaient disposés à livrer la constitution à la merci du Roi. Il est bon que ce fait soit connu; et S. M. le peuple souverain a besoin d'être éclairé sur les vrais sentimens de ses adulateurs, afin qu'il puisse désormais se mettre en garde contre la séduction.

La présomption est le caractère assez général de toute école philosophique; c'est là une vérité prouvée par l'expérience. Mais aucune école, que je sache, n'a professé l'orgueil avec autant de folie et d'impudence que le philosophisme moderne. Le libéralisme, qui au fond n'est autre chose qu'un philosophisme pratique, porte dans ses actions les caractères de la présomption et de l'orgueil. Or, ces caractères se sont manifestés bien évidemment dans le triste événement dont nous venons de retracer les principales circonstances. Comment de jeunes officiers se sont-ils crus autorisés à désobéir à leurs chefs, pour changer tout-à-coup la constitution de leur patrie et déclarer la guerre à un souverain étranger contre la volonté du

Roi même ? Comment n'ont-ils tenu aucun compte des avis de personnes sensées, instruites par l'expérience, guidées par les principes religieux qui règlent si admirablement la hiérarchie sociale ? En vain ces personnes leur disaient que le but, en apparence le plus louable, ne justifiait jamais une action intrinsèquement mauvaise, *non sunt facienda mala ut veniant bona;* que la rébellion était un crime ; que d'ailleurs la partie n'était ni égale, ni assez bien liée; que la réussite était douteuse, même en versant des torrens de sang; et que même, s'ils réussissaient, les suites seraient épouvantables. Maximes surannées ! répondaient ces jeunes insensés, radotage de vieillards ! Est-ce que nos lumières, nos talens, nos principes puisés aux sources les plus pures, dans les auteurs qui ont le mieux connu la dignité de l'homme et son noble caractère, devront demeurer sans effet? Nous avons du courage, des talents ; que nous faut-il de plus pour maîtriser la fortune et pour commander aux événemens ? Que nous importe cette maxime devenue triviale, *qu'il faut obéir à l'autorité?* Le noble essor que nous allons prendre ne doit se régler que sur lui-même. Le peuple est l'origine de la souveraineté : nous en faisons partie, usons de nos droits.

Vous avez vu qu'il y avait un autre peuple souverain, les carbonari, qui avait bien aussi ses droits, et les vôtres ont pâli devant cette supériorité du nombre. Il n'y a pas de doute que tous les carbonari ne sont pas encore un seul souverain ; chacun aurait les mêmes droits, mais pas les mêmes vues. Comment se décident

les questions entre ces souverains-là ? Par le canon, qui est l'*ultima ratio regum.* Mais les souverains de la dynastie du contrat social et de la matérialité de l'homme ont en outre le poignard, le poison, l'assassinat, l'infamie, pour vider leurs querelles. Que de gages de bonheur pour le peuple souverain !

Ajoutons un mot sur les révolutions militaires. Même dans les états qu'on appelle constitutionnels ou représentatifs, l'armée est essentiellement obéissante, jamais elle n'est admise à délibérer. La raison en est claire. Elle est déjà tout organisée; elle a les armes à la main. La discipline lui donne une force d'ensemble à laquelle la nation ne peut jamais résister, ou du moins sans que beaucoup de sang répandu ne lui ait appris à faire la guerre. S'il était permis aux troupes de délibérer sur les affaires de l'état, le despotisme militaire serait bientôt la seule constitution. Voulez-vous savoir où cela conduit ? lisez l'histoire des empereurs romains. Demandez à Pierre Le Grand pourquoi il abolit les strelitz. Vous qui étiez si instruits, qui méprisiez l'*obscurantisme* de ceux qui s'efforçaient de vous rendre dociles aux leçons de l'expérience, vous ne connaissiez peut-être pas ces histoires si obscures! Que n'alliez-vous du moins à Alger ? Là, il n'est pas besoin de lire, il n'y a qu'à voir. Quelle comparaison, direz-vous ! nos intentions, nos moyens.......! Eh bien, je vous le répète, ici non plus il n'est pas besoin de lire, mais de voir aussi.

Redisons-le, et que les peuples l'apprennent une bonne fois: il n'est jamais permis de faire le mal

même pour opérer un bien quelconque. Cet adage divin est la voix conservatrice de la société. Si chacun a le droit de faire le mal quand il croit qu'il en résultera un bien par la suite, il n'y a pas de raison pour que le monde ne soit bientôt désolé par une foule de fléaux politiques. Si les libéraux du Piémont avaient pu se pénétrer de ces vérités importantes, ils n'auraient pas commis le crime de rébellion, quelque bien qu'il en pût résulter d'ailleurs.

*Le Piémontais est l'ami de l'ordre*, a dit M. le comte de Maistre dans les *Lettres d'un Savoisien.* Cette tendance, cette disposition du caractère piémontais explique clairement pourquoi des soldats qui avaient fait preuve de valeur à la face de l'Europe, ont quitté les rangs de la révolte quand ils ont connu que la cause dans laquelle on les avait engagés ne devait enfanter que le désordre. Cet amour de l'ordre influe sur la masse des habitans, et retient chaque classe dans sa position sociale. Voilà pourquoi le peuple de Turin n'agit pas en faveur du Roi le 11 mars. Les gardes civiques n'étant point organisées, le Roi ne se croyant pas sûr des troupes réglées, redoutant d'ailleurs des désastres inutiles, ne voulut pas faire un appel à son peuple. En s'éloignant du trône il délégua son autorité au prince de Savoie-Carignan; or, on devait lui obéir tant que la voix du duc de Genevois ne se ferait pas entendre.

Ce qui désolait surtout les factieux, c'était la contenance du peuple. En effet, il était facile de voir qu'une insurmontable défiance était le sentiment qui

dominait en lui. Le jour de la délivrance du Piémont, on illumina spontanément avant d'avoir reçu d'ordre supérieur : preuve que ce bon peuple éprouvait le besoin de donner à son amour pour son Roi un essor trop long-temps comprimé.

L'ouvrage de M. le comte de Maistre, cité plus haut, est singulièrement remarquable ; ce savant écrivain le composa au moment où la France étant devenue le foyer d'une épouvantable révolution, il était utile d'entretenir dans le cœur des Savoisiens leur ancien attachement pour leurs souverains naturels. Il contient un passage frappant que je ne saurais m'empêcher de rapporter ; on verra que, pour le malheur de l'Europe, il a été une prophétie.

« Un des grands avantages de la noblesse, dit » M. le comte de Maistre, c'est qu'il y ait dans l'état » quelque chose de plus précieux que l'or..... Cette » distinction qui vous blesse est infiniment avanta- » geuse. C'est elle qui tient les richesses à la seconde » place, et qui les empêche de devenir l'objet unique » de l'ambition universelle. Alors, tout est perdu ; » on ne voit dans les emplois que les revenus, et » l'honneur n'est qu'un accessoire : mais l'honneur » est trop fier pour supporter la seconde ; si on ose » l'y condamner, sa vengeance est toute prête : *il se* » *retire.* » Ce passage n'a besoin ni de développement ni de commentaire. Depuis trente ans nous sommes tous à même d'en faire chaque jour la triste application.

Ce qu'il y a eu de remarquable encore dans la révolution piémontaise, c'est que les réformateurs prétendaient n'être pas rebelles. Ils portaient l'impudence au point de s'intituler *Armée Royale*, et ils refusaient ce titre à l'armée du comte de la Tour. Il est donc bien vrai qu'un peuple qui a rompu le frein de l'obéissance et de la subordination, paraît spontanément agité d'un esprit de vertige, qui lui fait confondre toutes les notions du juste et de l'injuste. Les factieux du Piémont aspiraient à changer la forme du gouvernement; ils voulaient réduire l'autorité royale à n'être plus qu'un vain fantôme; ils prétendaient s'arroger le droit de faire la guerre, ce droit terrible dont un roi légitime ne doit user qu'en gémissant, et dans le cas seulement d'une impérieuse nécessité; ils refusaient des accommodemens *trop* honorables; et ces insensés prétendaient n'être pas rebelles!

Il est un autre principe très-faux, et d'autant plus dangereux qu'il est séduisant, contre lequel j'invoque l'opinion des amis de l'ordre et de la conservation des états. Le soldat, dit-on, ne doit pas tourner ses armes contre les citoyens. Rien n'est plus vrai, tant que ceux-ci obéissent au légitime chef de l'état. Rien n'est plus faux, s'ils résistent à ses ordres; s'ils veulent lui imposer des lois; s'il n'y a pas d'autre moyen de les ramener à leurs devoirs, de conserver au corps social l'existence, et au roi l'indépendance et la vénération, j'ajouterai le culte politique qui lui est dû. Cette détestable conséquence d'un excellent principe est un des fruits de

la fausse doctrine de la souveraineté du peuple, et le mal qu'elle produit est incalculable. C'est en adoptant cette funeste conséquence, que, le dimanche 11 mars, le colonel d'un des régimens en garnison à Turin (1), interrogé sur les dispositions et l'esprit de ses soldats, répondit qu'ils étaient prêts à défendre S. M., mais qu'ils ne tireraient pas sur leurs concitoyens. Cette réponse ajouta à l'irrésolution, et l'irrésolution accrut l'audace des révolutionnaires. Un acte de vigueur eût épouvanté les mutins; et ceux qui accoururent la nuit pour prêter main forte aux factieux, effrayés des mesures qu'on aurait prises, seraient rentrés dans leurs repaires. Ainsi Ney et Labédoyère prétendirent excuser leur conduite en alléguant qu'ils avaient voulu empêcher la guerre civile. Il en a coûté à la France 1700 millions et peut-être plus de 60,000 hommes. On ne saurait calculer toutes les pertes matérielles qu'a valu au Piémont l'extravagance des *trente jours*. Mais il en est de plus funestes qu'on ne répare pas: les divisions intestines, une méfiance inévitable, une foule d'autres maux qui attaquent à la fois le moral de la société, qui sont plus déplorables encore que ne peut l'être dans des circonstances impérieuses la mort de quelques citoyens. Les factieux doivent mourir un jour; mais les nations sont immortelles.

Quand les filles de Pelias se laissèrent entraîner par Médée à mettre en pièces leur père pour le rajeunir, elles avaient vu Eson rendu à la vigoureuse viri-

(1) M. Ciravegna, colonel du régiment d'Aoste infanterie.

lité. Après la catastrophe elles allèrent pleurer leur erreur, et finir leurs tristes jours dans les montagnes d'Arcadie; et on ne sait pas qu'elles aient tenté d'autres essais de rajeunissement. La révolution, bien plus exécrable, a fait le malheur de l'Europe; ses aveugles adeptes ont déchiré leur mère; ils ont outragé, chassé leur père : la magicienne les a ensorcelés. Qu'ils imitent les filles de Pelias !

---

## CHAPITRE DERNIER.

*Rentrée de Charles Félix dans ses états. Sage administration de ce prince. Congrès de Vérone. Situation politique du Piémont.*

Si la contre-révolution fut opérée en moins de cinq jours à Turin, c'est que les princes de l'auguste maison de Savoie osèrent regarder la révolte en face et encouragèrent franchement la fidélité. En effet, le roi Charles Félix fut bien plus redevable de l'entière soumission du Piémont à son énergie et à lui-même, qu'à la présence et à l'action d'une force auxiliaire.

Son avénement au trône ayant été promulgué officiellement, de même que l'acte confirmatif de l'abdication du roi Victor-Emmanuel, on livra les principaux coupables à une *délégation royale*, établie à l'effet de juger les délits de haute trahison et de rébellion (1).

Les carbonari piémontais, qui ont échappé par la fuite à la vindicte publique, se sont beaucoup récriés contre la *sévérité* des jugemens. Mais aujourd'hui qu'à son tour commence le jugement de l'histoire, leurs lamentations hypocrites sont appréciées à leur

(1) Voyez l'*Histoire de la révolution du Piémont*, déjà citée, p. 142 à 146.

valeur. La justice royale, en Piémont, a été inflexible sans être inexorable, ni cruelle. Dans toutes les procédures, les formes anciennes et les lois ont été suivies.

Le roi Charles Félix signala son avénement au trône et sa rentrée dans ses états par une amnistie générale, dont ne furent exceptés que les principaux rebelles. Par une disposition secrète, la peine des fers à perpétuité fut commuée en simple réclusion dans une citadelle.

Bientôt, dans toutes les parties de la monarchie piémontaise, se fit sentir le retour du bon ordre, que partout on célébra par des cérémonies religieuses et par des réjouissances publiques.

Par divers édits publiés successivement, le roi Charles Félix a introduit, dans les anciennes institutions du royaume et dans les principales branches de l'administration intérieure, des réformes essentielles et de salutaires perfectionnemens, que les funestes événemens de 1821 n'avaient fait que retarder.

Le système hypothécaire a été établi : la loi, en assurant les droits des créanciers, n'a rien négligé pour ménager les ressources et le crédit du débiteur.

Une ordonnance réglementaire sur le notariat a assuré tous les avantages de cette précieuse institution et donné des gages de plus pour la sécurité des transactions, d'où dépendent les propriétés et le repos des familles.

Un code pénal militaire a été publié, d'où découle une justice prompte et inexorable, mais propor-

tionnée à la gravité du délit et des circonstances; elle a surtout pour objet d'atteindre tous les militaires, qui, sortant du chemin de l'honneur et du devoir, donneraient au soldat de mauvais exemples et de coupables leçons; qui essayeraient de se servir de lui pour menacer les intérêts publics ou particuliers, pour trahir le prince et la patrie.

Un réglement sur l'instruction publique a écarté tous les dangers qui se pressaient sur les pas d'une jeunesse passionnée et crédule, et a ramené la science à la religion et aux bonnes mœurs, pour qu'elle ne cesse jamais d'être bienfaisante et utile. C'est ainsi que le bienfait de l'éducation, dans un pays où tant de choses avaient déjà été faites pour elle, recevra la plus grande extension. Là où une modique rétribution de la part des élèves pourrait être jugée nécessaire pour subvenir aux frais des écoles publiques de latin, les pauvres d'un vrai talent et d'une conduite exemplaire en seront exempts, et jouiront d'une protection toute paternelle.

Quarante tribunaux ont été créés dans les provinces de terre ferme pour remplacer les juges mages ou préfets. Les droits de *régale*, de *rapport* et autres, ont été abolis; les traitemens des magistrats et des autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire ont été fixés de la manière la plus convenable et seront payés désormais par le trésor royal.

Le corps des carabiniers royaux, ou gendarmerie, a été considérablement augmenté, et son action a été réglée et circonscrite.

On a créé une administration forestière ; on a établi des règles pour l'exploitation des mines et carrières ; on a fondé un corps d'ingénieurs des mines, et une école théorique et pratique, à Moutiers, en Savoie.

De nouveaux réglemens se succèdent sur tous les objets qui peuvent mériter l'attention d'une autorité tutélaire. Une somme annuelle très-considérable a déjà même été allouée pour des établissemens de bienfaisance et de charité publique.

Le roi Charles Félix a porté aussi sa sollicitude sur le duché héréditaire de son auguste maison, pays si intéressant sous tous les rapports. Là, les désastres et les dommages causés par les débordemens des torrens et des rivières faisaient sentir la nécessité d'arrêter la fureur de leur cours impétueux et dévastateur par tous les moyens qui sont dans la main des hommes. Parmi les améliorations que le duché de Savoie pouvait désirer d'obtenir de la royale munificence de son roi, le diguement de l'Isère tenait le premier rang : l'agriculture, le commerce et l'industrie réclamaient un tel bienfait.

Déterminé par ces considérations, et toujours inspiré par celles du bien public, le roi Charles Félix a créé, par patentes royales, une commission dans la ville de Chambéry, chargée d'examiner les divers projets qui ont été formés jusqu'ici pour diguer l'Isère dans toutes les parties des états de S. M. Sarde, jusqu'aux limites de la France. Cette commission est chargée de présenter à l'approbation royale le projet qui lui paraîtra le plus propre à concilier le

respect dû aux propriétés particulières avec l'intérêt public, et la nécessité d'une juste économie avec la solidité et la grandeur que demande un travail d'une si haute importance.

Tout annonce qu'on arrêtera bientôt le plan des travaux, que les habitans du duché de Savoie verront commencer avec la plus vive reconnaissance.

Quand l'autorité royale travaille ainsi sans *ostentation* à établir la prospérité publique sur les bases éternelles de l'ordre et de la morale; quand elle emploie les leçons du passé à fonder le repos de l'avenir; quand elle établit une justice indépendante et impartiale; quand avec la plus stricte économie des deniers publics elle encourage toutes les institutions utiles; quand, enfin, elle s'efforce d'éclairer les hommes en les rendant meilleurs, ne peut-elle pas lire qu'elle assure leurs droits réels, leur liberté véritable, et qu'elle accomplit tous les devoirs que Dieu lui a imposés?

Telle est la position du nouveau roi et tels sont les sentimens dont il est animé. Né près du trône, mais sans espoir d'y arriver un jour, il n'avait jamais songé à y monter avant l'abdication de Victor Emmanuel, son frère; il protesta même, dans la noble effusion de son âme, qu'il ne régnerait qu'autant qu'il lui serait possible de faire le bien. Le bien est aujourd'hui en son pouvoir, n'étant dominé lui-même, ni par ses ministres, ni par les factieux, ni par aucun préjugé politique, mais par de grandes pensées et une forte résolution.

Quand furent ainsi dévoilées la sagesse et la fermeté de Charles Félix, les révolutionnaires eux-mêmes avouèrent que si ce prince avait régné en mars 1821, il n'y aurait eu en Piémont ni rébellion, ni révolution, ni occupation étrangère.

Bientôt les conférences de Vérone firent ressortir davantage encore sa haute capacité politique. L'empereur Alexandre fut le premier à la reconnaître et à l'apprécier. A la suite d'une entrevue et d'un long entretien, où le roi Charles Félix exposa au monarque moscovite l'état réel du Piémont, les améliorations commencées et celles qu'il projetait encore, Alexandre avoua, plein de respect et d'admiration pour son auguste allié, qu'il reconnaissait en lui l'un des monarques les plus judicieux et les plus probes, non seulement de l'Italie, mais de l'Europe. Tout ce que lui avait dit Charles Félix se trouva conforme aux informations récentes contenues dans le rapport d'un officier-général russe, chargé d'examiner attentivement la situation du Piémont. Les renseignemens qu'il avait pris avec le plus grand soin se trouvèrent tous favorables; il en résultait que le Piémont, grâce à la sagesse et à la fermeté de son roi, jouissait d'une tranquillité que rien désormais ne paraissait capable de troubler.

Ce fut alors que les trois monarques alliés le laissèrent lui-même l'arbitre de l'évacuation du Piémont par les troupes autrichiennes. Quel plus beau témoignage de confiance! Dans sa sagesse, le roi Charles Félix décida que cette évacuation aurait lieu successivement à trois époques différentes.

D'après un arrangement conclu d'un accord unanime, il fut réglé que les troupes d'Autriche, qui occupent la ligne militaire en Piémont, l'abandonneraient successivement, savoir : quatre mille hommes le 31 décembre 1822, trois mille hommes le 31 mars 1823, (ce qui a été effectué), et les cinq mille restans le 30 septembre de cette même année.

Ainsi cessera, avec tous les égards qui étaient dus de part et d'autre aux intérêts et aux devoirs mutuels du bon voisinage, un état de choses qui n'avait été amené que par la criminelle folie de quelques hommes, et dont les inconvéniens inévitables ont été adoucis par l'excellente conduite des soldats autrichiens.

Le roi Charles Félix a commencé ainsi à recueillir les fruits de la haute estime que sa prudence, sa justice, la force et la modération de son gouvernement ont inspirée à ses augustes alliés, convaincus désormais que le repos de cette partie si intéressante de l'Italie ne sera plus ni agité, ni troublé.

Ainsi l'évacuation définitive et prochaine du territoire piémontais, dont la malveillance se plaisait à reculer le terme à une époque indéfinie, servira bientôt de complément aux bienfaits qui ont marqué le commencement du règne du roi Charles Félix.

Quel glorieux et nouveau témoignage de magnanimité de la part des souverains qui composent la Sainte-Alliance! S'ils jugent dans l'intérêt général de la civilisation d'armer leurs sujets contre l'anarchie ou l'usurpation, on les voit tout aussi empressés de retirer leurs armées devant l'ordre et la légitimité affermis.

Un roi qui a horreur de la félonie et qui déteste l'ingratitude, ne pouvait manquer de récompenser la fidélité : c'est ce que fait chaque jour le roi Charles Félix, par de nombreuses promotions, soit dans la magistrature, soit dans l'armée, soit dans l'ordre civil. Loin d'imiter les princes oublieux et ingrats, il recherche les royalistes, et s'entoure de serviteurs sûrs et fidèles, auxquels il donne la préférence dans l'exercice des emplois publics, sans se laisser troubler ni affecter par les murmures et les clameurs de ceux de ses sujets qui, ambitionnant les places, n'offrent pas la même garantie à leur prince et à l'état.

Protecteur éclairé des savans, le roi Charles Félix, par un nouveau décret émané de sa munificence, vient de fixer la dotation de l'académie royale des Sciences de Turin et de déterminer les pensions attribuées aux savans qui la composent.

Ainsi le Piémont, qui du sein d'un règne paisible avait vu s'élancer l'anarchie tout armée, le Piémont, qui a toujours béni la race patriarcale de ses princes héréditaires, n'aura bientôt plus aucun vœu politique à former : il recouvre ses anciennes coutumes, ses anciens usages, ses princes bien-aimés ; il sera indépendant, florissant et heureux sous le règne d'un prince dont la sagesse et la fermeté ont déjà une renommée européenne.

FIN.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## N° I.

**VITTORIO EMANUELE**, *per gratia di Dio, Re di Sardegna, di Cipro e di Gerusalemme, duca di Savoja e di Genova, Principe di Piemonte, etc., etc., etc.*

Sempre fermi nella speranza che la maggior parte de' militari, che hanno senza ordine abbandonato si loro quartieri vennero mossi a tal passo da inganno in riguardo alle nostre intenzioni.

Non volendo noi lassiar alcun mezzo intentato tanto per poter loro far noti i mezzi di seduzione, quanto per procurar loro il modo di riunirzi alla nostra Persona in cui siede l'indipendenza, e l'integrita dei nostri stati, abbiamo determinato, considerata la somma tranquillità che regna nella nostra amata capitale, e confidando nell' amore e nella fedelta de' suoi abitanti di portarsi indilatamente in Asti alla testa di una parte del nostro esercito, là dove faremo conoscere agli amatissi nostri popoli le ulteriori determinazioni che saremo per prendere avantaggio dello stato, unico e costante oggetto delle continue nostre cure.

Dato Torino, 12 marzo, 1821.

Vittorio EMANUELE.
De Saluzzo.

*Traduction.*

VICTOR EMMANUEL, *par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie et de Genève, prince de Piémont, etc., etc.*

Fermement persuadés qu'une grande partie des militaires qui, sans aucun ordre, ont abandonné leurs quartiers, n'ont pu être portés à faire cette démarche que par des insinuations qui les ont trompés sur nos intentions réelles;

Ne voulant négliger aucun moyen, soit pour leur faire connaître tous les artifices de la séduction, soit encore pour leur donner la facilité de se réunir à notre personne, en laquelle résident l'indépendance et le salut de nos états; considérant, de plus, la grande tranquillité qui règne dans notre capitale bien-aimée, et pleins de confiance en l'amour et la fidélité de ses habitans, nous avons résolu de nous porter, sans délai, avec une partie de notre armée, à Asti, où nous ferons connaître à nos peuples bien-aimés les déterminations ultérieures que nous pourrons prendre pour le bonheur de l'état, objet unique et constant de toutes nos sollicitudes.

Donné à Turin, le 12 mars 1821.

VICTOR EMMANUEL.

DE SALUCES.

---

## N° II.

***Extraits de l'*****Italia.**

A Macerata, sparse voci della morte del Papa, ed altre simili usate fallacie, scoppiò son due anni una congiura di carbonari. A me non s'aspetta di giudicare, se opportuna

riuscisse l'indulgenza del governo pontificio, che nè uno dei molti rei concesse al patibolo: la vita ebber salva tutti. Fu in alcuni fogli pubblicata la sentenza coi motivi di essa. Non dimeno sia l' indulgenza stessa, per cui minor romore ne corse in Italia; sia arte della setta, che potè scemarne la fama, ignorano i più quali fossero le mire de' congiurati. Qualora pertanto vi abbattete in codesti italiani di candido cuore, allucinati e non perversi, date loro la scelta, l'Italia stia com' è, o a farla libera, indipendente, quale se la figurano, comincino dallo scannare il Papa, i Re, tutti quanti stanno sopra il volgo, vescovi, nobili, ministri qualsivogliano d'ell' ecclesiastico, o del sovrano potere. A questa meta apertamente tendevano coloro: a tanta impresa alleati aveano è carbonari d'ogni dove, ed a così infamare la nostra bella Italia, ed avvilirla più giù che il più diffamato giacobinismo di Francia, anela la setta tutt' ora.

Après avoir traduit ici tout le morceau, où Goerres peint les malheur d'une révolution, l'auteur continuait en ces termes:

Sostituite Italia a Germania: avvertite che a questo quadro mancano lineamenti nostri particolari, cioè nazione meno numerosa, meno agguerrita in parte. Poncte gli abitatori della parte che stà a scilocco divisi, guasti, malfidi: la fedelissima città di Napoli usa a non serbar fede. Le nimistadi frà le città, che tutte vorrebbero essere la dominante; la ragione, e'l pretesto offerto ai re d'Oltramonti d'intrudersi a comporre liti, ond'è minacciato il loro trono. L'Italia fertile e coltivata, non ampia di provincie Mediterranee inaccesse al mare; epperò la guerra di disertamento usata in Ispagna, e in Russia impossibile, ancorchè la volessero fare i popoli; questi divisi in ragion dell' affetto alla religione, alle arti di pace, ai regnanti! Con tali giunte riportate lo sguardo sull' antecedente dipintura d'una rivoluzione Germanica! Oh quale disensato amico può volere straziato il sena di sì bella e gloriosa patria....

8

Ed ho dimostro le seguenti conchiusioni.

1. I miei sensi sono evidentemente Piemontesi ed Italiani, avversi *non alle genti*, ma alle oppressioni oltramontane, siano dell' Occidente, siano del Settentrione.

2. Non è parziale per l'Austria ognuno, che abbia orrore per i carbonari.

3. Perchè questi sono alla virtù nemici.

4. Perchè fu opera di ribelli la mutazione di Napoli.

5. Perchè con militare violenza hanno scosso i fondamenti della civil società priva omai di stabilità, se viene in balià dell' armi.

6. Perchè bramar rivoluzioni è opra di *dissennati*, o di *disperati*. (Ce sont les propres termes de Goerres.)

7. Perchè l'Austria usa suo diritto afforzandosi contro gli sconvolgimenti.

8. Perchè il concorso degli altri monarchi è sufficiente mallevadoria contro l'abuso, che essa potesse fare dell' occasione per recarci danno.

9. E' certo che è nemico d'Italia chi parteggia per Napoli.

10. Non perciò desideriamo, che si estenda in questa penisola il dominio Austriaco.

11. Dobbiamo intorno al trono raccolti e fedeli star saldi per poter salvarlo, et noi con esso dall' ambizione oltramontana, *quandunque* tenti alcuna sua opra, e dalle perfide trame, dalle sommosse, cui *sempre* mira e si travaglia la setta nemica della quiete, dell' ordine, della religione.

## *Traduction.*

« Quelques bruits répandus sur la mort du pape, et d'autres moyens aussi usés, firent éclater, il y a deux ans, à Macerata, une conspiration de carbonari. Il ne m'appartient pas de juger de l'opportunité de la clémence du gouvernement pontifical, qui, sur tant de coupables, n'en livra pas un

seul au supplice, et leur accorda la vie à tous. Quelques feuilles publièrent cette sentence avec les motifs qui l'avaient dictée. Cependant, soit par un effet même de l'indulgence, qui empêcha que les détails de cette affaire se répandissent dans l'Italie, soit par les soins de la secte elle-même, qui put en éteindre le bruit, presque tout le monde ignore encore quelles furent les vues des conjurés. Mais que l'on s'adresse à ces Italiens, *d'un cœur si pur*, *qui ont été séduits et non point pervertis*, qu'on leur donne le choix de laisser l'Italie comme elle est, ou de la rendre libre et indépendante comme ils se la figurent, et aussitôt ils commenceront par égorger le pape, les rois, et tout ce qui est au-dessus de la classe du peuple, les évêques, les nobles, les ministres de l'église et ceux des souverains. Voilà le but où tendaient évidemment les conspirateurs, voilà la noble entreprise pour laquelle ils s'étaient alliés avec les carbonari de tous les pays; et c'est pour répandre l'opprobre sur notre belle patrie, c'est pour l'avilir au-dessous même de l'infâme jacobinisme de France, que cette secte impie fait encore aujourd'hui tous ses efforts.

Après avoir cité tout le morceau, où Goerres peint les malheurs d'une révolution, l'auteur continuait en ces termes :

« Substituez pour un moment l'Italie à l'Allemagne; remarquez que dans ce tableau manquent les traits qui nous sont particuliers, c'est-à-dire une nation moins nombreuse et moins aguerrie en partie; considérez les habitans du côté du levant, divisés, corrompus et perfides, Naples si peu fidèle à ses sermens, les inimitiés répandues parmi les villes qui toutes voudraient occuper le premier rang; la raison ou les prétextes offerts aux souverains étrangers, de s'immiscer dans des affaires, et mettre un terme à des troubles qui peuvent compromettre la sûreté de leur trône; considérez l'Italie fertile et cultivée, ayant un grand nombre de provinces baignées par la mer; supposez même une guerre

de désertion, telle qu'elle a été faite en Espagne et impossible en Russie, lors-même que les peuples voudraient y recourir; les peuples divisés en raison de leur attachement pour la religion, pour la paix et pour les souverains; avec de telles circonstances accessoires, reportez vos regards sur le tableau que nous avons tracé d'une révolution en Allemagne : ô quel homme serait assez insensé pour souhaiter de voir déchirer le sein d'une si belle et si glorieuse patrie !....

J'en tire donc les conclusions suivantes :

1°. Mes sentimens sont piémontais et italiens; ils sont entièrement opposés, non point aux nations étrangères, mais à toute oppression ultrà-montaine, de quelque part qu'elle vienne, du nord ou de l'occident.

2°. Celui qui a les carbonari en horreur, n'est point, pour cela, partisan de l'Autriche.

3°. Puisque ces hommes sont ennemis de toute vertu;

4°. Puisque la révolution de Naples fut l'ouvrage des rebelles;

5°. Puisque c'est par une violence militaire qu'ils ont ébranlé les fondemens de la société civile, qui sera désormais privée de toute stabilité, si elle est ainsi soumise à la force des armes;

6°. Puisqu'il n'y a que des insensés et des furieux qui puissent désirer les révolutions;

7°. Puisque l'Autriche use de ses droits en s'efforçant de réprimer tout soulèvement;

8°. Puisque le concours des autres monarques nous offre une assurance suffisante contre les abus auxquels elle pourrait se livrer dans cette circonstance, et contre le mal qu'elle pourrait nous faire;

9°. Il est bien certain que quiconque est partisan du système établi à Naples, est ennemi de toute l'Italie.

10°. Nous ne désirons point, pour cela, que la domination autrichienne s'étende dans la péninsule.

11°. Pour conserver l'arbre de la patrie contre les atteintes,

de l'ambition étrangère, pour nous sauver nous-mêmes, nous devons nous réunir autour du trône avec une fidélité et une fermeté invariables, et le garantir ainsi des complots criminels et des trames perfides auxquels se livre, sans relâche, une secte ennemie de la tranquillité, de l'ordre et de la religion.

---

## N° III.

*Mémoire du comte de BALBE, ministre-d'état, en réponse au libelle intitulé :* Simple Récit des événemens arrivés en Piémont, etc.

*Honorem meum nemini dabo.*

PREMIÈRE PARTIE.

Turin, avril 1822.

Accusé par un homme qui s'annonce comme le champion de la cause que j'ai servie, je suis forcé malgré moi à rompre le silence. Il est vrai que l'accusatenr n'ose pas se nommer; c'est donc un lâche: mais il faut bien aussi se défendre contre les assassins.

J'éprouve un embarras dont mon adversaire s'est habilement servi, mais sur lequel il a trop compté. Pour repousser complètement toutes ses calomnies, il me faudrait tout dire; mais parmi les devoirs d'un ministre, il en est qui ne cessent pas avec son ministère. Heureusement je puis, sans blesser aucun de ces devoirs, prouver jusqu'à l'évidence que l'anonyme est un calomniateur; et ce sera bien en dire assez pour mon but.

Je commencerai par les accusations qui concernent l'ins-

truction publique; je passerai ensuite à celles qui sont relatives à d'autres parties de mon ministère.

Sous l'occupation française, j'avais été assez heureux pour empêcher beaucoup de mal, pour faire même quelque bien dans les colléges et écoles qui dépendaient de moi. Je donnerai un recueil de quelques pièces, qui prouveront au moins quels étaient les principes dont je faisais profession, à une époque qui n'était pas celle de l'hypocrisie. J'invoque d'ailleurs le témoignage de toute la partie des états du Roi qui était du ressort de l'Académie de Turin. J'ai eu alors des coopérateurs du mérite le plus rare, la plupart de mon choix, dont quelques uns rendent encore les services les plus éminens à l'éducation publique. Tous les pères piémontais qui liront ce mémoire, sauront bien indiquer ces hommes, auxquels ils sont redevables pour leurs enfans du plus grand des bienfaits; mais un surtout, puis-je m'empêcher de le nommer? le chevalier César de Saluces, commandant de l'Académie militaire, digne frère du comte Alexandre, sur lequel mon adversaire a aussi versé le fiel de sa noire méchanceté.

Tels étaient les succès que j'avais autrefois! et maintenant au déclin de ma vie, *quantum mutatus ab illo*! lâche déserteur de la plus sainte des causes, j'ai déshonoré mes cheveux blancs: que dis-je? j'ai pris sur moi l'infernale mission *de travailler, par le moyen de l'instruction publique, à la démoralisation générale de toutes les classes* (page 14 du prétendu *Simple récit*). La plume me tombe des mains: je ne sais que répondre à une telle atrocité.

On ne sera pas étonné si je ne remercie pas l'auteur des ménagemens avec lesquels il m'attaque: il veut bien m'attribuer des *projets d'amélioration*, qu'il qualifie seulement de *vains*; et c'est d'ailleurs *sans m'en douter* que je travaillais, selon lui, *à la démoralisation générale*. Ici comme ailleurs, ces politesses de l'anonyme ne sont qu'une perfidie de plus.

Il ajoute : *je n'avance rien que je ne sois en état de justifier*. Je lui porte donc ce défi : qu'il se présente, et qu'il prouve une seule de ses assertions.

Je veux même lui faciliter les moyens d'entrer dans la lice : qu'il garde le masque infâme dont il s'est couvert; je n'essaierai pas de le lui arrracher : et malgré cela nous verrons si le poignard d'un traître ne s'émoussera pas contre le bouclier d'un homme d'honneur.

Voici la suite de sa dénonciation :

*Qu'on se fasse dire les noms des auteurs enseignés à l'université, et ceux des professeurs qui occupaient les différentes chaires; qu'on s'informe des maximes que les maîtres prêchaient à leurs élèves.*

Ces auteurs, ces professeurs, qu'il les nomme; ces maximes, qu'il les publie. La réticence ne peut pas être pour lui une figure de rhétorique : elle est dans ce cas la plus horrible des noirceurs.

Aucun professeur n'a été condamné, ni jugé, ni, je crois, accusé. Tous ceux qui occupaient des chaires aux deux universités en 1820, les occupent encore en 1822, à l'exception de deux, qui ont eu des pensions de retraite. Et d'ailleurs, tout le monde sait à Turin si c'est moi qui avais organisé l'université, réglé l'enseignement, choisi les professeurs. Tout cela avait été fait, non seulement sans me consulter, à de petites exceptions près, mais quelquefois dans des vues différentes des miennes. Je n'ai pris la direction des universités qu'à mon retour de l'ambassade d'Espagne, au mois de décembre 1818. J'ai eu le ministère de l'intérieur au mois de septembre 1819. Je pourrais donc me décharger, du moins en très-grande partie, de la responsabilité qu'on veut faire peser sur moi. La nécessité de ma défense me force à dire que j'étais loin d'approuver tout ce qu'on avait fait dans les cinq années précédentes. Mais rien, absolument rien de grave ni d'urgent, n'exigeait, à mon entrée, des mesures promptes, éclatantes et sévères. Et comment ce

besoin aurait-il pu exister, puisque mon prédécesseur immédiat était un de mes collègues au ministère? Monsieur le Marquis Brignolé, ministre des finances, dont les principes sont bien connus, et auquel je me plais à rendre toute la justice qui lui est due.

Une nouvelle chaire avait été fondée dans la faculté de droit, pour l'enseignement du droit public et de l'économie politique; pour servir de base à cet enseignement on avait fait imprimer deux ouvrages, l'un (1) tiré surtout d'Heineccius, l'autre (2) abrégé de Genovesi. Tout cela s'était passé pendant que j'étais à trois cents lieues d'ici. Mais j'avoue que j'approuvais très-fort le nouvel établissement. Lorsque des doctrines dangereuses sont malheureusement répandues, ce n'est pas en gardant le silence qu'on peut les combattre. Il faut au contraire les affronter avec ce courage que la vérité doit inspirer. Les défenseurs de la monarchie n'ont qu'à suivre dans cette lutte l'exemple constant des apologistes de la religion. Je croyais en conséquence qu'un bon enseignement, fait par un professeur habile, pouvait avoir beaucoup d'avantages sans aucun inconvénient. Rien ne me prouve que ceux qui l'ont établi se soient trompés dans leur but.

Il est vrai, ainsi que je l'ai su un peu tard, que ces deux ouvrages étaient à l'index. Mais on en avait donné seulement des extraits, dans des parties qui certainement n'étaient pas celles où la censure s'était exercée. C'est ce qu'on pra-

(1) Theoremata selecta ex elementis juris naturæ et gentium, Jo. Gottl. Heineccius. Præmittitur Jo. Mariæ Lampredi, in Pisana Academia antecessoris, historia de origine et progressu juris naturalis. Accedit etiam Godefridi Guilielmi Leibnitii dissertatio de actorum publicorum usu atque de principiis juris naturæ et gentium. Ad usum studiosæ legum juventutis. Aug. Taur. 1818, Typ. reg. in-8°.

(2) Compendio delle lezioni di economia civile. Del regio professore Antoni Genovesi. Ad uso degli studenti della regia università di Torino. 1818. Stamp. reale, in-8°.

tique dans toutes les écoles pour des auteurs dangereux, tels qu'Horace et Ovide. Il est bien sûr que les doctrines de droit public établies dans un de ces ouvrages sont tout-à-fait monarchiques; et celles d'économie politique, enseignées dans l'autre, sont très-loin de toute exagération.

Malgré cela, si j'avais eu à choisir, mon choix ne serait tombé ni sur l'un, ni sur l'autre de ces auteurs. Mais j'ai trouvé les cours commencés: rien de répréhensible ne m'était dénoncé, devais-je signaler mon entrée à la direction de l'université en défaisant ce qui venait d'être fait par des prédécesseurs très-respectables?

J'ai eu connaissance d'une thèse de théologie, dans laquelle une doctrine incidente qui appartient au droit public et qu'on regardait autrefois comme innocente, tellement qu'à diverses époques elle avait été professée dans les leçons ou dans les actes, pouvait, dans ces temps-ci, donner lieu à de mauvaises interprétations ou à des conséquences fâcheuses. Cette thèse avait été imprimée et soutenue avant mon administration. Je ne pus faire autre chose que demander au professeur les explications convenables, et empêcher que la thèse ne reparût. Ce professeur, qui n'avait pas été placé par moi, a d'ailleurs tous les titres à l'excellente réputation dont il jouit. Au reste, cet exemple n'a fait que prouver davantage soit la nécessité d'un enseignement *ex professo* du droit public, soit la convenance d'imprimer, non pas seulement des thèses, mais les cours entiers des leçons.

La méthode très-mauvaise de dicter toutes les leçons, sans suivre un auteur connu et approuvé, méthode qui règne encore dans nos écoles de facultés, et surtout dans celles de théologie, soit de la capitale, soit des provinces, empêche toute garantie efficace sur les détails de l'enseignement.

On avait conçu des inquiétudes sur quelques articles d'un cours de théologie: j'ai soumis les cahiers du professeur à

la première autorité compétente : elle n'a pas prononcé, ni, je crois, provoqué une décision de l'autorité supérieure. J'étais fondé à croire que la doctrine enseignée ne méritait point de censure : j'avais en outre les preuves les plus rassurantes des intentions du professeur, et d'ailleurs il ne s'agissait plus de dicter ces leçons.

Voici une autre accusation (à la page 5 du *Simple récit*) : « Sous le ministère de M. de Balbe l'enseignement mutuel, » digne précurseur de la révolution partout où elle s'est » opérée, commença à prendre faveur. On défendit l'étude » de la langue latine dans les petites communes, afin d'ôter » l'enseignement aux ecclésiastiques ; et tandis que la plus » grande parcimonie était recommandée aux administra- » tions communales à l'égard des anciennes écoles, une » circulaire encourageait les nouveaux établissemens à la » lancaster et leur promettait secours et protection. »

L'enseignement mutuel a été introduit dans les états du roi pendant que j'étais en Espagne. Il était protégé par des hommes de bonnes intentions, qui ont conservé toute la faveur du gouvernement, par ceux même qui étaient les plus grands amis des jésuites. Je pourrais citer plusieurs ecclésiastiques du plus grand mérite : je me contenterai de nommer l'abbé de Cessoles, qui a fait tant de bien à Nice sur mer : il est beau-frère de Son Excellence le chevalier de Revel, comte de Pralungo, gouverneur de la ville et de la citadelle de Turin, qui jusqu'à l'arrivée du roi a été son lieutenant-général dans tous les états du continent. Parmi les magistrats, je nommerai le chevalier Viotti, que j'ai trouvé censeur de l'université, et qui dernièrement encore a reçu de nouvelles récompenses.

Je n'ai jamais été ni l'aveugle partisan ni l'ennemi acharné de la méthode de Bell : j'ai toujours désapprouvé notre méthode vulgaire, et approuvé celle qui est connue en Piémont et en Lombardie sous le nom de *Normale* : j'avais fait dans mon rectorat tout le possible pour la pro-

pager, et dans mon ministère j'ai eu le bonheur de rendre des services essentiels à l'établissement précieux de la *mendicita estruita*, où l'on suit cette méthode, établissement qu'on voulait priver de son local et d'une partie de ses fonds.

Je ne crois pas que pendant mon ministère il y ait eu plus de sept à huit fondations d'écoles selon la méthode prétendue nouvelle. Encore, dans la plupart de ces écoles on n'a pas suivi à la lettre les formes et les pratiques de Bell ou de Lancaster. Dans toutes on a redoublé de soins pour la partie religieuse. Certains imprimés ont été défendus. Certains maîtres auxquels on aurait permis de tenir d'autres écoles, ont été écartés de l'enseignement mutuel. Des visites spéciales ont été faites. Enfin aucune attention n'a été négligée, et aussi je crois pouvoir assurer qu'il n'en est pas résulté le moindre inconvénient. J'avais d'ailleurs si peu encouragé ces nouveaux établissemens, que je ne me rapelle pas avoir fait dépenser en leur faveur la moindre somme sur les fonds de mon ministère, et quelques centaines de francs seulement ont été dépensés sur la caisse de l'université, pour l'inspection de ces écoles ou pour l'impression de quelques tableaux pouvant servir à toute école de lecture. Je ne crois pas non plus avoir engagé aucune commune à faire des frais pour cet objet.

Au reste, on se tromperait très-fort, si l'on croyait que la question de l'enseignement mutuel fût la même en Piémont qu'en France. Dans plusieurs villes de ce royaume, il s'agissait du choix entre les nouveaux maîtres et les frères des écoles chrétiennes. La méthode de ces frères est à-peu-près celle que j'ai indiquée ci-dessus comme très-bonne; ils la possèdent, si je ne me trompe, à un plus haut degré de perfection. Mais quand même, dans quelques cas particuliers, cette méthode ne serait pas aussi parfaite que celle de Bell, pourrait-on hésiter entre des individus peu connus, ou

même suspects, et une congrégation très-respectable qui fait un bien infini?

En Piémont, au contraire, il ne s'agissait que de substituer, dans quelques endroits et par forme d'essai, à une méthode très-mauvaise sous tous les rapports, une méthode infiniment meilleure, dans des écoles plus surveillées que les autres, et beaucoup plus dépendantes qu'elles ne l'eussent jamais été de l'autorité supérieure et de l'influence ecclésiastique.

C'est ce que prouve une circulaire du 13 mai 1820, très-différente de l'idée qu'a voulu en donner le calomniateur anonyme.

L'enseignement élémentaire, tel qu'il existait, n'avait point ou presque point de dépendance de l'Université; il dépendait beaucoup plus des administrations communales, et j'étais bien loin de penser qu'on dût changer de système: mais sans ôter à ces administrations, autrefois si bien organisées chez nous, et encore si bien composées; sans leur ôter, dis-je, une surveillance qui leur est si naturelle, et qui ne saurait guère être placée en de meilleures mains; sans approuver, en conséquence, des projets que j'ai trouvés sur le tapis, et sans vouloir tout régenter de la capitale, je ne pouvais cependant m'empêcher de sentir, comme on l'avait fait bien avant moi, qu'il fallait s'occuper des petites écoles, et leur donner, en général, une meilleure direction.

Ce n'était pas sans doute une affaire facile, et surtout ce n'était pas l'affaire de quelques jours. Ma première pensée avait été d'établir au Collége dit *des provinces* une école normale, dans le vrai sens de ce mot, c'est-à-dire une école de maîtres. Ce projet était assez bon sous plusieurs rapports, et je désirais le mettre à exécution, tant que je ne pouvais espérer de mieux. J'ai eu ensuite cet espoir, persuadé comme je l'étais qu'en tout ce qui regarde l'éducation, la morale, la charité, rien ne peut égaler l'esprit de corps religieux.

J'avais soutenu cette vérité en 1805; par quel étrange travers aurais-je pu y renoncer en 1820?

Je serais parvenu à mon but, si j'avais pu consolider pour l'avenir et étendre dans les provinces l'excellent esprit qui anime et soutient les écoles de charité de Turin, connues sous le nom de *mendicità istruita;* mais ce sont de ces prodiges qui ne s'opèrent pas dans les bureaux d'un ministère.

On aurait pu croire plus facile d'introduire en Piémont les frères des écoles chrétiennes. Je n'aurais pas eu les assentimens d'opinion qui m'auraient été nécessaires, si j'avais essayé d'en faire venir de France, leur pays natal, où cette belle institution s'est renouvelée avec toute la ferveur primitive. La différence de la langue était d'ailleurs une bonne raison alléguée contre ce projet, et qui empêchait de même de se servir en deçà des Alpes de ces Frères déjà établis en Savoie.

Il me restait l'espoir d'en faire venir de Rome, où une congrégation de ce genre venait d'être établie. J'attendais, à cet effet, les informations nécessaires; je voulais savoir surtout si l'on avait fait quelques changemens aux statuts de l'abbé de Sale, dont quelques articles, très-bien imaginés à l'époque de la fondation, sont peut-être moins convenables à présent qu'ils ne l'étaient alors.

Je ne rangeai pas dans ce nombre la défense expresse d'enseigner le latin dans les écoles de lecture. Cette défense, si raisonnable sous tous les rapports, ne plaît pas à l'anonyme, qui, en conséquence, n'aimerait pas mieux les écoles chrétiennes que l'enseignement mutuel : mais il veut méchamment faire croire que je suis l'auteur de cette défense en Piémont, et qu'elle a été faite dans l'intention d'ôter l'enseignement aux ecclésiastiques. Le fait est que la mesure dont il s'agit a été prise par une ordonnance du 13 décembre 1817, d'après un billet royal du 25 novembre même année, par conséquent sous un autre ministère et sous une autre direction de l'Université.

L'anonyme parle d'une circulaire qui recommandait aux administrations communales la plus grande parcimonie à l'égard des anciennes écoles. Cette circulaire est aussi antérieure à mon entrée au ministère, et de plus elle est partie des bureaux d'un autre ministère, c'est-à-dire des Finances, et sous la date du...... 1819. Les inconvéniens qu'on a pu craindre de cette mesure tiennent à une mauvaise classification des affaires entre les deux ministères. Dès que j'en ai eu connaissance, je m'empressai, autant que cela pouvait dépendre de moi, et d'accord avec le ministre des Finances, à prévenir les mauvaises interprétations qu'on cherchait à donner aux intentions de mon collègue, parfaitement conformes aux miennes. Il l'avait déjà prouvé par une nouvelle circulaire du......., et de mon côté je tâchai de concourir au même but, par celle que j'écrivis le 16 octobre même année.

Si cette partie de mon Mémoire n'était pas déjà trop longue, si elle ne contenait pas trop de détails, qui peuvent paraître bien minutieux dans une discussion qui tient à des événemens si grands et si malheureux, je pourrais encore combattre, par un grand nombre de faits, une accusation générale que porte contre moi l'anonyme, en disant que je plaçai l'*instruction en première ligne dans l'éducation* ( page 29 ). Rien de plus contraire à ma façon de voir et d'agir.

Mais pour rendre compte de tout ce que j'ai fait et de tout ce que j'ai voulu faire dans l'instruction publique, il me faudrait écrire un volume. Pour achever, enfin, cette partie de mon Mémoire, je ne ferai qu'ajouter un mot sur les funestes résultats que l'auteur m'attribue. *Ce mode perversif d'enseignement* ( qui n'a jamais existé que dans son imagination ) *par bonheur n'avait point encore*, selon lui, *eu le temps d'agir en dehors; mais une foule de jeunes gens avait succombé à la corruption*, et un *petit nombre* seulement avait *su y résister*. Le fait est que, sur plus de quinze cents élèves de l'Université, sans compter le très-grand

nombre d'autres écoliers, il n'y en a pas eu plus d'une centaine qui aient pris quelque part aux événemens du mois de mars, et deux seuls d'une manière assez grave pour avoir été jugés. Certainement cela prouve qu'ici, comme ailleurs, il y a eu des corrupteurs de notre malheureuse jeunesse; mais cela prouve en même temps que cette corruption ne tenait point à un *mode perversif d'enseignement.*

## SECONDE PARTIE.

Août 1822.

Je reprends la plume, que l'état de ma santé m'avait forcé de quitter, et je reviens avec peine à un travail dont j'aurais voulu pouvoir me dispenser.

Je ne me croirais pas obligé à défendre mon administration, si mes intentions n'étaient pas ouvertement attaquées, et par conséquent mon honneur compromis. On pouvait dire, écrire, imprimer, que j'ai commis des fautes : je sais que je ne suis point infaillible, et je puis heureusement me rendre le témoignage de n'avoir jamais recherché ni désiré aucune des places que j'ai eues; je n'ai accepté et gardé le ministère de l'intérieur que par pur dévoûment. Au surplus, *eventus stultorum index.*

Mais tout l'échafaudage de calomnies qu'on a élevé contre moi est fondé sur l'invention d'un prétendu *triumvirat ministériel*, dont les membres, *sans tremper directement dans la révolution, voulaient louvoyer de manière que la force des circonstances contraignît Victor Emmanuel d'accéder à un changement dans la constitution du royaume.* (Simple récit, pages 33 et 34.) C'était donc trahir la confiance d'un bon roi, pour le forcer ou le laisser forcer à ce qui lui répugnait; c'était le comble de l'infamie, et rien ne pouvait excuser une pareille conduite, quand même il y aurait eu convenance ou nécessité de parvenir au but

supposé : il n'y a rien de sûr en morale, si la légitimité de la fin peut effacer l'illégitimité des moyens.

Celui qui a inventé le *triumvirat* et les *principes qui dirigeaient* cette section du ministère, savait fort bien que son conte ne réussirait pas auprès des personnes qui ont eu la moindre connaissance des hommes et des faits. Il s'est rappelé cette maxime fondamentale de son métier : *Calomniez toujours, il en restera quelque chose;* et il a calculé sur l'effet de sa calomnie, d'abord dans l'éloignement des lieux, et ensuite dans celui des temps. Mais le mensonge est trop grossier. Non : l'histoire n'ajoutera pas aux malheurs trop réels du Piémont, celui d'avoir eu dans le ministère des lâches ou des traîtres. J'ai proclamé cette vérité dans l'étranger dès le mois d'avril 1821. ( Lettre consignée dans les journaux du temps. ) Il n'est que trop vrai que le roi Victor Emmanuel a été trahi par quelques-uns de ses sujets, mal servi par quelques autres; mais au moins ses conseils n'ont jamais été composés que de serviteurs fidèles et dévoués.

L'accusation dans laquelle je suis compris est précédée d'une autre, dirigée seulement contre moi. *Monsieur de Balbe* ( dit l'anonyme, à la page 30, ) *nous avait donné un essai pratique de ses théories, lorsqu'il convoqua, pour l'administration de la dette publique, une assemblée de quarante députés des quarante provinces de l'Etat. Ces Messieurs ne furent pas plutôt en contact, que leur imagination s'échauffa, et le président se vit plus d'une fois obligé de les rappeler au seul objet pour lequel ils étaient réunis. Cette petite assemblée, miniature d'une grande, pouvait être regardée comme* la prova dell' opera seria.

Ici, comme ailleurs, l'auteur a mis plus que de la finesse dans la manière d'arranger et de présenter les faits. Il est vrai que les états du roi dans le continent sont partagés en quarante districts ou arrondissemens, qu'on appelle provinces; il est vrai aussi que le grand conseil d'administration de la dette publique est composé de quarante membres : seule-

ment il n'est pas vrai que ces membres soient des députés de ces provinces. Ils sont nommés par le roi, et ils ne sont pas même choisis un par province.

Mais voici une autre observation encore plus péremptoire. L'auteur dit que *Monsieur de Balbe convoqua, etc.* Et le fait est que, dans aucun sens, *Monsieur de Balbe ne convoqua point* ce conseil. Pour le coup, ce n'est plus, de la part de l'anonyme, une petite peccadille d'escobarderie; c'est une insigne fausseté.

La dette ne dépend pas du ministère de l'intérieur. Mais je n'ai aucune raison de dissimuler mes travaux précédens sur des matières analogues. Dès 1814 j'avais été assez heureux pour fournir les moyens de sauver des millions qu'alors on croyait perdus. Au commencement de 1819, et pendant tout le cours de l'année, j'ai été appelé à des conseils où l'on a préparé les édits qui ont paru aux mois de septembre et décembre. J'ai donné, à cette époque, plusieurs mémoires qui ont eu le bonheur de ne pas être inutiles aux intérêts de l'État et à ceux des créanciers les plus légitimes. Je n'ai rien donné par écrit sur l'administration de la dette; mais, dans le conseil, mon avis a été de la laisser à l'Hôtel-de-ville, qui l'avait depuis 1681. Lorsque le projet contraire passa, je déclarai que je n'y voyais pas de graves inconvéniens; j'avouai même qu'il pouvait y avoir des avantages; mais je demandai que le roi fût informé de mon avis différent.

Appelé ensuite au ministère de l'intérieur, je fus chargé par le roi, en son conseil des conférences, de concourir au choix d'une partie des membres de la première formation, qui devaient être pris dans les provinces. Je crois avoir servi Sa Majesté conformément à ses intentions.

J'en dis autant, en général, de tous les choix qui dépendaient de mon ministère. Je suis bien loin de soutenir que je ne me sois jamais trompé dans mes jugemens sur les personnes; mais je ne connais pas un seul sujet que j'aie fait entrer au service de l'État, ou que j'aie fait récompenser ou

avancer dans la carrière, et qui ait pris part aux conspirations. Si mon amour-propre me séduit, si ma mémoire me trahit, que l'anonyme indique quels sont ces *adeptes que la secte a eu le loisir de pousser en plus grand nombre, et le ministère la sottise d'accueillir*, à l'époque dont il parle, c'est-à-dire en 1820 (page 10). Et pour qu'on ne prenne pas le change, quoiqu'il ne soit pas question de crimes ni même de torts très-graves, je demande seulement qu'on ne mette pas sur mon compte des choix faits par d'autres, ou de simples changemens de destination que j'ai eu des raisons d'opérer.

Au reste, je déclare que dans aucune autre partie de l'Administration je n'aurais pu avoir le même bonheur que je crois avoir eu dans la mienne; ce qui tient à des causes qu'il serait trop long et inutile de développer ici. Mais, de bonne foi, comment peut-on faire un crime à un ministre et à tout un ministère, si quelque mauvais choix a eu lieu, ou même seulement si l'on a conservé en place ou dans la carrière quelqu'un qui ensuite s'est rendu coupable? Pour juger ainsi, il faut beaucoup de prévention, de haîne et de méchanceté.

J'en appelle à ceux qui jugent sans passion : ils conviendront, j'espère, qu'au milieu de tant de malheurs j'ai au moins la consolation d'avoir procuré des récompenses à quelques services oubliés, acquis à l'État des serviteurs habiles et sûrs, porté à des places supérieures des hommes du plus grand mérite. L'évidence et la notoriété de ces faits, l'opinion commune sur ces mêmes personnes, et enfin plusieurs actes du nouveau règne en faveur de quelques-unes d'entre elles, me confirment pleinement dans mon assurance : et c'est ainsi que je réponds à l'accusation portée en masse contre l'ancien ministère, qu'on a osé représenter comme *n'employant que les ennemis du souverain* (p. 35).

Sur un autre point très-important, c'est-à-dire sur les projets de lois qu'on a prétendu qualifier comme *les inno-*

*vations les plus dangereuses* ( pag. 35 ), je pourrais aussi me rassurer, si j'en sentais le besoin, d'après la marche du nouveau ministère, et de plus, d'après les actes des ministres mes prédécesseurs.

Les deux lois qui viennent d'être publiées sur le notariat et sur les hypothèques étaient déjà ébauchées en 1819. Elles attendaient nécessairement d'autres travaux qui ont été faits en 1820, parmi lesquels il y en a deux qui maintenant, dans la seconde de ces lois, sont annoncés comme devant paraître bientôt, l'établissement des tribunaux de première instance et la nouvelle procédure civile.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des autres projets qui étaient préparés au mois de février 1821, et de ceux qui devaient les suivre. Mais il est essentiel d'observer que ces travaux avaient été ordonnés par le roi dès l'année 1815; que ces ordres avaient eu un commencement d'exécution par deux lettres de Son Excellence M. le Comte Cerruti ( Ministre d'État, etc., ci-devant premier Secrétaire d'État pour l'intérieur, alors premier président du Sénat de Turin ), en date du 25 mars 1815 et du 27 novembre 1816, portant nomination de plusieurs commissaires chargés de réformer les constitutions royales, de rédiger un nouveau code, de composer un corps complet de législation; que, par une lettre du 17 juillet 1817, Son Excellence M. le comte Borgarelli ( maintenant premier président du Sénat, alors premier secrétaire de l'intérieur) annonça le projet d'une nouvelle organisation judiciaire; qu'il existe aussi une lettre à ce sujet, en date du 21 juillet 1817, écrite par M. Borio (président de la Chambre criminelle du Sénat de Turin, et qu'alors présidaient les commissions nommées par M. le Comte Cerruti. )

Au mois de février 1820, sur ma proposition, le Roi nomma une commission supérieure composée du Procureur-général, de l'Avocat-général au Sénat de Turin, et d'un conseiller de Sa Majesté, ancien avocat. Les *gens du Roi* sont chez nous, comme en Angleterre, les conseillers de la Couronne dans

tout ce qui regarde la justice, et d'après les réglemens de 1742 les ministres doivent prendre leur avis dans toutes les matières de législation. J'ai voué depuis longtemps la plus haute estime à ces deux illustres magistrats, et je m'honore de leur ancienne amitié; mais ce n'est pas moi qui les avais portés à ces places importantes.

En 1816 et dans les années suivantes, le Roi avait pris plusieurs décisions qui nécessitaient de nouvelles lois. Après l'établissement de la commission supérieure, je présentai deux projets à Sa Majesté en son Conseil des Conférences: le second fut adopté et remis à la Commission pour servir de base à son premier travail. Ce travail, qui prit le nom de *première minute,* fut suivi du mien, soit de la *seconde minute,* contenant quelques différences, d'après les résultats amenés par de nouvelles discussions dans les conseils du Roi.

Sa Majesté décida que le projet, ainsi rédigé, serait discuté dans un conseil composé de tous les ministres d'État et des membres de son Conseil des Conférences; qu'ensuite et avec les changemens qui auraient été faits, il passerait à un autre conseil, tout composé de magistrats; savoir: les premiers présidens et les avocats-généraux des Sénats de Savoie, de Piémont, de Nice et de Gênes, le premier président de la Chambre des Comptes et le procureur général, un ancien premier président et le contrôleur général.

Le conseil des ministres tint environ dix séances: il en résulta une troisième minute et un autre travail particulier, que sa Majesté remit ensuite, pour la dernière rédaction, à un comité composé des cinq chefs de ministère, de deux autres ministres d'État, et d'un membre du Conseil des Conférences.

La troisième minute fut discutée dans le conseil des magistrats, qui tint, je crois, plus de vingt-cinq séances, et fournit ainsi les élémens de la quatrième et dernière minute.

Les résultats de ces grands travaux étaient prêts; celui

dont la publication devait précéder les autres était déjà à la signature du Roi, lorsque des conspirations imprévues amenèrent une catastrophe qu'on pouvait craindre quelques mois auparavant, et qui n'aurait plus été possible quelques jours après, c'est-à-dire après la nouvelle de l'occupation de Naples par les Autrichiens.

Quelques-unes des mesures projetées sont devenues maintenant beaucoup plus difficiles par les nouveaux embarras qui ont été le fruit de nos malheurs : du reste, si tout a été retardé, rien n'est perdu : la sagesse du Roi nous l'assure, et déjà nous en avons les preuves.

Parmi les travaux que j'ai laissés je dois parler d'un projet de loi sur la procédure civile. La commission spéciale, nommée par M. le comte Cerruti, n'avait rien pu faire, parce qu'elle manquait des bases indispensables. J'eus le bonheur de les lui fournir, d'après les décisions du Roi et les différens travaux préparatoires faits par la commission supérieure. Peu de tems après, la commission spéciale, graces au zèle et au bon esprit de ses membres, présenta la partie la plus importante et la plus difficile de l'ouvrage dont elle était chargée.

Je réserve à un autre mémoire de plus amples développemens que je ne puis placer ici, sur tout ce qui regarde la législation. Les seuls faits que je viens d'exposer, suffisent pour juger s'il est vrai que *l'apparition d'un nouveau code allait nous lancer sur la pente rapide des innovations* (p. 29); *innovations les plus dangereuses, vers lesquelles le ministère penchait, ou par vanité, ou par système, ou par défaut de principes* (p. 35); tristes effets sans doute *de la manie de créer au lieu de conserver, et de l'amour d'une perfectibilité chimérique* (ibid.); manie et amour qui me sont attribués comme *appartenant à l'école de la philosophie moderne.* (ibid.)

Il me reste à parler des accusations qui regardent les événemens de 1821.

Dès que je fus averti du rassemblement séditieux des étudians, mon premier mouvement a dû être de me jeter au milieu de cette foule. En passant au ministère de l'intérieur, j'avais consenti à garder la place de chef de l'université, sous la condition que j'exigeai, de ne point cumuler les traitemens. Cette magistrature paternelle m'imposait le devoir de tout faire pour ramener des enfans égarés. L'anonyme ne m'a pas désapprouvé sur ce point, mais il n'a pas voulu laisser échapper l'occasion d'un sarcasme: *Cette jeunesse*, dit-il, *se regardant comme une puissance, finit par envoyer une députation au Comte de Balbe, qui eut la rare bonté de la recevoir* ( page 23 ). Je suis bien plus coupable qu'il ne le suppose: j'en ai reçu jusqu'à trois. Lorsque j'étais au milieu de ces jeunes gens, j'avais dû leur dire, et en les quittant je leur avais bien répété, qu'au ministère je ne recevrais leurs réclamations qu'autant qu'elles seraient présentées par un très-petit nombre d'entre eux, et avec tout le respect qui est dû aux autorités supérieures. Trois fois dans la journée, des élèves qui ne passaient pas le nombre de quatre, vinrent me demander audience: comment et pourquoi la leur aurais-je refusée ? Les derniers m'annoncèrent qu'eux et plusieurs de leurs camarades avaient quitté le rassemblement, ce qui était vrai, puisque les troupes qui entraient dans ce moment même n'y trouvèrent pas la moitié du monde que j'y avais vu: ainsi j'ai eu au moins la consolation d'apprendre que mes efforts n'avaient pas été entièrement inutiles.

Après avoir repoussé tant de calomnies, il me reste à réclamer contre une faute d'omission qui a tout l'air d'avoir été faite à dessein. L'anonyme rapporte textuellement une proclamation du roi Victor Emmanuel: il veut bien joindre son approbation à celle de toute l'Europe royaliste. Mais pourquoi, au bas de cette pièce, supprime-t-il mon nom ? apparemment pour faire croire qu'elle n'était pas l'ouvrage de ce ministère contre lequel il a tant déclamé.

Après l'arrivée de M. le Marquis de St-Marsan avec les dernières nouvelles de Laybach, et avant que la citadelle de Turin fût dans les mains des conjurés, tout le conseil était parfaitement d'accord sur le seul parti qu'il y avait à prendre. Le roi l'adopta. A la tête de ses troupes fidèles il allait marcher sur Alexandrie. En conséquence toutes les dispositions furent faites dans la nuit du 11 au 12 mars. Dans la matinée on rédigea deux proclamations que le conseil approuva d'une seule voix. Sa Majesté les signa. M. le comte de Saluces contresigna celle qui donnait des ordres à l'armée, l'autre fut contresignée par moi.

L'une et l'autre étaient imprimées et allaient paraître, lorsque la citadelle tomba. On décida dans le conseil qu'aucune des deux proclamations ne serait affichée; que celle contresignée par M. de Saluces serait supprimée; qu'une quantité d'exemplaires de celle contresignée par moi serait remise au ministère des affaires étrangères, et qu'on en laisserait aussi percer dans le public un certain nombre de copies. Les ordres à donner en conséquence étaient très-urgens: j'en charge mon fils. Quelque tems après, dans des momens d'alarme, on conçoit des craintes au sujet de la distribution qui se faisait de ces exemplaires: je ne puis avoir dans ce moment ni une décision du roi, ni un avis du conseil: je consulte quelques-uns de mes collègues et d'autres personnes aussi dévouées que nous; l'un me fait observer que le but était obtenu et au-delà, par le grand nombre d'exemplaires qu'on avait répandus; l'autre, d'un caractère très-énergique, désapprouvait déjà la distribution, si on ne l'accompagnait par d'autres mesures qui n'étaient pas en mon pouvoir. Je me décide à la faire cesser. Je charge encore mon fils d'aller porter mes ordres. On sent bien que dans ces deux circonstances je ne me serais pas servi d'un militaire, si j'avais eu à ma disposition un officier civil. Il ne fallait pas perdre une minute. Un quart d'heure après tout était régularisé par les officiers de mon ministère.

Dans la soirée, j'eus occasion de me convaincre que ma détermination avait été raisonnable et même nécessaire. Et je n'ai pas eu à la regretter, puisque, peu de jours après, la proclamation, connue de toutes les cours, imprimée dans tous les journaux, avait produit partout, soit dans l'étranger, soit dans le pays, l'excellent effet qu'on devait en attendre.

Si j'ai mal fait, c'est à moi seul qu'on doit s'en prendre, et non à mon fils. Et pour qu'on ne croie pas que l'amour paternel m'engage à me charger des torts d'un fils unique et chéri, je confirme ici de la manière la plus solemnelle, et sur mon honneur, la vérité du fait que j'ai exposé. Je pourrais en citer des témoins. Et d'ailleurs une enquête judiciaire sur ce fait a eu lieu au mois d'août 1821. Nous ne l'avons sue, mon fils et moi, que lorsqu'elle était close: elle n'avait abouti qu'à prouver d'abord son innocence.

Je n'ai pas besoin de le défendre sur d'autres points; il a su, comme de raison, se défendre lui-même, et son mémoire, qui a été assez répandu, finit par les mots suivans : « Ed ecco le azioni mie, a cui smentire io sfido qualsiasi » persona, ciò solo dalle oneste ed ingannate chiedendo, di » farlo, in pubblico ed in privato, come credano, ma in » faccia, non da calunniatori o traditori, di nascosto. Niuna » dovuta spiegazione ai primi negherò mai.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

# ERRATA.

Pag. xxii, lig. dern., février, *lisez* janvier.

19, lig. 27, roi de ses, *lisez* roi, père de ses.

27, lig. avant-dern., n. I, *lisez* n. II.

33, lig. dern., Murat, *lisez* Eugène Beauharnais.

88, lig. 7, Coraglio, *lisez* Caraglio.

113, lig. 27, Poncte, *lisez* Ponete.

115, lig. 7, mais que l'on s'adresse, etc., *lisez* : si vous rencontrez de ces Italiens, dont le cœur pur n'est que trompé sans être pervers, donnez-leur le choix. Que l'Italie reste comme elle est ; ou, pour la rendre indépendante, libre, comme ils l'entendent, qu'ils commencent par égorger le pape.

115, lig. 16, supposez même une guerre de désertion, etc., *lisez* : ainsi une guerre de destruction, telle qu'elle a été faite en Espagne et en Russie, impossible.

115, lig. 27, du levant, *lisez* du sud-est.





